

Glossaire sur l'eau

Titre : Glossaire sur l'eau

Créateur : Système d'Information sur l'Eau (SIE)

Sujet : Système d'Information sur l'Eau (SIE), Glossaire partagé

Résumer :

Ce document regroupe l'ensemble des mots décrits dans le glossaire sur l'eau.

Editeur : République française. Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Contributeurs : Partenaires du SIE, Office International de l'Eau

Date : 12/04/2012

Type : Texte

Format : PDF

Identifiant : <http://www.glossaire.eaufrance.fr/export-perso/8490>

Langue : fr

Couverture spatiale : France entière

Couverture temporelle : -

Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Sommaire

Liste des "Concepts"	2
Aber	2
Abondance.....	2
Activité liée à l'eau	2
Actualisation	2
Adsorption.....	2
Affaissement piézométrique	2
Affermage	2
Affleurement	2
Afflux.....	2
Affouillement.....	2
Agence de l'eau	2
Agenda 21	2
Agglomération.....	2
Agglomération d'assainissement	3
Aléa.....	3
Alimentation d'une nappe	3
Alimentation en Eau Potable (AEP).....	3
Allergène.....	3
Alluvion	3
Alose.....	3
Altération.....	3
Altitude.....	3
Aménité.....	3
Amer	3
Amont	4
Amphihaline	4
Analyse coûts - avantages.....	4
Analyse coûts - efficacité (ACE)	4
Analyse de sensibilité	4
Analyse des risques environnementaux.....	4
Analyse économique	4
Anastomosé.....	4
Année hydrologique.....	4
Annexe fluviale	4
Annexe hydraulique.....	4
Annonce des crues.....	4
Approche combinée.....	5
Aquaculture.....	5
Aquifère	5
Aquifère captif.....	5
Aquifère côtier.....	5
Aquifère libre.....	5
Arrêté	5

Arrêté de protection de biotope (APB).....	5
Arrêté préfectoral de classement.....	5
Arrêté préfectoral de gestion	5
Assainissement.....	5
Assainissement autonome.....	5
Assainissement collectif.....	6
Assainissement pluvial de surface imperméabilisée	6
Assec.....	6
Association Française de Normalisation (AFNOR).....	6
Atlas.....	6
Atlas de zones inondables.....	6
Atlas de zones inondées.....	6
Atterrissement.....	6
Attribut	6
Auto-épuration	6
Autorisation.....	6
Autorisation ou déclaration soumise au code de l'environnement.....	6
Autorité compétente.....	7
Autosurveillance	7
Aval.....	7
Bactérie.....	7
Baie.....	7
Baignade.....	7
Baisse	7
Balise	7
Banc alluvial.....	7
Bancarisation	7
Bandes enherbées.....	7
Banque de données.....	7
Banque de référence	7
Barrage.....	7
Base de données.....	7
Base de Données Cartographiques (BD CARTO).....	8
Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'Eau (BD Carthage)	8
Bassin	8
Bassin d'alimentation des captages	8
Bassin DCE	8
Bassin hydrogéologique	8
Bassin hydrographique	8
Bassin versant	8
Bassin versant de proximité.....	8
Bathymétrie.....	8
Benthique.....	8
Benthophage	8
Benthos.....	8
Berge	9
Biais	9

Biais d'agrégation	9
Biais d'auto-sélection	9
Biais d'échantillonnage	9
Biais d'inclusion	9
Biais hypothétique	9
Biais informationnel	9
Biais lié à l'enquêteur	9
Biais stratégiques	9
Bief	9
Bien discret	9
Bien public	9
Bilan demande / ressources	10
Biocénose	10
Biocide	10
Biodégradabilité	10
Biodiversité	10
Bioindicateur	10
Biomasse	10
Biomasse féconde	10
Biotope	10
Biseau salé	10
Bivalve	10
Bois mort	10
Bon état	10
Bouchot	11
Boue d'épuration	11
Boue de curage	11
Boue épandable	11
Boue résiduaire	11
Bras de mer	11
Bras mort	11
Bruit de fond	11
Bryophyte	11
Calanque	11
Campagne de pêche	11
Canal	11
Capacité DBO	11
Capital fixe	11
Captage	12
Captage spécifique	12
Caractère abordable	12
Carrière	12
Carte communale	12
Carte de paiement	12
Carte départementale d'objectifs de qualité	12
Catalogue de données	12
Catalogue de métadonnées	12

Catégorie piscicole des cours d'eau	12
Cellule.....	12
Champ captant	12
Changement global.....	12
Charge brute de pollution organique	12
Charriage.....	13
Chemin de halage.....	13
Chenal d'étiage.....	13
Chenalisation	13
Chronique piézométrique ou courbe piézométrique	13
Chute	13
Classement provisoire	13
Classement sanitaire	13
Classification des espèces	13
Code BSS.....	13
Code d'une station de mesure	13
Code générique d'un cours d'eau	13
Code NAF d'activité d'une entreprise	14
Code SIREN d'un organisme.....	14
Code SIRET d'un organisme	14
Code WISE	14
Coefficient de marée.....	14
Cohésif.....	14
Collecte de données.....	14
Collecte séparative	14
Colmatage	14
Combre	14
Comité de bassin.....	14
Comité de gestion pour les poissons migrateurs (COGEPOMI).....	15
Comité national de l'eau (CNE)	15
Comité technique de l'eau (CTE).....	15
Commission administrative de bassin	15
Commission locale de l'eau (CLE).....	15
Concentration	15
Concentration inhalée.....	15
Concentration létale.....	15
Concentration maximale admissible (CMA).....	15
Concession	15
Conchyliculture	16
Conformité	16
Consentement à payer (CAP).....	16
Consentement à recevoir (CAR).....	16
Consommation de capital fixe.....	16
Consommation nette.....	16
Consommation totale d'eau	16
Contamination.....	16
Continuité écologique	16

Continuité latérale des cours d'eau	16
Continuité longitudinale des cours d'eau	16
Contrainte budgétaire	16
Contrat de baie	16
Contrat de milieu.....	16
Contrat de nappe.....	17
Contrat de rivière	17
Contrôle additionnel.....	17
Contrôle d'émission	17
Contrôle d'enquête	17
Contrôle de la qualité des eaux souterraines	17
Contrôle de surveillance	17
Contrôle opérationnel	17
Contrôle qualité.....	17
Contrôle sanitaire des eaux.....	17
Convention d'Aarhus	17
Convention de raccordement.....	17
Convention de RAMSAR	17
Convention de Rio	17
Convention OSPAR	18
Coordonnées géographiques	18
Coquillage.....	18
Corridor aquatique	18
Corridor biologique	18
Corridor écologique	18
Corridor rivulaire	18
Cote à retenue normale	18
Cote d'une nappe	18
Cote de la chronique piézométrique	18
Cote moyenne	19
Cote NGF.....	19
Cote normale d'exploitation	19
Coulée boueuse.....	19
Courant de houle	19
Courant de marée.....	19
Courant littoral	19
Courant marin	19
Courant planétaire	19
Cours d'eau	19
Cours d'eau classé (au titre du franchissement des migrateurs).....	19
Cours d'eau domanial.....	19
Cours d'eau karstique.....	19
Cours d'eau mobile	20
Cours d'eau non domanial.....	20
Cours d'eau réservé	20
Coût compensatoire.....	20
Coût complet de l'eau	20

Coût d'opportunité	20
Coût de la ressource.....	20
Coût de transaction.....	20
Coût disproportionné	20
Coût du service.....	20
Coût environnemental.....	20
Coût externe	20
Coût fixe.....	21
Coût privé	21
Coût social	21
Coût variable.....	21
Crête piézométrique	21
Creux	21
Crue.....	21
Crue de référence.....	21
Curage	21
Curage vieux fonds, vieux bords	21
Curage vifs fonds-vifs bords	21
Cuvette	21
Cycle de gestion	21
Débit	22
Débit affecté.....	22
Débit annuel.....	22
Débit annuel interannuel.....	22
Débit classé	22
Débit contrôlé.....	22
Débit d'étiage.....	22
Débit d'étiage de référence.....	22
Débit d'étiage seuil d'alerte (DSA)	22
Débit d'objectif d'étiage (DOE).....	22
Débit de charriage	22
Débit de crise (DCR).....	22
Débit de crue	23
Débit de crue utile (DCU).....	23
Débit de plein bord.....	23
Débit écologique.....	23
Débit influencé	23
Débit liquide	23
Débit mensuel.....	23
Débit mensuel de récurrence x année.....	23
Débit mensuel interannuel	23
Débit minimal	23
Débit morphogène	23
Débit moyen annuel.....	23
Débit moyen journalier.....	23
Débit moyen mensuel.....	24
Débit moyen minimal annuel (VCNn)	24

Débit naturel	24
Débit quinquennal humide	24
Débit quinquennal sec	24
Débit réservé	24
Débit solide	24
Débit spécifique	24
Déchet	24
Déclaration.....	24
Déclaration d'utilité publique (DUP).....	24
Décret	24
Déficit d'écoulement	24
Déficit hydrique.....	24
Définition.....	25
Délégation de service public.....	25
Délégué de bassin.....	25
Demande biologique en oxygène (DBO).....	25
Demande chimique en oxygène (DCO).....	25
Dénitrification	25
Densité de drainage.....	25
Déphosphatation.....	25
Déphosphoration	25
Déplacement de pollution	25
Dépollution.....	25
Dernière année de mise en eau	25
Désinfection	25
Dessalure.....	26
Détoxication	26
Détroit	26
Dévalaison	26
Dévasement.....	26
Développement durable.....	26
Déversoir d'orage	26
Diatomée	26
Dictionnaire de données	26
Digue	26
Dilution.....	26
Directeur régional chargé de l'environnement (DREAL) délégué de bassin	26
Directive.....	26
Directive Baignade.....	26
Directive cadre sur l'eau (DCE)	27
Directive Eaux brutes.....	27
Directive Eaux conchylicoles	27
Directive Eaux piscicoles.....	27
Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	27
Directive Eaux souterraines.....	27
Directive Habitats.....	27
Directive INSPIRE (INSPIRE).....	28

Directive Nitrates	28
Dispositif de collecte (DC)	28
District	28
Divagation du lit	28
Diversité biologique	28
Document d'incidence	28
Document d'urbanisme	28
Document de spécification	28
Domaine hydrogéologique	28
Domaine public fluvial (DPF)	28
Domage environnemental	28
Donnée	29
Donnée brute	29
Donnée d'évaluation	29
Donnée d'observation	29
Donnée de référence	29
Donnée élaborée	29
Donnée élémentaire	29
Donnée qualifiée	29
Donnée structurée	29
Donnée synthétique	29
Dose journalière admissible (DJA)	29
Dose journalière d'exposition (DJE)	29
Dose journalière tolérable (DJT)	29
Dose létale	29
Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	30
Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)	30
Dragage	30
Drainage	30
Droit d'accès à l'information	30
Duis	30
Duit	30
Dureté de l'eau	30
Dynamique fluviale	30
Eau d'irrigation	30
Eau de ruissellement	30
Eau de source	30
Eau domestique	30
Eau douce	30
Eau industrielle	30
Eau minérale	31
Eau parasite	31
Eau potable	31
Eau recyclée	31
Eau rejetée	31
Eau restituée	31
Eau virtuelle	31

Eaux brutes.....	31
Eaux claires parasites.....	31
Eaux côtières.....	31
Eaux de baignade.....	31
Eaux de désalinisation.....	31
Eaux de refroidissement.....	31
Eaux de surface.....	31
Eaux de transition.....	31
Eaux intérieures.....	32
Eaux profondes.....	32
Eaux résiduaires.....	32
Eaux souterraines.....	32
Eaux territoriales.....	32
Eaux usées.....	32
Eaux usées domestiques.....	32
Eaux usées industrielles.....	32
Eaux usées non traitées.....	32
Eaux usées produites.....	32
Eaux usées traitées.....	32
Eaux usées urbaines.....	32
Eaux vannes.....	32
Ecailles.....	32
Échange de Données Informatisé.....	32
Echelle limnimétrique.....	33
Echinoderme.....	33
Ecluse.....	33
Eclusée.....	33
Ecologie.....	33
Economie de l'environnement.....	33
Ecorégion.....	33
Ecosystème.....	33
Ecosystème aquatique.....	33
Ecotone.....	33
Ecotoxicité.....	33
Ecotoxicologie.....	33
Ecoulement.....	33
EDILABO.....	33
Effet de serre.....	33
Effet revenu.....	34
Effluent.....	34
Effort de pêche.....	34
Egout.....	34
Elasticité de la demande par rapport au prix.....	34
Élément de qualité.....	34
Élément trace.....	34
Embâcle.....	34
Empreinte en eau.....	34

Empreinte hydrique.....	34
Empreinte sur l'eau.....	34
Enchrétement des crues.....	34
Endémique.....	34
Energie d'un cours d'eau.....	34
Energie marée motrice.....	35
Entité.....	35
Entité hydrogéologique.....	35
Entretien des cours d'eau.....	35
Epandage.....	35
Epandage des boues.....	35
Epi.....	35
Epuration.....	35
Équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine.....	35
Equitox.....	35
Equivalent habitant (EH).....	35
Erosion.....	35
Erosion des berges.....	35
Erosion progressive.....	35
Espace alluvial.....	36
Espace de liberté d'un cours d'eau.....	36
Espace de mobilité d'un cours d'eau.....	36
Espèce.....	36
Espèce cible.....	36
Espèce d'intérêt communautaire.....	36
Espèce déterminante.....	36
Espèce en danger.....	36
Espèce en danger critique d'extinction.....	36
Espèce indicatrice.....	36
Espèce invasive.....	36
Espèce menacée.....	36
Espèce prioritaire.....	36
Espèce vulnérable.....	37
Estran.....	37
Estuaire.....	37
Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI).....	37
Etage benthique.....	37
Etalonnage.....	37
Etang.....	37
Etang côtier.....	37
Etang d'eau saumâtre.....	37
Etat chimique.....	37
Etat des lieux.....	37
Etat écologique.....	37
Etat initial de l'environnement.....	38
Etat quantitatif.....	38
Etiage.....	38

Etude d'impact	38
Eutrophisation.....	38
Évapotranspiration.....	38
Evapotranspiration réelle moyenne à long terme	38
Exploitant d'installation classée	38
Exploitation de granulats	38
Externalité.....	38
Extraction.....	38
Exutoire.....	38
Façade littorale	38
Faciès	38
Faune.....	39
Fertilisation raisonnée.....	39
Filtre de boues activées.....	39
Fleuve	39
Flux.....	39
Fonction de demande.....	39
Fonctionnement des hydrosystèmes.....	39
Fonctionnement géomorphologique	39
Fond géochimique naturel	39
Force motrice.....	39
Forêt alluviale	39
Format "Comma-separated values" (CSV).....	39
Format "Extensible Markup Language" (XML)	39
Format "XML Schema Definition" (XSD)	40
Format Sandre.....	40
Fosse septique	40
Fosse toutes eaux	40
Fouisseur	40
Fraction analysée	40
Frayère	40
Fréquence.....	40
Fréquence de marnage	40
Gabion	40
Gastéropode.....	40
Géocatalogue	40
Géolocalisation	40
Géomorphologie	41
Géoréférencement.....	41
Gestion concertée.....	41
Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau	41
Gestion intégrée de bassin versant	41
Golfe	41
Gravière.....	41
Grille	41
Groupe de paramètres.....	41
Groupe Faunistique Indicateur (GFI).....	41

Groupe régional phytosanitaire.....	41
Groupe réglementaire de coquillages.....	41
Groupement de bassins.....	41
Habitat	42
Habitat d'intérêt communautaire.....	42
Habitat prioritaire	42
Halieutique.....	42
Hauteur d'eau corrigée	42
Hétérogénéité du lit mineur.....	42
Houle	42
Hydraulicité	42
Hydrobiologie.....	42
Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).....	42
Hydrodynamique des cours d'eau	42
Hydroécocorégion	42
Hydrogéologie.....	42
Hydrographie	42
Hydrologie.....	43
Hydrolyse.....	43
Hydromorphologie	43
Hydrosystème.....	43
Ichtyofaune	43
Ichtyoplancton.....	43
Identifiant	43
Ilot.....	43
Impact.....	43
Incision du lit.....	43
Indicateur	43
Indice	43
Indice biologique.....	43
Indice Biologique Diatomique (IBD).....	43
Indice Biologique Global Adapté (IBGA).....	43
Indice Biologique Global Normalisé (IBGN).....	43
Indice de diversité.....	44
Indice de pollution.....	44
Indice Poissons Rivière (IPR).....	44
Infiltration	44
Infiltration efficace.....	44
Information.....	44
Information environnementale	44
Inondation	44
Installation.....	44
Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)	44
Intégrité écologique	44
Interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable.....	45
Interétalonnage.....	45
Internalisation	45

Interopérabilité	45
Intrusion saline.....	45
Invertébré benthique.....	45
Irrigation raisonnée	45
Jaugeage	45
Jeu de données	45
Jeu de données de référence	45
Jeu de données de test	45
Jusant	45
Karst	45
Karstique.....	46
Label	46
Laboratoire d'analyses.....	46
Lac.....	46
Lâchure de barrage	46
Lagune.....	46
Laisse	46
Lame d'eau	46
Lame d'eau équivalente.....	46
Lame de fond.....	46
Large.....	46
Lessivage.....	46
Levée	46
Ligne de base	47
Ligne de partage des eaux	47
Limicole.....	47
Limite de détection.....	47
Limite de quantification.....	47
Limite de salure des eaux (LSE).....	47
Limite de saturation	47
Limite des eaux douces	47
Limite transversale de la mer (LTM)	47
Limnimétrie	47
Linéaire côtier	47
Liste faunistique.....	47
Liste floristique.....	47
Lit	47
Lit d'été	48
Lit d'étiage	48
Lit de plein bord	48
Lit en tresse	48
Lit majeur	48
Lit mineur	48
Littoral	48
Logiciel.....	48
Loi	48
Longitude	48

Macrophyte	48
Mangrove	48
Marais	48
Marais desséché	48
Marais intermédiaire	48
Marais maritime	49
Marais mouillé	49
Marais salant	49
Marché de droits à polluer	49
Mare	49
Marécage	49
Marée	49
Marée de morte-eau	49
Marée de vive-eau	49
Marée descendante	49
Marée montante	49
Marée noire	49
Marée terrestre	49
Marée verte	49
Marnage	49
Marnage interannuel	49
Masse d'eau	49
Masse d'eau artificielle (MEA)	50
Masse d'eau fortement modifiée (MEFM)	50
Matière en suspension (MES)	50
Matière inhibitrice (MI)	50
Matière organique	50
Matière organique dissoute (MOD)	50
Matière organique particulaire (MOP)	50
Matière oxydable (MO)	50
Méandre	50
Mélange d'eau	50
Mer	50
Mer territoriale	50
Mesure agri-environnementale (MAE)	50
Méta dispositif de collecte	51
Métadonnée	51
Métaux lourds	51
Météorologie	51
Météorologie nautique	51
Méthode d'évaluation contingente (MEC)	51
Méthode d'évaluation environnementale	51
Méthode des coûts de transport	51
Méthode des dépenses de protection	51
Méthode des prix hédonistes	51
METOX	51
Microcentrale hydroélectrique	52

Microorganisme	52
Micropolluant	52
Migration	52
Mille marin	52
Mille nautique.....	52
Mise en conformité	52
Mise en sécurité.....	52
Mission inter-services de l'eau (MISE)	52
Mission interministérielle de l'eau (MIE)	52
Modèle Conceptuel de Données (MCD).....	52
Modèle économétrique utilisé	52
Modèle physique de données.....	52
Module d'un cours d'eau.....	53
Monopole naturel.....	53
Montaison	53
Montant.....	53
Morphologie	53
Mortalité naturelle	53
Mortalité par pêche	53
Mortes eaux	53
Mouvement de marée.....	53
Mytiliculture.....	53
Nappe	53
Nappe alluviale	53
Nappe captive.....	53
Nappe d'accompagnement.....	53
Nappe d'eau souterraine	53
Nappe libre	53
Nappe perchée	54
Nappe phréatique	54
Natura 2000	54
Nature du marnage.....	54
Niche écologique	54
Nitrates	54
Nitrification	54
Niveau d'eau.....	54
Niveau piézométrique.....	54
Nomenclature	54
Nomenclature des installations classées.....	54
Norme	54
Norme de qualité environnementale (NQE).....	55
Norme ISO 9001	55
Norme OMS.....	55
Nouveaux polluants	55
Objectif de qualité	55
Objectif de quantité.....	55
Objectif environnemental	55

Objectif moins strict	55
Objet métier	55
Obstacle à l'écoulement	55
Occupation du sol	55
Océan	55
Oligochète.....	55
Opération d'évaluation.....	56
Opération de contrôle	56
Opération de pêche	56
Optimum de Pareto.....	56
Ostréculture	56
Ouvrage de franchissement piscicole.....	56
Oxygène dissous	56
Panier de biens (et services finaux représentatifs).....	56
Paramètre.....	56
Parc	56
Participation du public.....	56
Passe-à-poissons	56
Pêche à pied.....	56
Pêche amateur	56
Pêche au large.....	57
Pêche côtière.....	57
Pêche minotière.....	57
Pêche profonde	57
Pêcherie.....	57
Pélagique.....	57
Perdant	57
Périmètre de protection	57
Périmètre du SAGE	57
Période d'étiage.....	57
Période de retour d'une crue	57
Perte d'eau	57
Pesticide	57
Peuplement.....	57
Peuplement piscicole.....	58
Phycotoxine	58
Phytobenthos.....	58
Phytoplancton	58
Phyosanitaire	58
Piézomètre.....	58
Piézométrie	58
Plaine d'inondation	58
Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT).....	58
Plan d'alerte.....	58
Plan d'eau	58
Plan d'Exposition aux Risques (PER).....	58
Plan d'Occupation des Sols (POS).....	59

Plan de gestion.....	59
Plan de Prévention des Risques (PPR).....	59
Plan de Surface Submersible (PSS).....	59
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	59
Plan national santé environnement (PNSE)	59
Plan Particulier d'Intervention (PPI).....	59
Plan POLMAR	59
Plancton.....	59
Pleine mer.....	60
Pluie acide	60
Pluie efficace	60
Pluviométrie moyenne annuelle.....	60
Point d'eau.....	60
Point de conformité.....	60
Point de contrôle.....	60
Point de mesure.....	60
Point nodal.....	60
Poisson	60
Poisson migrateur.....	60
Poisson migrateur amphihaline	60
Polder	60
Police (de l'eau, de la pêche, des installations classées).....	60
Polluant.....	60
Polluant émergent.....	61
Pollution	61
Pollution accidentelle	61
Pollution bactériologique.....	61
Pollution chronique	61
Pollution diffuse	61
Pollution dispersée	61
Pollution éliminée.....	61
Pollution historique	61
Pollution intermittente	61
Pollution nette	61
Pollution nouvelle.....	61
Pollution ponctuelle.....	61
Pollution rejetée.....	61
Pollution résiduelle.....	61
Pollution toxique	62
Polychlorobiphényles (PCB).....	62
Population	62
Population active	62
Port	62
Potabilisation de l'eau.....	62
Potentiel écologique	62
Potentiel hydroélectrique	62
Potentiel hydrogène.....	62

Prairie inondable.....	62
Précipitation efficace.....	62
Précipitations	62
Préfet coordonnateur de bassin.....	63
Prélèvement.....	63
Prélèvement net d'eau	63
Préservation.....	63
Pression.....	63
Prévision des crues	63
Principe de précaution	63
Principe pollueur-payeur.....	63
Processus d'évaluation.....	63
Processus de collecte de la donnée	63
Processus de conservation de la donnée.....	63
Producteur de données	63
Produit Intérieur Brut vert (PIB)	63
Produit phytosanitaire	64
Profil d'équilibre	64
Profil en long.....	64
Profondeur maximale.....	64
Profondeur moyenne	64
Programme d'assainissement	64
Programme de mesures (PdM)	64
Programme de surveillance de l'état des eaux (PdS).....	64
Protection des berges.....	65
Puissance spécifique d'un cours d'eau.....	65
Purification	65
Qualité microbiologique	65
Qualitomètre	65
Question fermée doublement bornée	65
Rabattement de nappe	65
Radier	65
Rang d'un cours d'eau	65
Rang de confluence de Strahler	65
Rapportage	65
Raz de marée	65
Recalibrage de cours d'eau	65
Recharge	66
Rectification	66
Récupération des coûts.....	66
Récurrence	66
Référentiel	66
Reflux.....	66
Régime hydraulique.....	66
Région hydrographique	66
Registre des zones protégées	66
Règlement d'assainissement.....	66

Règlement d'eau.....	66
Règlement sanitaire départemental.....	66
Régularisation des cours d'eau	66
Réhabilitation	67
Réhabilitation d'un site pollué	67
Rejet	67
Rejet de temps de pluie.....	67
Relation nappe rivière.....	67
Renard	67
Renaturation d'un milieu	67
Rendement d'épuration	67
Repère de crue.....	67
Repères géographiques	67
Report de délai	67
Reprofilage	67
Réseau d'assainissement.....	67
Réseau de mesures.....	67
Réseau de référence	68
Réseau hydrographique	68
Réseau séparatif.....	68
Réseau unitaire.....	68
Réserve en eau facilement utilisable (RFU)	68
Réserve naturelle.....	68
Réserve utile du sol (RU).....	68
Réservoir biologique.....	68
Ressource disponible d'eau souterraine.....	68
Restauration	68
Résurgence	68
Retenue	68
Revitalisation	68
Ripisylve	68
Risque.....	69
Risque lié aux zones inondables	69
Risque majeur.....	69
Risque sanitaire	69
Risque sanitaire comportemental	69
Rivage.....	69
Rive.....	69
Rivière.....	69
Ruissellement	69
Sanctuaire.....	69
Saumâtre	69
Scarification	69
Scénario d'échange	69
Scénario d'évolution	69
Scénario technique	70
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	70

Schéma d'assainissement	70
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	70
Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)	70
Schéma départemental de l'alimentation en eau potable	70
Schéma départemental de vocation piscicole (SDVP)	70
Schéma départemental des carrières (SDC)	70
Schéma directeur	70
Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)	70
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	71
Schéma directeur des données sur l'eau (SDDE)	71
Schéma national des données sur l'eau (SNDE)	71
Secrétariat technique de bassin (STB)	71
Secteur hydrographique	71
Sécurité d'alimentation en eau potable	71
Sédiment	71
Sémantique	71
Service d'administration national des données et référentiels sur l'eau (SANDRE)	71
Service de prévision des crues (SPC)	72
Service écosystémique	72
Service lié à l'utilisation de l'eau	72
Service Oriented Architecture (SOA)	72
Service web	72
Servitude	72
Seuil	72
Sinuosité	72
SISE-Baignades	72
SISE-Eaux	72
Site classé	72
Site d'évaluation	72
Site de mesure	72
Site de référence	73
Site inscrit	73
Site orphelin	73
Site pollué	73
Sol contaminé	73
Sous-secteur hydrographique	73
Soutien d'étiage	73
Standardisation	73
Station à signification hydrologique	73
Station associée	73
Station d'épuration	73
Station de mesure	73
Station de mesure de la qualité des eaux	73
Station de traitement des eaux usées (STEU)	73
Station hydrométrique	74
Statut foncier	74
Statut piscicole	74

Stratégie commune de mise en ?uvre	74
Substance	74
Substance à risque	74
Substance active	74
Substance CMR.....	74
Substance dangereuse.....	74
Substance prioritaire.....	74
Substance prioritaire dangereuse.....	74
Substrat	74
Support	74
Surface Agricole Utile	74
Surface Agricole Utilisée (SAU).....	74
Surface Toujours en Herbe (STH)	75
Surpêche	75
Surplus économique.....	75
Symbiose	75
Syndicat de rivière	75
Système aquifère.....	75
Système autonome.....	75
Système d'assainissement	75
Système d'enchère	75
Système d'information (SI)	75
Système d'information géographique (SIG).....	75
Système d'Information sur l'Eau (SIE).....	75
Système de collecte des eaux usées urbaines.....	75
Système séparatif	75
Système unitaire.....	76
Talweg	76
Tarifcation	76
Taux de collecte.....	76
Taux de dépollution	76
Taxe environnementale	76
Taxon.....	76
Téledétection	76
Temps de séjour moyen annuel	76
Tête de bassin versant	76
Thermalisme.....	76
Thermocline	76
Toxicité	76
Toxicité pour la reproduction	77
Toxicité pour le développement.....	77
Toxicologie.....	77
Toxiques	77
Traçabilité	77
Trait de côte.....	77
Traitement des boues.....	77
Traitement des eaux usées	77

Traitement primaire.....	77
Traitement secondaire.....	77
Transparence.....	77
Transport solide.....	77
Tresse.....	77
Tronçon.....	78
Tsunami.....	78
Tunicier.....	78
Turbidité.....	78
Typologie.....	78
Unified Modelling Language (UML).....	78
Unité d'effort de pêche.....	78
Unité de distribution d'eau potable (UDI).....	78
Unité de référence SAGE.....	78
Usage de l'eau.....	78
Usage domestique de l'eau.....	78
Usine d'épuration.....	78
Usine de dépollution.....	78
Usine de filtration.....	78
Usine de traitement.....	78
Utilisation de l'eau.....	78
Utilité publique.....	78
Vague.....	79
Valeur d'usage.....	79
Valeur de non usage.....	79
Valeur économique totale.....	79
Valeur guide.....	79
Valeur impérative.....	79
Valeur limite d'émission.....	79
Valeur limite d'exposition à court terme (VLE).....	79
Valeur seuil.....	79
Valeur toxicologique de référence (VTR).....	79
Valeur tutélaire.....	79
Valorisation.....	79
Variable de contrôle.....	79
Variable de réponse.....	79
Variété taxonomique.....	79
Végétalisation.....	80
Vertébré.....	80
Vidange de plan d'eau.....	80
Vives eaux.....	80
Vulnérabilité.....	80
Water Information System for Europe (WISE).....	80
Webservice.....	80
Zéro de protestation.....	80
Zone à vocation d'expansion de crues.....	80
Zone conchylicole.....	80

Zone côtière.....	80
Zone d'action prioritaire	80
Zone d'alimentation	80
Zone d'expansion de crues (ZEC)	80
Zone de baignade.....	81
Zone de pêche exclusive.....	81
Zone de production.....	81
Zone de protection des aires d'alimentation de captages	81
Zone de Protection Spéciale (ZPS)	81
Zone de reparcage	81
Zone de répartition des eaux (ZRE)	81
Zone de rétention de crue.....	81
Zone future d'alimentation en eau potable	81
Zone homogène littorale.....	81
Zone humide (ZH).....	81
Zone humide alluviale.....	81
Zone hydrographique.....	82
Zone hyporhéique.....	82
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	82
Zone inondable.....	82
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF)	82
Zone protégée	82
Zone Ramsar	82
Zone remarquable	82
Zone sensible	82
Zone tampon.....	82
Zone vulnérable.....	82
Zones de production conchylicole	83
Zoobenthos.....	83
Zooplancton.....	83

☪ Liste des "Concepts"

☪ Aber

Nom d'origine celtique désignant un type d'embouchure fluviale intermédiaire entre la ria (qui n'a subi aucun remblaiement) et l'estuaire dont la géométrie a été remaniée par le remblaiement des berges.

☪ Abondance

Paramètre d'ordre quantitatif servant à décrire une population. Le dénombrement exhaustif d'une population, animale ou végétale, est généralement impossible. Par extension, elle désigne un nombre d'individus dans une catégorie donnée : population, recrutement, stock, rapportée à une unité de temps ou de surface.

☪ Activité liée à l'eau

Activité économique utilisatrice de l'eau et des services liés à l'utilisation de l'eau.

☪ Actualisation

Opération mathématique qui permet de comparer des valeurs économiques qui s'échelonnent dans le temps, en ramenant la valeur future d'un bien à une valeur actuelle. L'actualisation permet de prendre en compte dans l'analyse des dépenses ou des avantages qui se réaliseront dans le futur. Nota : Le choix du taux d'actualisation (coefficient permettant de ramener une valeur future en une valeur actuelle) a une influence sur le résultat. Le Commissariat Général au Plan a proposé en 2005 une révision du taux d'actualisation des taux d'investissement publics.

☪ Adsorption

Pénétration d'une substance à travers une barrière d'échange avec l'organisme.

☪ Affaissement piézométrique

Baisse temporaire ou non du niveau piézométrique d'une nappe du fait de modification naturelle ou artificielle (prélèvement, diminution de l'alimentation, mise en communication des aquifères).

☪ Affermage

Contrat par lequel le contractant s'engage à assurer la gestion d'un service public à ses risques et périls contre une rémunération versée par les abonnés du service.

☪ Affleurement

Partie d'une couche géologique visible en surface.

☪ Afflux

Phénomène suivant lequel les eaux océaniques du large sont poussées vers la côte, généralement en raison de vents forts et s'accumulent dans les rentrants du rivage, y provoquant une élévation exceptionnelle du niveau de la mer.

☪ Affouillement

Fosse profonde creusée dans le lit par l'action de l'eau. Action d'attaque par la base, naturelle ou anthropique, d'un versant naturel, d'un escarpement, d'une falaise, d'un mur ou d'un enrochement entraînant les matériaux les moins résistants sur lesquels il repose ou qui le protègent.

☪ Agence de l'eau

Établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement. Dans le bassin ou groupement de bassins, l'agence de l'eau met en œuvre le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle mène, de plus, une politique foncière de sauvegarde des zones humides approuvée par le comité de bassin. Ses ressources proviennent essentiellement de la perception de redevances sur les prélèvements et la pollution des eaux. L'agence de l'eau apporte des concours financiers aux actions d'intérêt commun qui contribuent à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, par exemple de dépollution, de gestion quantitative de la ressource ou de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques. L'agence de l'eau fait partie du secrétariat technique de bassin et assure le secrétariat du comité de bassin.

☪ Agenda 21

Programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable. L'Agenda 21 a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

☪ Agglomération

Au sens technique du terme, zone urbanisée équipée d'un système d'assainissement collectif constitué d'un ou de plusieurs réseaux de collecte des eaux usées (égouts) et d'une ou plusieurs stations d'épuration, formant un ensemble cohérent.

Au sens de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), zone dans laquelle la population et/ou les activités économiques sont

suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux résiduaires urbaines pour les acheminer vers un système de traitement des eaux usées ou un point de rejet final. Le code général des collectivités territoriales prévoit de désigner une telle agglomération sous la dénomination d'agglomération d'assainissement.

▸ Agglomération d'assainissement

Voir Agglomération

▸ Aléa

Nature, occurrence, intensité et durée d'un phénomène menaçant.

▸ Alimentation d'une nappe

Au sens hydrogéologique, volume d'eau alimentant une nappe souterraine sur une durée donnée. Ce sont principalement les précipitations qui alimentent les eaux souterraines. Les nappes libres se rechargent assez rapidement à chaque épisode pluvieux. La remontée des niveaux d'eau et les épisodes pluvieux s'observent sur une courbe piézométrique. La réalimentation des nappes intervient juste après la saturation des sols en eau, par infiltration directe des eaux de pluies au niveau des zones d'affleurement. La recharge d'un aquifère captif est par contre beaucoup plus lente. Les épisodes pluvieux ne sont pas ou peu visibles sur la courbe piézométrique. La remontée des niveaux est fonction de l'éloignement de l'affleurement (temps plus long de transport dans le sol et les roches), des échanges locaux entre nappes, etc.

▸ Alimentation en Eau Potable (AEP)

Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), et distribution au consommateur.

▸ Allergène

Substance (très souvent une protéine) étrangère à l'organisme humain et qui peut provoquer une allergie quand elle y pénètre (voies possibles : ingestion, piqûre, inhalation?). Les aliments d'origine marine (crustacés, mais aussi mollusques, souvent des coquillages, et mêmes poissons, souvent des scombridés et gadidés) contiennent des allergènes auxquels certains consommateurs sont sensibles. Il existerait des réactions croisées entre certains allergènes.

▸ Alluvion

Ensemble des matériaux (galet, gravillons, sables) apportés et déposés par les eaux courantes, spécialement lors de crues, dans les plaines d'inondation.

▸ Alose

Espèce de poissons appartenant à la famille des Clupéidés (comme la sardine et le hareng). Les aloses font partie des espèces anadromes (c'est-à-dire qui remontent les cours d'eau pour se reproduire dans la partie moyenne des fleuves). En tant que telles, leurs populations ont payé un lourd tribut aux aménagements des cours d'eau (barrages sans dispositifs de franchissement, extraction de graviers modifiant les frayères...). Leur niveau de présence constitue donc un bon indicateur de l'état d'aménagement d'une rivière. Deux espèces d'aloses sont présentes (et exploitées) dans les eaux françaises : la grande alose (*Alosa alosa*), l'alose feinte (*Alosa fallax*).

▸ Altération

Modification de l'état d'un milieu aquatique ou d'un hydrosystème, allant dans le sens d'une dégradation. Les altérations se définissent par leur nature (physique, ionique, organique, toxique, bactériologique,...) et leur effet (eutrophisation, asphyxie, empoisonnement, modification des peuplements,...). Le plus souvent ces altérations sont dues aux activités humaines, mais elles peuvent aussi être d'origine naturelle.

▸ Altitude

Élévation verticale d'un lieu ou d'un objet par rapport à un niveau de base. L'altitude est aussi une grandeur qui exprime un écart entre un point donné et un niveau moyen. Sur terre, ce niveau est le plus souvent le niveau de la mer (ou « niveau zéro »). Plus précisément, l'altitude du plan d'eau est notée à la cote moyenne pour les plans d'eau naturels et à la cote normale d'exploitation ou cote à retenue normale (R.N.) pour les plans d'eau artificiels. La cote normale, tout comme la cote moyenne, se définit comme le niveau habituel de la ligne d'eau du plan d'eau. Sauf nivellement, l'altitude de la ligne d'eau ou altitude du plan d'eau est celle de l'indication altimétrique la plus proche obtenue sur les lieux (borne...) ou sur une carte au 1/25 000ème. L'altitude est indiquée en utilisant le référentiel en vigueur localement (Nivellement Général de la France ou N.G.F. en France), au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1 000 mètres pour des plans d'eau en montagne mais être également négative pour des stations situées dans des zones inférieures au niveau de la mer.

▸ Aménité

Services rendus gratuitement par la nature ou l'environnement aux individus, associés à des notions de confort, commodité, plaisir, connaissance liées à une localisation. Par exemple, le fait de résider en bordure d'un parc urbain ou de séjourner en territoire rural procure certains avantages en termes de qualité du paysage, de calme, de microclimat, etc.

▸ Amer

Désigne un objet remarquable situé sur ou à proximité du rivage et dont les marins se servent pour préciser leur position en mer.

▸ Amont

Partie d'un cours d'eau qui, par rapport à un point donné, se situe entre ce point et sa source.

▸ Amphihaline

Qualifie une espèce dont une partie du cycle biologique se fait en mer et une autre partie en rivière.

▸ Analyse coûts - avantages

Analyse qui compare tous les avantages à tous les coûts d'un projet donné et de ses alternatives, en intégrant notamment les impacts ne faisant pas l'objet de flux monétaires (ce qui concerne souvent l'environnement). L'analyse « Coûts - Avantages » est un outil d'aide à la décision, apportant des éléments objectifs au débat. En fonction de la valeur du ratio avantage/coût, le projet évalué est jugé rentable ou non.

▸ Analyse coûts - efficacité (ACE)

Analyse qui permet de déterminer les différents moyens et instruments à mettre en oeuvre pour atteindre au moindre coût un objectif fixé. Cette analyse permet de classer les mesures selon leur efficacité pour atteindre un but environnemental mais elle n'apporte pas de réponse sur la pertinence d'une mesure ou d'un projet en tant que tel.

▸ Analyse de sensibilité

Méthode qui consiste à évaluer la robustesse des résultats d'une analyse économique en fonction de la variation de certains paramètres ou hypothèses.

▸ Analyse des risques environnementaux

Méthodologie permettant d'évaluer les dangers de la dispersion des contaminants dans les différents compartiments de l'environnement (air, eau, sédiments, organismes vivants).

▸ Analyse économique

Recours à des méthodes d'analyse et à des instruments économiques pour contribuer à la définition des politiques de gestion de l'eau, dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE). En effet, l'objectif est de faire intervenir l'économie à plusieurs temps forts de la mise en ?uvre de la DCE : contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux tarification incitative ; au stade de l'état des lieux, afin d'évaluer le poids économique des usages de l'eau dans le district et d'estimer le niveau de recouvrement des coûts des services ; pour justifier des dérogations à l'objectif de bon état (pour cause de ? coût disproportionné ? des mesures nécessaires) ; lors du choix des mesures à mettre en ?uvre dans le district ainsi que pour la construction du programme de mesures (optimisation du programme par l'analyse du coût et de l'efficacité de chaque mesure).

▸ Anastomosé

Se dit d'un ensemble de chenaux qui s'entrecroisent dans un large lit majeur, ou un delta, bien pourvu en défluent de toute sorte et de bras séparés par des hauts fonds. Le terme, emprunté au langage médical, n'est utilisé en hydrologie que sous forme d'adjectif : on parle en effet de rivière anastomosée.

▸ Année hydrologique

Période de 12 mois qui débute après le mois habituel des plus basses eaux. En fonction de la situation météorologique des régions, l'année hydrologique peut débiter à des dates différentes de celle du calendrier ordinaire, mais en France, généralement elle débute au mois de septembre.

▸ Annexe fluviale

Voir Annexe hydraulique

▸ Annexe hydraulique

Ensemble de zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connections soit superficielles soit souterraines : îles, bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables, forêts alluviales, ripisylves, sources et rivières phréatiques. Ces espaces constituent d'importantes zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Ils offrent une grande variété d'habitats, dans lesquels les communautés animales et végétales (insectes, poissons, amphibiens, oiseaux, mammifères) se répartissent en fonction du niveau de submersion des terrains. Les annexes hydrauliques ont un rôle déterminant dans le cycle de vie des espèces et notamment dans la reproduction des poissons. Selon leur nature et les espèces concernées, ce sont des zones de reproduction, de repos migratoire ou encore des aires de nourrissage. Les batraciens et les reptiles y sont aussi bien représentés que les oiseaux. La grenouille rieuse, la rainette verte ou méridionale, la couleuvre à collier, côtoient la poule d'eau, le grèbe castagneux, le martin pêcheur et quelques fois le héron cendré.

▸ Annonce des crues

Avertissement diffusé à l'avance par un service spécial de l'État (service de prévision des crues : SPC). En cas d'alerte pluviométrique ou hydrologique (déclenchement sur dépassement de seuils), le service de prévision des crues propose au Préfet la mise en alerte des maires des bassins versants concernés. Au fur et à mesure d'une crue à débordement grave, le service d'annonce des crues diffuse, à l'intention des préfets et des maires, des bulletins de situation hydrologique et d'information sur l'évolution des hauteurs d'eau. En 1994, 54 services d'annonce des crues surveillent en France 16.000 km de cours d'eau à l'aide de réseaux de mesure automatisés.

Approche combinée

Combinaison de la définition de valeurs limites d'émission (ou la mise en œuvre des meilleures techniques ou pratiques disponibles) avec la fixation d'objectifs environnementaux et de normes de qualité environnementale (bon état, etc.). La définition d'objectifs environnementaux peut entraîner des conditions de rejets plus strictes. Cette approche combinée doit être mise en œuvre au plus tard en 2012.

Aquaculture

Ensemble de toutes les activités de culture de plantes marines et d'élevage d'animaux marins. Les vocables de « aquaculture » et même de « mariculture » autrefois utilisés sont à considérer comme des synonymes désuets. On distingue l'aquaculture continentale, qui désigne l'ensemble des activités aquacoles conduites en eaux douces, et l'aquaculture marine, qui désigne l'ensemble des activités aquacoles conduites en eau de mer. Il en existe quatre types : la conchyliculture (élevage de coquillage), la pisciculture (élevage de poissons), l'élevage de crustacés et l'algoculture (culture d'algues).

Aquifère

Formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formation poreuses ou fissurées) et capable de la restituer naturellement ou par exploitation (drainage, pompage,...). 60% de l'eau potable distribuée en France provient des nappes souterraines.

Aquifère captif

Aquifère entièrement saturé comportant une nappe captive délimitée au toit par des formations à perméabilité très faible faisant obstacle à tout flux appréciable.

Aquifère côtier

Aquifère dont une des limites est constituée par la mer. De ce fait, le niveau de l'aquifère, à cette limite, est imposé par celui de la mer. Il s'ensuit que si en général les eaux douces des aquifères côtiers s'écoulent dans la mer, des eaux salées peuvent s'introduire dans l'aquifère en fonction des variations de charges au sein de l'aquifère (état naturel ou surexploitation des nappes côtières).

Aquifère libre

Aquifère comportant une surface libre et une zone non saturée.

Arrêté

Décision administrative à portée générale (exemple : arrêté ministériel du 29 février 1992 fixant un certain nombre de règles applicables à tous les élevages de bovins soumis à autorisation) ou individuelle (exemple : arrêté préfectoral fixant les règles particulières que doit respecter l'installation classée exploitée par M. X). Les arrêtés peuvent être pris par les ministres (arrêtés ministériels ou interministériels), les préfets (arrêtés préfectoraux) ou les maires (arrêtés municipaux). Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) est opposable aux arrêtés préfectoraux et municipaux.

Arrêté de protection de biotope (APB)

Arrêté préfectoral pris après avis de la commission départementale des sites, il tend à favoriser sur tout ou partie du territoire d'un département la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales et végétales à protéger. Les listes ont été fixées en application de divers arrêtés interministériels : à titre indicatif, on peut citer les poissons migrateurs, le brochet, l'écrevisse à pieds blancs et la loutre ainsi que les plantes rares nécessitant une protection.

Arrêté préfectoral de classement

Décision émanant de l'autorité compétente locale (le préfet), ayant vocation à classer les zones conchyloles selon leur niveau global de contamination. Ces classements sanitaires ont une conséquence directe sur les modalités d'utilisation permises des coquillages qui en sont issus : consommation humaine directe, après purification, reparcage ou traitement approprié.

Arrêté préfectoral de gestion

Décision émanant de l'autorité compétente locale (Le préfet), ayant une portée limitée dans le temps, afin de restreindre ou d'interdire l'utilisation des coquillages d'une zone, du fait d'une contamination microbiologique, phycotoxique ou chimique ponctuelle avérée.

Assainissement

Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

Assainissement autonome

Ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, unifamiliale, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées. Une extension (plus rare) concerne le traitement des eaux usées de quelques habitations voisines sur un terrain privé. Il s'agit toujours d'assainissement autonome mais groupé. En revanche un groupement qui comporte un petit réseau de collecte et un dispositif de traitement (épandage, massif filtrant, etc.) sur terrain communal est considéré comme un assainissement collectif. L'assainissement autonome est d'abord défini par opposition à l'assainissement collectif.

Assainissement collectif

Mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.

Assainissement pluvial de surface imperméabilisée

Ensemble des techniques et installations consistant à maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement par rétention ou infiltration, ou à assurer la collecte, le stockage éventuel et, si nécessaire, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. En effet, les eaux de pluie, en ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (toits, chaussées, aires de stockage, etc.), peuvent entraîner des matières polluantes (matières organiques, métaux lourds, hydrocarbures, etc.).

Assec

Assèchement temporaire d'un cours d'eau ou d'un tronçon de cours d'eau.

Association Française de Normalisation (AFNOR)

Association centralisant en France les travaux de normalisation et garantissant, par un label, que les produits diffusés sont conformes à ces normes.

Atlas

Recueil de cartes géographiques. En particulier, le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) met à disposition des données de référence géographiques (exemple : masses d'eau, stations de mesure, zones hydrographiques comme la BD Carthage, zonages réglementaires...) via un service en ligne, connu sous le nom d'Atlas, du site internet du Sandre.

Atlas de zones inondables

Cartographie de l'étendue qui serait inondée par des crues modélisées de fréquence déterminée (décennale à centennale) ou détermination, par une méthode hydrogéomorphologique, des unités spatiales homogènes modelées par les différents types de crues. Les Atlas de zones inondables représentent donc les zones potentiellement inondables ayant ou non été inondées par une crue connue.

Atlas de zones inondées

Cartographie de l'étendue inondée par une crue importante qui permet de garder la mémoire des crues les plus importantes.

Atterrissement

Amas de terre, de sable, de graviers, de galets apportés par les eaux, créés par diminution de la vitesse du courant. Ce phénomène est généré par le cycle végétatif qui apporte chaque année une couche de litière (jusqu'à plusieurs tonnes par an). La plus grande partie de cette litière est transformée très lentement en sels minéraux par des bactéries et des champignons microscopiques. Les apports de sédiments et les dépôts végétaux venus de l'extérieur ajoutent encore au comblement le marais jouant ainsi le rôle de tampon biogéochimique pour les bassins versants.

Attribut

Ce qui est propre à un être ou à un objet. Les attributs (ou propriétés) sont des informations qui caractérisent une entité (ou objet). Par exemple, l'objet « Station d'épuration » est caractérisé par des propriétés dont sa taille, son type... Les dictionnaires de données établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) comportent des entités caractérisées par des attributs. Un attribut peut notamment être traduit physiquement sous la forme d'un champ d'une base de données.

Auto-épuration

Ensemble des processus biologiques, chimiques ou physiques permettant à un écosystème (cours d'eau, plans d'eau, mer et océan...) de transformer lui-même les substances le plus souvent organiques qu'il produit ou qui lui sont apportées de l'extérieur. Les organismes vivant dans les milieux aquatiques jouent dans ce processus un rôle important (bactéries, protozoaires, algues, poissons...). L'auto-épuration est limitée : Si les rejets concentrés de matières organiques dépassent un certain seuil, la capacité d'auto-épuration naturelle est dépassée et la pollution persiste. Par ailleurs, la présence de substances toxiques peut inhiber le phénomène d'auto-épuration.

Autorisation

Acte de police administrative qui autorise une activité ou un aménagement (prélèvement, rejet, travaux, etc.) en fixant leurs conditions d'exercice ou de réalisation et permettant à l'administration une surveillance particulière de celle-ci. Se référer notamment aux décrets « procédure » et « nomenclature » qui fixent les seuils à partir desquels est utilisée une procédure de déclaration ou d'autorisation. L'autorisation donne lieu à l'établissement d'un document d'incidence sur les milieux aquatiques et les eaux souterraines.

Autorisation ou déclaration soumise au code de l'environnement

Terme recouvrant notamment les déclarations et autorisations relatives à la loi sur l'eau, les déclarations et autorisations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les autorisations pour les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), etc. En revanche, et conformément au principe d'indépendance des réglementations, ce terme ne recouvre pas les autorisations ou déclarations relevant d'un autre code, et notamment du code de l'Urbanisme.

▸ Autorité compétente

Instance responsable de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE (DCE) à l'échelle du bassin DCE (ou district). En France, il s'agit des Préfets coordonnateurs de bassin et, pour la Corse, de la collectivité territoriale de Corse.

▸ Autosurveillance

Suivi des rejets (débits, concentrations) d'un établissement ou du fonctionnement d'un système d'assainissement par l'établissement lui-même ou par le ou les gestionnaires du système d'assainissement. Les modalités de ce suivi sont fixées, pour les stations d'épuration collectives, par l'arrêté du 22 décembre 1994.

▸ Aval

Désigne la partie d'un cours d'eau qui, par rapport à un point donné, se situe après ce point, dans le sens de l'écoulement de l'eau.

▸ Bactérie

Micro-organisme procaryotique unicellulaire extrêmement petit, classé soit en règne autonome, ni animal, ni végétal, soit classé avec les Champignons en tant que Schizomycetes. Leur forme est hautement variable, pouvant vivre en saprophytes (sol, eau, organisme vivant), ou comme parasite de l'homme, des animaux et des plantes.

▸ Baie

Concavité du littoral, généralement ouverte largement vers le large et de l'ordre de grandeur de la dizaine de kilomètres. Au-delà de cet ordre de grandeur on emploie en français le terme « golfe ».

▸ Baignade

Action d'aller se baigner, c'est-à-dire de s'immerger dans l'eau, même sans y nager. Les « zones de baignade » sont surveillées par les Directions départementales chargées de la santé publique. En droit communautaire (et français), elles sont considérées comme « eaux de baignade ».

▸ Baisse

Voir Affaissement piézométrique

▸ Balise

Élément sémantique des langages informatiques de balisage, elle sert à délimiter et structurer des données contenues dans un document. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit des dictionnaires de données et des scénarios d'échanges qui reposent sur des formats balisés comme le XML.

▸ Banc alluvial

Voir Atterrissement

▸ Bancarisation

Processus permettant de conserver les données dans le cadre organisé d'une base de données d'où il est aisé de les extraire au moyen de requêtes. Les banques de données peuvent être constituées de façon centralisée au niveau national (banques de référence) ou au niveau du bassin, ou bien de façon répartie entre plusieurs sites, selon un même modèle de données.

▸ Bandes enherbées

Bande en herbes en bord de parcelle, située principalement le long des cours d'eau, qui agit comme une zone tampon en interceptant et filtrant les écoulements de surface.

▸ Banque de données

Ensemble de données élémentaires issues d'un ou plusieurs dispositifs de collecte organisés par traitement informatique. Elle permet d'extraire des données et de les mettre à disposition des utilisateurs. Les données élémentaires des dispositifs de collecte peuvent être situées dans plusieurs banques de données. Dans certains cas la banque de données peut contenir des données élaborées.

▸ Banque de référence

Banque de données nationale, centralisée ou décentralisée, gérée par un acteur identifié pour le compte des acteurs du système d'information sur l'eau (SIE) et unique source reconnue pour un type de donnée validée, un type d'usage et à un certain niveau de validation.

▸ Barrage

Ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau permanent ou intermittent ou un thalweg. On peut aussi dire qu'il barre un bassin versant. Mais un barrage peut être en dehors d'un cours d'eau. La retenue qu'il constitue à son amont est alimentée entre autre par les eaux du bassin versant, par gravité. Le corps d'un barrage peut être construit en remblai, en maçonnerie, en béton, en bois, en métal. ? Il existe plusieurs types de barrage, selon leur fonction : barrage hydro-électrique, barrage réservoir, barrage anti-pollution, barrage de navigation.

▸ Base de données

Ensemble structuré de fichiers qui regroupe des informations ayant des caractères en commun et accessibles au moyen d'un logiciel. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) gère uniquement des bases de données constituées de documents de spécification et de jeux de données de référence.

▸ Base de Données Cartographiques (BD CARTO)

Base de données cartographiques de l'Institut Géographique National (IGN) couvrant tout le territoire national. Elle est une description sous forme numérique du territoire conçue pour une échelle de base allant du 1/50 000 au 1/100 000. Sa précision décimétrique, et l'information complète et structurée qu'elle présente, lui confèrent un rôle de référentiel national homogène, adapté aux besoins des utilisateurs d'information géographique à l'échelle nationale, régionale ou départementale.

▸ Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'Eau (BD Carthage)

Ensemble des couches géographiques présentant, pour le territoire Français, les objets hydrographiques. Cela inclut le découpage du territoire en zones hydrographiques (bassins versants), ainsi que les cours d'eau et plans d'eau, et la codification de ces objets. La BD Carthage (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'Eau) a été élaborée par l'IGN, les Agences de l'eau et le Ministère chargé de l'environnement en s'appuyant sur la couche hydrographie de la BD CARTO. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) diffuse ce jeu de données de référence géographique via son catalogue de données et l'Atlas cartographique.

▸ Bassin

Circonscription hydrographique française la plus grande en matière de planification et de gestion de l'eau. C'est à l'échelle du bassin ou du groupement de bassins qu'est élaboré le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures. C'est à cette échelle qu'opèrent les grands acteurs de la gestion de l'eau que sont les comités de bassin, les préfets coordonnateurs de bassin et les délégations de bassin, ainsi que les agences de l'eau. Il existe quatorze bassins ou groupements de bassins en France.

▸ Bassin d'alimentation des captages

Voir Zone de protection des aires d'alimentation de captages

▸ Bassin DCE

Voir Bassin

▸ Bassin hydrogéologique

Aire de collecte considérée à partir d'un exutoire ou d'un ensemble d'exutoires, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux qui s'écoulent en souterrain vers cette sortie. La limite est la ligne de partage des eaux souterraines.

▸ Bassin hydrographique

D'après le référentiel BD Carthage, grand bassin versant découpé en plusieurs régions hydrographiques, elles-mêmes divisées en secteurs hydrographiques, sous-secteurs hydrographiques et zones hydrographiques.

▸ Bassin versant

Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte des eaux, considérée à partir d'un exutoire : elle est limitée par le contour à l'intérieur duquel toutes les eaux s'écoulent en surface et en souterrain vers cet exutoire. Ses limites sont les lignes de partage des eaux.

▸ Bassin versant de proximité

Partie terrestre de la zone côtière dont l'influence, sur la qualité de l'eau de la partie marine, est la plus forte. Cette partie est le plus petit sous-ensemble du bassin versant naturel.

▸ Bathymétrie

Equivalent sous-marin de la topographie, c'est-à-dire description du relief immergé grâce à l'étude de la nature des fonds d'un milieu aquatique et de leur profondeur. Les résultats de ces études sont traduits par des cartes bathymétriques.

▸ Benthique

Adjectif qui qualifie l'interface eau-sédiment (= interface eau-lithosphère) d'un écosystème aquatique, quelle qu'en soit la profondeur (le fond des lacs ou des cours d'eau ou de la mer). Qualifie également un organisme vivant sur les fonds (macroinvertébrés, par exemple).

▸ Benthophage

Qualifie les espèces se nourrissant des matières organiques présentes sur le fond.

▸ Benthos

Ensemble des organismes présents sur ou dans le fond des eaux. Par exemple, les macro-algues sont fixées au fond, elles font partie du benthos (à l'inverse des algues unicellulaires ou micro-algues, qui flottent passivement et font donc partie du phytoplancton). Les mollusques, les crustacés et les vers font aussi partie du benthos, même si leurs œufs sont planctoniques. Il en est de même avec les

échinodermes.

▸ Berge

Bord permanent d'un cours d'eau, situé au dessus du niveau normal de l'eau. La berge est caractérisée par sa forme transversale (berge en pente douce, berge abrupte), sa composition (sableuse, marneuse), sa végétation (herbacée, arbustive). Fréquemment soumises au débordement et à l'érosion du courant, les berges sont des habitats pour de nombreuses espèces. Elles permettent le passage d'animaux discrets comme le rat d'eau, le rat musqué, la musaraigne d'eau ou encore le desman des Pyrénées. Certaines ruptures de niveau permettent aux blocs rocheux d'apparaître et forment d'excellents perchoirs pour le cincle plongeur. Les hirondelles de rivages profitent des berges vives pour y faire leur nid. Les écrevisses, les poissons et les macro-invertébrés se servent des abris sous berges pour se cacher, se reproduire ou se nourrir.

▸ Biais

Démarche ou procédé qui engendre des erreurs dans les résultats d'une étude. Un échantillon non représentatif, une mauvaise formulation de question ou l'influence d'un enquêteur sont, par exemple, des sources de biais.

▸ Biais d'agrégation

Biais induit lorsque les nombres d'usagers de plusieurs sites sont ajoutés alors que l'amélioration générale d'une qualité d'environnement n'amènera pas des bénéfices identiques sur chaque site.

▸ Biais d'auto-sélection

Biais induit lorsque les individus qui se sentent impliqués ou dont la fréquentation d'un site est plus élevée ont une probabilité plus grande d'être interrogés (ce qui concerne notamment les enquêtes réalisées en face-à-face sur des sites récréatifs).

▸ Biais d'échantillonnage

Biais induit lorsque l'échantillon n'est pas représentatif de la population qui est supposée bénéficiaire (limitation des enquêtes à des villes par exemple).

▸ Biais d'inclusion

Biais induit lorsque les individus déclarent un même consentement à payer (CAP) pour un bien environnemental particulier (par exemple un tronçon de rivière) et un bien plus large (par exemple toutes les rivières du bassin versant, ou toutes les rivières du département). Cette confusion entre échelles géographiques (ou problématiques environnementales : milieux aquatiques, diversité biologique, qualité de l'air) est le biais d'inclusion.

▸ Biais hypothétique

Biais induit lorsque dans une situation de marché fictif les personnes interrogées ont des difficultés à exprimer leurs préférences. En effet, dans le domaine de l'environnement, le manque de référence aura pour conséquence des réponses éloignées des choix qu'ils feraient dans une situation réelle.

▸ Biais informationnel

Biais induit lorsque les informations sur le bien à évaluer sont insuffisantes, la personne interrogée ne donnant pas une estimation correcte de son consentement à payer.

▸ Biais lié à l'enquêteur

Biais induit lorsque la personne questionnée donne une valeur supérieure à son consentement à payer réel pour faire plaisir à l'enquêteur.

▸ Biais stratégiques

Biais induit lorsque les personnes interrogées pensent pouvoir influencer la décision finale, si bien qu'ils exagèrent leur consentement à payer. Certaines peuvent également donner une valeur plus faible en pensant que les autres vont payer pour lui (phénomène de passager clandestin). De fait, ces personnes n'ont pas intérêt à révéler leurs préférences réelles si le fait de les cacher leur donne un avantage supérieur.

▸ Bief

Tronçon d'un cours d'eau ou d'un chenal, généralement compris entre deux sections intéressantes en matière d'aménagement. À l'origine, "bief" désigne un canal d'amenée à un ouvrage hydraulique. Appliqué à un cours d'eau, il doit garder la nuance de tronçon particulier, ne comportant notamment ni chute ni rapides.

▸ Bien discret

Bien qui ne s'exprime naturellement qu'en unités discrètes (unités entières). Par exemple, on définit la demande d'automobiles par le nombre réel de véhicules demandés et non en termes de temps d'utilisation d'un véhicule (valeur continue).

▸ Bien public

Bien ou service dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive. La non-rivalité signifie que la consommation du bien/service par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre individu. La non-exclusivité signifie que tous les individus ont libre accès au bien/service.

▸ Bilan demande / ressources

Bilan réalisé sur un bassin ou sous-bassin donné et pour une période déterminée entre d'une part des ressources disponibles du fait des apports ou entrées d'eau prévisibles sur cette même zone pour la période considérée compte-tenu du nécessaire bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, d'autre part des demandes en eau c'est-à-dire des volumes ou débits prélevés et consommés par les différents usages et nécessaires au bon fonctionnement des milieux.

▸ Biocénose

Ensemble des organismes vivants (animaux et végétaux dont microorganismes) qui occupent un écosystème donné. Ce groupement d'êtres vivants est caractérisé par une composition spécifique déterminée et par l'existence de phénomènes d'interdépendance. Il occupe un espace que l'on appelle biotope et constitue avec lui l'écosystème. Une biocénose se modifie au cours du temps (phase pionnière, phase intermédiaire et phase d'équilibre).

▸ Biocide

Tout produit de synthèse toxique pour certains êtres vivants, ou qui est destiné à lutter contre certaines sortes de pourrissures. L'emploi des biocides est règlementé (Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 portant transposition de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides ; Code de l'Environnement, Art. 522-9).

▸ Biodégradabilité

Capacité des substances à être décomposées par des organismes vivants en composés inorganiques.

▸ Biodiversité

Variété du vivant à tous ses niveaux : les gènes, les espèces et les populations, les écosystèmes et les processus naturels qui assurent la perpétuation de la vie sous toutes ses formes.

▸ Bioindicateur

Indicateur constitué par une espèce (ou un groupe d'espèces) végétale ou animale dont la présence renseigne sur certaines caractéristiques physico-chimiques ou biologiques de l'environnement ou sur l'incidence de certaines pratiques. Les effets sont observables au niveau de l'individu et se traduisent par des altérations morphologiques, comportementales, tissulaires ou physiologiques (croissance et reproduction).

▸ Biomasse

Masse totale de matière de toutes les espèces vivantes présentes dans un écosystème donné. La biomasse peut également désigner un sous ensemble de cette masse comme la masse totale de matière vivante présente à un niveau trophique donné, voire d'une famille ou d'une espèce dans un écosystème (poids total de la matière d'un individu, d'un groupe, d'une classe d'âge, d'un stock, d'une population, ?).

▸ Biomasse féconde

Poids des animaux sexuellement mûrs participant effectivement à la reproduction. Il s'exprime en poids total de femelles ou parfois en poids de matière sexuelle (gonade, produits sexuels, etc.).

▸ Biotope

Espace caractérisé par des facteurs climatiques, géographiques, physiques, morphologiques et géologiques,... en équilibre constant ou cyclique et occupé par des organismes qui vivent en association spécifique (biocénose). C'est la composante non vivante (abiotique) de l'écosystème.

▸ Biseau salé

Partie d'un aquifère côtier envahi par de l'eau salée (généralement marine) comprise entre la base de l'aquifère et une interface eau douce - eau salée, le coin d'eau salée étant sous l'eau douce. L'apparition d'un biseau salé, au-delà d'une position naturelle de faible pénétration, est le plus souvent la conséquence de la surexploitation de l'aquifère.

▸ Bivalve

Mollusque lamelibranche filtreur doté d'une coquille calcaire à deux valves (bivalve) latérales. Les mollusques bivalves sont séparés en deux catégories : les bivalves fouisseurs, qui vivent à la surface du sédiment ou enfouis dans celui-ci (palourdes, coques, tellines), et les bivalves non fouisseurs, qui vivent fixés sur un substrat dur (huîtres, moules).

▸ Bois mort

Matière rassemblant des troncs isolés, des branches, des arbres entiers ou des accumulations de débris végétaux de dimensions hétérogènes. Le bois mort est un agent essentiel de modification des formes du chenal et donc de diversification des milieux. Il joue également un rôle important de support et de substrat pour la végétation et la microfaune, mais après le passage d'une crue, il peut constituer des embâcles. Il sert de gîte au lézard vert, à l'orvet fragile, au crapaud commun au crapaud accoucheur. Parfois suspendu dans les arbres après plusieurs saisons, il peut également servir de gîtes à des carnivores comme la fouine ou la genette.

▸ Bon état

Objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, sauf en cas de report de délai ou de définition d'un objectif moins strict. Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins "bons". Le bon état d'une eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins "bons".

✦ Bouchot

Pieu cylindrique, traditionnellement en chêne, planté en ligne sur le bas de l'estran et servant à l'élevage des moules fixées sur les pieux ou sur des cordes enroulées autour.

✦ Boue d'épuration

Mélange d'eau et de matières solides séparées par des procédés biologiques ou physiques des divers types d'eau qui les contiennent.

✦ Boue de curage

Déchets boueux provenant du nettoyage des réseaux d'eaux usées.

✦ Boue épandable

Boue présentant des caractéristiques lui permettant de pouvoir être épandue sur les terres agricoles dans la mesure où elle présente un intérêt pour l'alimentation des cultures et où elle répond à une qualité et à des règles précises.

✦ Boue résiduaire

Déchets boueux résultant du traitement des eaux usées.

✦ Bras de mer

Désigne une étendue d'eau marine étroite et longue, enserrée entre les terres.

✦ Bras mort

Partie relictuelle d'un ancien méandre ou d'une tresse. Les bras morts sont plus ou moins déconnectés du lit principal du fait du déplacement de celui-ci au fil des temps ou des mécanismes de sédimentation. Selon leur âge, la saison et le contexte météorologique, les bras morts peuvent être en eau ou asséchés. Ces milieux évolutifs très riches sont des zones de reproduction favorables aux poissons ou à certains amphibiens.

✦ Bruit de fond

Concentration représentative ambiante en un élément, en un composé, ou en une substance dans un milieu donné. Elle tient compte des concentrations naturelles (fond géochimique naturel) et de celles provenant éventuellement de sources d'origine anthropique autres que celles du site étudié (exemple : pollution diffuse par engrais, métaux lourds, ...).

✦ Bryophyte

Mousse végétale aquatique qui a la propriété d'accumuler les métaux et de garder en mémoire le passage des pollutions.

✦ Calanque

En Provence, désigne un rentrant de la côte, long et étroit et aux flancs abrupts généralement formés de calcaire dur.

✦ Campagne de pêche

Opération de pêche (par pose de filets) dont la durée est fonction des moyens humains et matériels mis en œuvre ainsi que de la surface et de la profondeur du plan d'eau. Des mesures in situ sont effectuées afin de connaître les conditions environnementales et mieux interpréter les résultats de la pêche. La campagne de pêche regroupe toutes les notions et informations considérées comme stables durant une campagne d'échantillonnage : une ou plusieurs nuits ou jours successifs selon les protocoles, la taille, la profondeur et la diversité d'habitats du plan d'eau. Elle permet de préciser les informations suivantes : le protocole de pêche utilisé (actuellement, il n'existe que 2 protocoles publiés et donc utilisables : les filets verticaux utilisés depuis les années 1990, les filets multi-maillages décrits dans la norme prEN 14757/2003 actuellement en cours de validation CEN), le ou les réseaux de mesure concernée par la campagne, l'intervenant responsable de la campagne (obligatoire), les intervenants maître d'œuvre de la campagne et l'intervenant ayant réalisé la pêche (prestataire). Du point de vue de la modélisation, la campagne de pêche peut être comparée à l'opération de prélèvement biologique sur un plan d'eau, à la différence qu'elle se déroule sur plusieurs points de pose.

✦ Canal

Ouvrage hydraulique alimenté par prélèvement d'eau des cours d'eau ou plans d'eau et principalement destiné à la navigation, le drainage, l'irrigation ou la régulation des débits.

✦ Capacité DBO

Quantité totale des matières oxydables qu'une station d'épuration doit pouvoir traiter par jour avec une certaine efficacité. Pour les stations à traitement biologique, la capacité DBO est, dans la plupart des cas, limitée par la capacité d'oxygénation, c'est-à-dire la quantité d'oxygène pouvant être introduite dans l'eau pour maintenir la concentration d'oxygène à un niveau convenable.

✦ Capital fixe

Ensemble des moyens de production matériels qui ne sont pas détruits au cours du processus de production. Leur durée de vie

excède un an.

✦ Captage

Dispositif par lequel on puise (source, sous-sol, rivière) l'eau nécessaire à un usage donné.

✦ Captage spécifique

Système conçu pour permettre l'évacuation de la pollution à la source. Il comprend une forme de captage plus ou moins enveloppante reliée à un système d'évacuation de l'air vicié (soufflage - aspiration).

✦ Caractère abordable

Importance relative du coût des services publics d'eau et d'assainissement (production, transport et distribution d'eau potable ; collecte, transport et traitement des eaux usées) dans le revenu disponible des usagers. Ce critère est à prendre en compte par exemple lors de la définition d'une politique de tarification des services publics d'eau et d'assainissement.

✦ Carrière

Gisement de substances minérales définis par opposition aux mines qui font l'objet d'une législation spécifique. Les carrières concernent les matériaux de construction, d'empierrement,... Elles peuvent être superficielles ou souterraines, alluviales ou en roche massive.

✦ Carte communale

Document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune qui ne dispose pas d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un document en tenant lieu, la carte communale détermine les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme, et est définie aux *articles L. 124-1* et suivants, *R. 124-1* et suivants du *Code de l'urbanisme*. Elle peut concerner tout ou partie du territoire communal. Elle peut également être élaborée au niveau d'une structure intercommunale. Les cartes communales doivent être compatibles ou rendus compatibles, dans un délai de trois ans, avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

✦ Carte de paiement

Carte proposant aux personnes enquêtées (lors des évaluations contingentes) plusieurs montants de contribution et sur laquelle il suffit de cocher le montant souhaité.

✦ Carte départementale d'objectifs de qualité

Carte des cours d'eau d'un département illustrant par des couleurs (jaune, vert, bleu) les différents niveaux d'objectifs de qualité à atteindre. Les valeurs repères des différents paramètres constituant ces objectifs sont fournies dans une liste annexée à la carte. Ces objectifs font l'objet généralement d'un arrêté préfectoral établi après concertation.

✦ Catalogue de données

Répertoire qui indexe des données, à travers leurs métadonnées. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) met à disposition les métadonnées des jeux de données de référence géographiques via un service en ligne, connu sous le nom de Catalogue de données et reposant sur Géonetwork (<http://www.sandre.eaufrance.fr/geonetwork>).

✦ Catalogue de métadonnées

Voir Catalogue de données

✦ Catégorie piscicole des cours d'eau

Classement juridique d'un cours d'eau en fonction des espèces dominantes ou méritant une protection. En principe le cours d'eau est classé en première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (saumons, truites) et en deuxième catégorie, lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (carpes, barbeaux, gardons, etc.). Ce classement conditionne les pratiques de pêche.

✦ Cellule

Unité structurale, fonctionnelle et reproductrice constituant tout ou une partie d'un être vivant.

✦ Champ captant

Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe.

✦ Changement global

Changement induit dans la dynamique de la biosphère par les activités humaines, directement ou non.

✦ Charge brute de pollution organique

Pour une agglomération d'assainissement, somme de la pollution domestique et de la pollution des industries raccordées. Il s'agit de la pollution journalière en période de pointe, par temps sec. Pour un industriel, cette pollution est déterminée par les agences de l'eau sur la base de coefficients, forfaitaires ou mesurés, fonction du type d'activité et du volume de l'activité.

La charge brute de pollution organique est définie, par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales, comme le poids d'oxygène correspondant à la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO5) calculé sur la base de la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année.

▸ **Charriage**

Phénomène concernant le mouvement des matériaux sur le fond d'un cours d'eau. Souvent utilisé comme synonyme de « débit de charriage ».

▸ **Chemin de halage**

Chemin situé le long de la berge d'un cours d'eau navigable pour permettre à des attelages de remorquer par câble un bateau circulant dans le chenal.

▸ **Chenal d'étiage**

Voir Lit d'étiage

▸ **Chenalisation**

Action qui consiste à modifier la morphologie d'un cours d'eau pour le rendre plus rectiligne et contraindre son écoulement (rectification, recalibrage, curage), de manière à contrôler localement les crues ou favoriser des usages comme la navigation ou les loisirs nautiques. Les conséquences écologiques d'une chenalisation sont souvent importantes et irréversibles (baisse de la diversité des conditions physiques et donc des peuplements aquatiques).

▸ **Chronique piézométrique ou courbe piézométrique**

La chronique piézométrique est le recueil de l'évolution dans le temps du niveau de la nappe surveillée ou niveau piézométrique (cf. niveau piézométrique). Elle est constituée de mesures qui associent, à une date donnée, le niveau de la nappe à cet instant là. En fonction de la variabilité du niveau de la nappe, les mesures sont plus ou moins rapprochées dans le temps. Les mesures obtenues sont positives ou négatives vis à vis du repère de mesure : elles sont positives lorsque le niveau de la nappe est inférieur à celui du repère de mesure (cas les plus fréquents) et négatives dans le cas inverse (puits artésiens). Artésien : un forage est artésien quand l'eau est jaillissante. Une chronique est représentée par une courbe qui est discrétisée pour être mémorisée en une succession de points, chaque point représentant un niveau de la nappe à un instant donné. Les points sont chaînés les uns aux autres à l'aide d'un code qui indique si un point est lié au point qui le précède dans le temps. Si le point n'est pas lié, il constitue alors le point initial d'une nouvelle partie de la chronique. La présence d'un point initial caractérise aussi l'absence d'information sur le niveau de la nappe pour la période qui le sépare du point précédent.

▸ **Chute**

Voir Affaissement piézométrique

▸ **Classement provisoire**

Classement sanitaire d'une zone conchylicole, sur la base de résultats dont le nombre ne permet pas d'établir un classement pérenne, mais autorise une évaluation fiable du niveau de contamination. Le classement provisoire est remplacé par un classement pérenne dès lors que le nombre d'analyses nécessaires est disponible.

▸ **Classement sanitaire**

Classement attribué aux zones conchylicoles défini par arrêté préfectoral. Le classement sanitaire est établi sur la base d'analyses microbiologiques (au minimum 26 valeurs obtenues sur une année) et de l'analyse de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure) des coquillages présents. Il est attribué par groupe de coquillages.

▸ **Classification des espèces**

Science dont l'objet est de créer et de faire progresser le classement des êtres vivants. La classification des espèces est un système logique qui établit les parentés d'une espèce donnée avec les autres espèces qui s'en rapprochent ou s'en éloignent par les différents caractères qui lui sont propres. Le système en vigueur depuis Linné (1758) est un système de nomenclature binominale (nom générique + nom spécifique), écrits en latin.

▸ **Code BSS**

Code national de la Banque du Sous-Sol (BSS) attribué par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) aux ouvrages souterrains notamment aux captages d'eau. Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F. Les caractéristiques qui lui sont associées (coordonnées géographiques, profondeur et coupe géologique) permettent ensuite de localiser précisément chaque captage et d'identifier la nappe captée.

▸ **Code d'une station de mesure**

Identifiant d'une station de mesure géré par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre), et attribué par les Agences de l'eau pour toutes les stations de mesure de la qualité des eaux situées sur leur bassin.

▸ **Code générique d'un cours d'eau**

Identifiant d'une entité hydrographique, qui peut être un cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, une voie d'eau artificielle (canal, ...), un plan d'eau ou une ligne littorale.

▸ Code NAF d'activité d'une entreprise

Identifiant de l'activité principale du travailleur indépendant ou de l'entreprise parmi les activités mentionnées sur la Nomenclature des Activités Françaises (NAF). Anciennement code APE (de 1973 à 1992), depuis la nouvelle NAF, ce code se compose dorénavant comme suit : par exemple « 20.4Z » pour la fabrication d'emballages en bois, « 28.5A » pour le traitement et revêtement des métaux.

▸ Code SIREN d'un organisme

Identifiant attribué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à la création de l'entreprise (ou lors de la déclaration d'existence des travailleurs indépendants, artistes auteurs). Le code SIREN est composé de 9 chiffres.

▸ Code SIRET d'un organisme

Identifiant géographique de l'établissement d'une entreprise composé de 14 chiffres (correspondant aux 9 chiffres du code SIREN suivis des 5 chiffres du NIC). Il peut donc y avoir plusieurs SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Etablissements) pour un seul code SIREN si l'entreprise possède plusieurs établissements.

▸ Code WISE

Identifiant d'une station de mesure, compatible avec le système d'information sur l'eau européen (Water information system of Europe - WISE), utilisé notamment dans le cadre du rapportage des programmes de surveillance à la Commission européenne.

▸ Coefficient de marée

Rapport, en un lieu donné, du marnage au marnage moyen en vive eau d'équinoxe. Ce nombre, exprimé en centièmes, est appliqué aux marées des côtes de France. Il permet une prédiction approximative des hauteurs de pleines et basses mers. Sont appelées « marées de vive-eau » celles dont le coefficient est supérieur à 85 et « marées de morte-eau » celles dont le coefficient est inférieur à 55. La notion de coefficient de marée est peu utilisée en dehors de la France.

▸ Cohésif

Propriété d'un sol pourvu de cohésion. Les argiles et les limons sont des sols cohésifs ; sables et les graviers propres (c'est-à-dire dépourvus de particules fines) sont non cohésifs (ou pulvérulents).

▸ Collecte de données

Processus se rapportant à la transmission des données produites par différents acteurs et moyens vers un dispositif de conservation. Le plus souvent la collecte des données est assurée par le producteur lui-même, qui effectue la sélection, la mise en forme et la transmission des données. Il peut arriver qu'un intermédiaire assure la collecte d'un ou plusieurs producteurs.

▸ Collecte séparative

Collecte séparant les eaux domestiques dans un réseau et les eaux pluviales dans un autre. La collecte séparative a l'avantage d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut. Il permet de mieux maîtriser le flux et sa concentration en pollution et de mieux adapter la capacité des stations d'épuration.

▸ Colmatage

Dépôt de fines particules dans les interstices d'un milieu poreux (sol), ayant pour effet de diminuer sa perméabilité. L'intensité du colmatage peut être variable : « Nulle » s'il n'y a pas de colmatage, « Faible » s'il existe un colmatage partiel sur un seul type de substrat (gravier, sable), « Moyenne » si le colmatage ne touche pas tous les habitats, ou « Forte » si le colmatage est généralisé.

▸ Combre

Bois, pieux, batardeau, barrage, engin fixe dans le lit du cours d'eau, destiné à arrêter le poisson, protéger les rives, fixer les alluvions en tas.

▸ Comité de bassin

Assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau au sein d'un bassin ou groupement de bassins. Le comité de bassin est consulté sur l'opportunité des actions significatives d'intérêt commun au bassin envisagées et, plus généralement, sur toutes les questions relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il définit les orientations de l'action de l'agence de l'eau et participe à l'élaboration de ses décisions financières. Il adopte l'état des lieux et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et élabore le registre des zones protégées. Il donne un avis sur le programme de mesures et le programme de surveillance de l'état des eaux. Il approuve la politique foncière de sauvegarde des zones humides menée par l'agence de l'eau. Il est consulté sur le périmètre et le délai dans lequel doivent être élaborés ou révisés les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et donne un avis sur les projets de SAGE. Il donne également son avis sur les projets de classements des cours d'eau prévus à l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les projets d'objectifs environnementaux des milieux marins inclus dans les plans d'action pour le milieu marin. Il constitue une des parties prenantes dans la mise en œuvre de la directive inondation. Le périmètre d'intervention des établissements publics territoriaux de bassin est délimité après avis notamment du comité de bassin. En métropole, un comité de bassin est composé : de représentants des conseils généraux et régionaux ainsi que des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau (pour 40%) ; de représentants des usagers de l'eau et des milieux aquatiques, des organisations socioprofessionnelles, des associations agréées de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, des instances représentatives de la pêche et de personnes qualifiées (pour 40%) ; de représentants de l'Etat ou de ses établissements publics concernés (pour 20%). Le président est élu par les représentants des deux premiers collèges. Il existe douze comités de bassin en France.

▸ Comité de gestion pour les poissons migrateurs (COGEPOMI)

Assemblée qui regroupe des représentants des collectivités territoriales, de l'administration gestionnaire, des fédérations de pêche, des usagers, des concessionnaires, des propriétaires et des scientifiques, chargée d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Le comité de gestion des poissons migrateurs est chargé entre autres de donner un avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ses membres sont nommés pour cinq ans par le préfet coordonnateur de bassin, qui en est le président. Il existe aujourd'hui 8 comités de gestion sur le territoire métropolitain, correspondant globalement aux grands bassins hydrographiques français.

▸ Comité national de l'eau (CNE)

Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement, le comité national de l'eau a pour mission de donner son avis : sur les circonscriptions géographiques des bassins et groupements de bassins ; sur tous les projets d'aménagement et de répartition des eaux ayant un caractère national ainsi que sur les grands aménagements régionaux ; sur les projets de décret concernant la protection des peuplements piscicoles ; sur le prix de l'eau facturé aux usagers et la qualité des services publics de distribution d'eau et d'assainissement (sur proposition d'un comité consultatif constitué en son sein). Le comité national de l'eau donne notamment un avis sur les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de programmes de mesures. Il est composé : de représentants de l'Etat et de ses établissements publics (dont deux préfets coordonnateurs de bassin et deux directeurs d'agences de l'eau) ; de deux députés et deux sénateurs ; de deux membres du Conseil économique, social et environnemental ; des présidents des comités de bassin ; des représentants des collectivités territoriales ; des représentants des usagers ; de deux présidents de commission locale de l'eau (CLE) ; de personnalités qualifiées (dont le nombre ne peut être supérieur à huit).

▸ Comité technique de l'eau (CTE)

Comité institué par le décret 87-154 du 27/02/1987, de couverture régionale comprenant des représentants des administrations de l'Etat concernées mais aussi les services de l'Agence de l'Eau et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, et associant en tant que de besoin des représentants des collectivités territoriales, des usagers, des associations de défense de l'environnement et des personnalités qualifiées. Les réunions des comités techniques de l'eau (CTE) doivent permettre une information réciproque sur les actions envisagées et engagées et procèdent à l'étude des problèmes régionaux de l'eau. Ils sont présidés par le préfet de région concerné.

▸ Commission administrative de bassin

Commission, instituée dans chaque bassin ou groupement de bassins, présidée par le préfet coordonnateur de bassin, et composée des préfets de région, des préfets de département, des chefs des pôles régionaux de l'Etat chargés de l'environnement, du directeur régional de l'environnement qui assure la fonction de délégué de bassin et du trésorier-payeur général de la région où le comité de bassin a son siège, ainsi que du directeur de l'agence de l'eau.

La commission administrative de bassin assiste le préfet coordonnateur de bassin dans l'exercice de ses compétences. Elle est notamment consultée sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, de programme de mesures et de schéma directeur de prévision des crues.

▸ Commission locale de l'eau (CLE)

Commission créée par le préfet, chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La commission locale de l'eau (CLE) comprend : des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du SAGE, qui désignent en leur sein le président de la commission (ils détiennent au moins la moitié du nombre total des sièges) ; des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, établis dans le périmètre du schéma (ils détiennent au moins le quart du nombre total des sièges) ; des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

▸ Concentration

Proportion d'une espèce chimique dissoute dans une solution.

▸ Concentration inhalée

Concentration liée à l'exposition dans un milieu par inhalation. Elle s'exprime en masse (mg ou µg) par unité de volume d'air (m³).

▸ Concentration létale

Concentration d'un produit toxique qui entraîne la mort d'un pourcentage n dans une population donnée, pendant un temps donné, dans une expérience donnée (CL n). On parle de CL 0 pour une concentration maximale testée ne provoquant aucune mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique. On parle enfin de CL 50 pour une concentration provoquant 50% de mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique.

▸ Concentration maximale admissible (CMA)

Concentration maximale autorisée pour un polluant dans un milieu (air, eau, sol), dans un aliment ou dans une boisson.

▸ Concession

Acte juridique qui traduit un accord entre l'Etat ou une collectivité et un autre partenaire privé ou public. Il existe plusieurs types de concession : la concession de service public (mode de gestion d'un service public consistant à confier contractuellement la gestion du service ainsi que la construction d'infrastructures à un concessionnaire agissant à ses risques et périls, et rémunéré par une

facturation des usagers du service - eau potable, assainissement...), la concession de travaux publics (procédé de réalisation d'un ouvrage public caractérisé par le mode de rémunération de l'entrepreneur, à qui est reconnu le droit d'exploiter à titre onéreux l'ouvrage pendant un temps déterminé - cas des usines hydroélectriques de puissance au moins égale à 4.500 kW), et la concession d'occupation du domaine public (contrat de droit administratif conférant à son bénéficiaire, moyennant rémunération, le droit d'utiliser privativement une partie plus ou moins étendue du domaine public).

▣ Conchyliculture

Élevage traditionnel des coquillages, essentiellement l'huître (ostréiculture) et la moule (mytiliculture).

▣ Conformité

Action de comparer une chose avec une autre. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) établit des conformités en comparant ses spécifications aux résultats produits par une base de données ou un logiciel. En ce sens, le demandeur (producteurs de données, laboratoires, éditeurs de logiciels...) de la conformité s'assure que son système applique les spécifications du Sandre. Le Sandre délivre un label lorsque le résultat de la conformité est bon.

▣ Consentement à payer (CAP)

Somme que les personnes enquêtées sont prêtes à payer pour éviter la dégradation d'un bien environnemental ou encore son amélioration. Le consentement à payer (CAP) est l'expression en euro de la différence de bien-être (ou de satisfaction) associée à cette dégradation / amélioration de l'environnement.

▣ Consentement à recevoir (CAR)

Somme que les personnes enquêtées sont prêtes à accepter pour laisser leur environnement se dégrader.

▣ Consommation de capital fixe

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible. Nota : l'obsolescence est la perte de valeur attribuable à une réduction du niveau de désirabilité et d'utilité d'un bien en raison de la désuétude de sa conception et de son mode de construction.

▣ Consommation nette

Fraction du volume d'eau superficielle ou souterraine, prélevée et non restituée au milieu aquatique (rivière ou nappe), c'est-à-dire non rejetée après usage (eau consommée par les plantes et évapotranspiration, évaporation, ...).

▣ Consommation totale d'eau

Volume total d'eau qui a été prélevé et qui ne peut plus être utilisé pour diverses raisons : évaporation, transpiration et intégration dans des produits consommés par l'homme ou le bétail, rejet direct à la mer ou autre prélèvement sur les ressources en eau douce. Les pertes d'eaux dues à des fuites au cours du transport entre le lieu de prélèvement et le lieu d'utilisation ou entre différents lieux d'utilisation ne sont pas prises en compte.

▣ Contamination

Processus par lequel un biotope - et (ou) une population, voire une communauté toute entière - se trouve exposé à un polluant chimique ou radioactif.

▣ Continuité écologique

Se définit par la libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau. La notion de continuité écologique qui jusqu'à la loi sur l'eau de 2006 ne prenait pas en compte le transport des sédiments.

▣ Continuité latérale des cours d'eau

Écoulement des eaux des crêtes vers le fond de vallée.

▣ Continuité longitudinale des cours d'eau

Écoulement des eaux de l'amont vers l'aval.

▣ Contrainte budgétaire

Contrainte subie par un individu ou un ménage en termes de ressources financières. Ce dernier est limité par le revenu qu'il perçoit, et ne peut donc pas dépenser plus.

▣ Contrat de baie

Voir Contrat de milieu

▣ Contrat de milieu

Accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (généralement une rivière, un lac, une baie ou une nappe). Avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise à l'œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures approuvés en 2009 pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau (DCE). Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE. C'est un programme d'actions volontaire et

concerté sur cinq ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.). Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfets de départements, agences de l'eau, collectivités territoriales (conseils généraux, conseils régionaux, communes, syndicats intercommunaux...) concernés.

▸ **Contrat de nappe**

Voir Contrat de milieu

▸ **Contrat de rivière**

Voir Contrat de milieu

▸ **Contrôle additionnel**

Contrôle visant les eaux de surface inscrites au registre des zones protégées : les captages d'eau potable destinée à la consommation humaine (en moyenne plus de 100 m³/jour.), les masses d'eau des zones d'habitats et de protection d'espèces (qui sont incluses dans le programme de contrôles opérationnels lorsqu'elles risquent de ne pas répondre à leurs objectifs environnementaux).

▸ **Contrôle d'émission**

Dispositif exigeant une limitation d'émission spécifique, par exemple une valeur limite d'émission, un système d'autorisation ou un permis d'émission.

▸ **Contrôle d'enquête**

Contrôle ayant pour objectif de rechercher la pression qui entraîne une dégradation constatée. Il est à mettre en place lorsque les raisons de toute altération significative du milieu sont inconnues, afin de déterminer les causes pour lesquelles une masse d'eau n'atteint pas les objectifs environnementaux (lorsqu'un contrôle opérationnel n'a pas encore été mis en place), ou pour le suivi de pollutions accidentelles.

▸ **Contrôle de la qualité des eaux souterraines**

Vérification réalisée sur la qualité des eaux souterraines portant sur leur conformité à des exigences réglementaires ou des caractéristiques spécifiques et s'appuyant sur des procédures préalablement établies (méthodes de prélèvement, analytiques,?).

▸ **Contrôle de surveillance**

Contrôle ayant pour vocation d'évaluer l'état général et les tendances d'évolution (à long terme) des eaux du bassin hydrographique, que ces évolutions soient naturelles ou dues aux activités humaines.

▸ **Contrôle opérationnel**

Contrôle permettant d'établir l'état des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas atteindre leurs objectifs environnementaux, et d'évaluer l'efficacité des programmes de mesures sur celles-ci.

▸ **Contrôle qualité**

Ensemble des règles et procédures, techniques et opérationnelles, qui permettent de garantir la conformité des actions entreprises à différents stades de l'opération, et ce afin de garantir les résultats, le tout étant géré par un système d'Assurance Qualité.

▸ **Contrôle sanitaire des eaux**

Contrôle portant sur toutes les eaux destinées aux usages et ayant une incidence sur la santé publique (eau potable, baignade, abreuvement,...), et qui vérifie leur conformité à des exigences réglementaires sur le plan de la consommation ou de l'hygiène humaine et animale (normes OMS,...). Les lieux de prélèvement des échantillons et les méthodes analytiques de référence utilisées pour ce contrôle sont déterminés par les autorités nationales compétentes (ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture,...).

▸ **Convention d'Aarhus**

Convention signée à Aarhus, au Danemark, le 25 juin 1998 sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (UNECE) portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

▸ **Convention de raccordement**

Convention par laquelle le maire précise à un industriel qui souhaite se raccorder au réseau d'assainissement communal les conditions auxquelles ce raccordement est autorisé conformément à l'article L 35-8 du code de la santé publique.

▸ **Convention de RAMSAR**

Traité intergouvernemental signé à Ramsar, en Iran, en 1971 servant de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

▸ **Convention de Rio**

Convention, signée le 5 juin lors du Sommet de la Terre à Rio, sur la diversité biologique (CDB). Le principal objectif de cette convention sur la diversité biologique est de maintenir « la variabilité du nombre d'organismes vivants ». Parmi les autres objectifs avancés figurent la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et la répartition équitable des profits provenant de ces ressources

entre pays hôtes et exploitants.

▣ **Convention OSPAR**

Convention, signée en 1992, orientant la coopération internationale sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est. Elle a uni et mis à jour la Convention d'Oslo de 1972 sur les opérations d'immersion de rejets en mer et la Convention de Paris de 1974 sur la pollution marine d'origine tellurique.

▣ **Coordonnées géographiques**

Latitude, longitude et altitude d'un lieu. Pour se repérer à la surface de la planète, on peut utiliser un autre système appelé « repères cartographiques ». Pour se localiser sur la terre, il est nécessaire d'utiliser un système géodésique duquel découlent les coordonnées géographiques présentes sur les cartes. Celles-ci peuvent être exprimées soit sous la forme de longitude et latitude (coordonnées dites géographiques), soit en représentation cartographique plane (coordonnées dites en projection). La projection réglementaire en France métropolitaine est une projection conique conforme de Lambert (système géodésique NTF).

▣ **Coquillage**

Désigne usuellement un mollusque, généralement marin, pourvu d'une coquille (les testacés). Sur le plan réglementaire (réglementation sanitaire), on entend par « coquillages » l'ensemble des animaux marins suivants : les mollusques lamellibranches (filtreurs), les mollusques gastéropodes, les oursins (échinodermes) et les violets (tuniciers).

▣ **Corridor aquatique**

Correspond au continuum ou à la continuité écologique constitué par un cours d'eau, ses annexes et ses affluents, considéré des sources jusqu'à la mer. Ce réseau ainsi constitué permet le déplacement des espèces aquatiques et semi aquatiques (loutre, castor), nécessaire à la colonisation de leur habitat et à l'accomplissement de leur cycle biologique. Il permet aussi de maintenir le bon fonctionnement physique du cours d'eau, d'assurer le transport des sédiments et des flux liquides dans le système. Ces mécanismes sont indispensables à la constitution d'habitats aquatiques de bonne qualité hydromorphologique (alternances des faciès d'écoulements) et nécessaire à la fonction auto-épuratrice du cours d'eau. A l'échelle régionale, le corridor aquatique apparaît de manière uniforme (cours d'eau). A l'échelle locale, il est constitué de nombreux habitats : banc alluviaux, prairies inondables, bras morts, radiers, mouilles.

▣ **Corridor biologique**

Ensemble de structures généralement végétales, en milieu terrestre ou humide permettant les dispersions animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, zones humides, etc.). Les corridors biologiques jouent quatre rôles : couloir de dispersion pour certaines espèces, habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique, refuge, ou encore habitat-source, lequel constitue un réservoir d'individus colonisateurs. Dans tous les cas, ils sont indispensables à la survie des espèces.

▣ **Corridor écologique**

Espace naturel (terrestre, aquatique ou aérien) assurant la connexion entre les milieux d'intérêt écologique, garantissant ainsi le déplacement, la dispersion des espèces et leur permettant d'exploiter au mieux ces milieux en fonction de leur besoin et de stabiliser leur population. Le Grenelle de l'environnement demande de stopper la perte de biodiversité notamment en mettant en place un réseau de corridors écologiques dénommés « trame verte » et « trame bleue ».

▣ **Corridor rivulaire**

Bande de végétation naturelle située le long d'un cours d'eau, et qui se différencie de la matrice environnante, comprenant la berge, la plaine d'inondation et une partie des terrasses alluviales. La présence d'un cours d'eau ou d'un boisement ne suffit pas à en faire des corridors. C'est la fonction de conduction qui les définit. A l'échelle régionale, le corridor rivulaire apparaît comme un ensemble relativement uniforme (cordon boisé). A l'échelle locale, les contraintes sédimentaires et hydrologiques offrent une variabilité de conditions qui se traduit par une mosaïque d'habitats. Le corridor est une zone de transition entre le système aquatique et le système terrestre. De ce fait, la biodiversité y est extrêmement riche : productivité (animale et végétale), hétérogénéité (de la structure de la végétation - herbacée, arbustive, arborescente ? diversité des habitats), dynamique (inondation par les crues, capacité de régénération?), connexion (amont-aval, latérale, régionale) sont les mots clés qui définissent le corridor rivulaire.

▣ **Cote à retenue normale**

Voir Cote normale d'exploitation

▣ **Cote d'une nappe**

Niveau d'une nappe d'eau souterraine.

▣ **Cote de la chronique piézométrique**

Cote définie soit en cote NGF (Nivellement Général de la France), soit en profondeur relative. La cote NGF, établie sous le contrôle de l'Institut Géographique National (IGN), est la référence. Le NGF permet en effet l'expression des altitudes dans un même et unique système de référence, c'est-à-dire par rapport au même et unique point fondamental (ou « zéro origine »). Le niveau « 0 » correspond au niveau moyen de la mer à Marseille. Ce point permet de déterminer l'altitude de tout autre point. L'expression de la cote des chroniques du piézomètre peut également s'exprimer en profondeur relative vis à vis du repère du point d'eau. Chaque point d'eau possède en effet deux points remarquables principaux : le repère du point d'eau (repère de mesure par rapport auquel est établi le niveau de la nappe au droit du point d'eau - bord du tubage du forage, margelle de puits, ponton sur une gravière, ...) et les références altimétriques, qui permettent de croiser les mesures obtenues sur plusieurs points d'eau afin de connaître l'état du niveau de la nappe sur toute sa surface (trois localisations peuvent être utilisées comme référence altimétrique : le rebord supérieur du socle (margelle), le sol au pied du point d'eau (sol) ou le repère de mesure directement - rebord du tube).

▸ Cote moyenne

Altitude moyenne habituelle de la ligne d'eau d'un plan d'eau naturel. La cote moyenne est calculée à partir de mesures régulières de l'altitude de la ligne d'eau du plan d'eau à l'aide d'une échelle elle-même indexée sur le nivellement géographique en vigueur ou tout autre moyen technique (sonde, ou autre) et sur une période donnée (année civile, ou autre). A défaut de mesures régulières, en particulier pour les plus petits plans d'eau, on utilise parfois l'altitude de la ligne d'eau qui a été constatée lors de la délimitation de l'objet d'hydrographie surfacique dans la BD Carthage.

▸ Cote NGF

Voir Cote de la chronique piézométrique

▸ Cote normale d'exploitation

Altitude de la ligne d'eau d'un plan d'eau artificiel dans les conditions normales d'utilisation de l'ouvrage qui génère et régule ce plan d'eau (généralement un barrage). La cote normale d'exploitation est définie par le maître d'ouvrage au regard de la réglementation en vigueur, en particulier pour garantir la sécurité de l'ouvrage, mais également en considérant les usages du plan d'eau. On utilise aussi le terme « cote à retenue normale » (RN).

▸ Coulée boueuse

Manifestation spectaculaire de l'érosion (destruction de terres agricoles, submersion des routes ...). Les principales conséquences d'une coulée boueuse sont la dégradation du potentiel agricole du sol et de la qualité des cours d'eau par accroissement de la turbidité, transfert des métaux lourds et des pesticides.

▸ Courant de houle

Courant créé, en bordure immédiate de trait de côte, par l'apport d'eau par les vagues obliques. Il peut être important en Méditerranée, notamment du fait de l'absence de courant de marée. Il peut mettre en mouvement les particules de sable.

▸ Courant de marée

Courant causé par le déplacement des masses d'eau au cours du cycle de marée.

▸ Courant littoral

Voir Courant de houle

▸ Courant marin

Déplacement d'une masse d'eau océanique.

▸ Courant planétaire

Image du déplacement des masses d'eau océaniques sous l'effet de la rotation de la Terre. Certains se déplacent en surface, quand les masses d'eau transportées sont chaudes (cas du « Gulf Stream », en particulier), ou profond, quand les masses d'eau sont froides (courant « arctique ou antarctique » par exemple).

▸ Cours d'eau

Juridiquement caractérisé par la permanence du lit, le caractère naturel du cours d'eau ou son affectation à l'écoulement normal des eaux (par exemple, un canal offrant à la rivière, dans un intérêt collectif, un débouché supplémentaire ou remplaçant le lit naturel) et une alimentation suffisante, ne se limitant pas à des rejets ou à des eaux de pluies (l'existence d'une source est nécessaire).

▸ Cours d'eau classé (au titre du franchissement des migrateurs)

Cours d'eau ou partie de cours d'eau et canaux faisant partie d'une liste fixée par décret, après avis des Conseils Généraux rendus dans un délai de six mois après leur saisine. Tout nouvel ouvrage sur ces cours d'eau doit comporter un dispositif assurant le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs, et son exploitant est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ce dispositif. Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, avec ces dispositions, sans indemnité dans un délai de 5 ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migrateurs par bassin ou sous-bassin fixée par le Ministre chargé de la Pêche en eau douce, et le cas échéant, par le Ministre chargé de la Mer.

▸ Cours d'eau domanial

Cours d'eau faisant partie, avec les lacs domaniaux, du Domaine Public Fluvial (DPF). On distingue : les cours d'eau domaniaux inscrits à la nomenclature des voies navigables (gestion de la compétence du Ministre chargé des transports : l'État est tenu d'assurer l'entretien de ces cours d'eau et des ouvrages de navigation pour permettre la navigation), les cours d'eau domaniaux rayés de la nomenclature des voies navigables, mais maintenus dans le DPF (gestion de la compétence du Ministère chargé de l'Environnement : l'État est tenu de faire les travaux nécessaires au seul maintien de la capacité naturelle d'écoulement de ces cours d'eau), les cours d'eau domaniaux concédés par l'Etat pour leurs entretiens et usages à des collectivités locales.

▸ Cours d'eau karstique

Voie d'eau naturelle à écoulement pérenne ou intermittent, superficiel ou souterrain traversant des terrains fissurés en général calcaire (zone de karst) et pouvant subir des pertes ou bénéficier d'apports dus à des résurgences.

▸ Cours d'eau mobile

Cours d'eau présentant une forte dynamique de leur lit qui peut naturellement se déplacer.

▸ Cours d'eau non domanial

Cours d'eau non classé comme appartenant au domaine public fluvial (DPF). Les propriétaires riverains, propriétaires de la moitié du lit, doivent en assurer l'entretien régulier.

▸ Cours d'eau réservé

Cours d'eau pour lequel, en application de la loi du 16 octobre 1919 modifiée par la loi de juillet 1980 sur les économies d'énergie et l'utilisation de la chaleur et la loi de juin 1984 sur la pêche en eau douce, aucune autorisation ou concession n'est donnée pour des entreprises hydrauliques nouvelles. Pour les entreprises existantes à la date de promulgation de la loi du 15 juillet 1980, le renouvellement de l'acte de concession ou d'autorisation pourra être accordé sous réserve que la hauteur du barrage ne soit pas modifiée. La liste des cours d'eau réservés est fixée par décret en Conseil d'Etat.

▸ Coût compensatoire

Surcoût constaté subi par un usager de l'eau suite à une dégradation de l'environnement par un autre usager.

▸ Coût complet de l'eau

Coût total de l'eau, composé du coût environnemental, du coût de la ressource et du coût du service.

▸ Coût d'opportunité

Valeur des opportunités perdues du fait du choix de l'affectation de la ressource à une activité plutôt qu'à une autre dans le cas où la ressource est rare. Dans le domaine de l'eau, c'est par exemple la valeur du maïs irrigué qui aurait pu être produit par l'eau d'un cours d'eau si elle n'était pas utilisée pour la production d'eau potable ou d'hydroélectricité.

▸ Coût de la ressource

Valeur des opportunités perdues du fait du choix de l'affectation de la ressource à une activité plutôt qu'à une autre dans le cas où la ressource est rare. Il s'agit de la différence de bénéfices entre l'alternative qui génère les plus importants bénéfices et l'alternative retenue.

▸ Coût de transaction

Coût lié à un échange économique, plus précisément une transaction sur le marché. Il peut être direct (commission de Bourse) ou indirect (coût de prospection, temps et effort passés à la négociation et à la vérification de la transaction, etc.).

▸ Coût disproportionné

Se dit de coûts qui justifient une dérogation aux obligations imposées par la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Les coûts disproportionnés sont notamment légitimés par les incidences du coût des travaux sur le prix de l'eau et sur les activités économiques, comparées à la valeur économique des bénéfices environnementaux et autres avantages escomptés. La disproportion est examinée au cas par cas au vu de critères tels que : les moyens financiers disponibles sur le territoire concerné par la mesure et au sein du/des groupes d'utilisateurs qui en supportent le coût (s'il s'agit uniquement des ménages, le seuil de disproportion sera notamment lié à leur capacité à payer l'eau sensiblement plus cher), et/ou les bénéfices de toutes natures attendus de l'atteinte du bon état des eaux en 2015 (production d'alimentation en eau potable à partir d'une nappe sans traitement supplémentaire, restauration de zones humides participant à la lutte contre les inondations, etc.). Si les acteurs du bassin justifient que le coût d'une mesure est disproportionné, ils peuvent prétendre à une dérogation. L'étalement du financement de la mesure jusqu'en 2021, voire 2027 (au lieu de 2015) peut alors suffire à rendre son coût acceptable.

▸ Coût du service

Voir Coût complet de l'eau

▸ Coût environnemental

Coût des dommages causés à l'environnement et aux écosystèmes, et aussi indirectement à ceux qui les utilisent : dégradation de la qualité d'une nappe et de sols, coût des traitements de potabilisation supplémentaires imposés aux collectivités, etc. Dans le contexte de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, on s'intéresse aux dommages causés par les usages de l'eau (prélèvements, rejets, aménagements, etc.).

▸ Coût externe

Coût induit par une activité au détriment d'une autre activité, d'un milieu, etc. et non compensé ni pris en charge par ceux qui les génèrent. Dans le contexte de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, on s'intéresse aux coûts externes pour l'environnement des services liés à l'utilisation de l'eau et plus généralement des activités liées à l'eau (prélèvements, rejets, aménagements, etc.) ; Par exemple, les coûts de recherche et d'exploitation d'une nouvelle ressource suite à la pollution d'une nappe précédemment exploitée sont en fait supportés et in fine par les abonnés des services d'eau potable sur le prix du mètre cube. Une des grandes pratiques de l'économie de l'environnement est de réintégrer les effets externes au sein de l'échange marchand, on internalise les effets externes. Autrement dit, on inclut dans les prix les dégradations environnementales (pollution, surexploitation...) qui, sinon, sont ignorées.

▸ Coût fixe

Partie du coût de production qui ne varie pas en fonction de la quantité produite. L'importance des coûts fixes dans le coût total de production dépend de la structure de l'activité de production. A titre d'exemple, les coûts fixes sont prépondérants dans les industries de réseaux. Dans le domaine des services publics d'eau et d'assainissement, les coûts fixes peuvent représenter jusqu'à 80% des coûts totaux.

▸ Coût privé

Partie du coût social payée par l'agent économique qui le génère. Le coût privé est un coût interne.

▸ Coût social

Ensemble des coûts imposés par une activité à la société dans son ensemble. Le coût social comprend les coûts privés et les coûts externes.

▸ Coût variable

Partie du coût de production qui varie en fonction du niveau de la production. A titre d'exemple, les coûts d'achat de matières premières sont des coûts variables qui augmentent lorsque le volume de l'activité ou de la production augmente.

▸ Crête piézométrique

Ligne de partage des eaux souterraines. Ligne à flux nul (pas d'écoulement) séparant deux bassins hydrogéologiques limitrophes. De chaque côté de cette crête, les valeurs de la piézométrie mesurée (voir ce terme) sont inférieures à celles mesurées (ou estimées) sur la crête.

▸ Creux

Voir Affaissement piézométrique

▸ Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit. La crue ne se traduit pas toujours par un débordement du lit mineur. On caractérise d'ailleurs les crues par leur période de récurrence ou période de retour : la crue quinquennale (fréquence une année sur 5 - Récurrence 5), la crue décennale (fréquence une année sur 10 - Récurrence 10), la crue centennale (fréquence une année sur 100 - Récurrence 100). Les crues saisonnières sont des phénomènes naturels. Elles sont essentielles au maintien de la diversité des hydrosystèmes et des services rendus par la nature.

▸ Crue de référence

Crue centennale ou plus forte crue jusqu'alors connue si cette dernière est supérieure à la crue centennale (définie par la circulaire du 24 janvier 1994).

▸ Curage

Opération de nettoyage d'une aire polluée, envasée ou comblée en retirant les matériaux indésirables pour la ramener à un état proche de l'état initial considéré comme plus avantageux.

▸ Curage vieux fonds, vieux bords

Expression consacrée des anciens règlements et usages locaux qui précisent les conditions et la périodicité avec lesquelles doit être remplie l'obligation de curage faite à chaque riverain d'un cours d'eau non domanial par l'article 98 du Code rural. Il constitue un entretien courant de la rivière par le riverain ou son ayant droit. On dit parfois "vifs fonds - vieux bords".

▸ Curage vifs fonds-vifs bords

Voir Curage vieux fonds, vieux bords

▸ Cuvette

Forme précisant la configuration globale du plan d'eau. Elle peut être de type : « L » s'il s'agit de lacs peu profonds, avec une stratification thermique peu étendue et/ou instable (lacs polymictiques), et une zone littorale largement prépondérante ; « P » s'il s'agit de lacs profonds, avec une stratification thermique stable (lacs monomictiques ou dimictiques), et une zone littorale réduite ; « LP » s'il s'agit de lacs ayant à la fois une zone profonde stratifiée stable (monomictiques ou dimictiques) et une zone littorale étendue, la cuvette pouvant être symétrique ou asymétrique.

▸ Cycle de gestion

Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), cycle de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027...) institué pour atteindre les objectifs environnementaux. Dans une logique de planification, au sein de chaque bassin ou groupement de bassins, des états des lieux et un registre des zones protégées ont été réalisés en 2004 et des programmes de surveillance de l'état des eaux ont été arrêtés fin 2006. Sur cette base, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui fixent les objectifs, et leurs programmes de mesures, qui identifient les mesures clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE, ont été adoptés fin 2009. SDAGE et programmes de mesures s'appliquent sur le cycle de gestion 2010-2015. Un état d'avancement de la mise en œuvre des programmes de mesures doit être réalisé fin 2012 afin de prévoir, le cas échéant, les mesures supplémentaires requises en cas de retards ou de difficultés. Le prochain cycle de gestion se prépare par la mise à jour des états des lieux, qui aura

lieu d'ici fin 2013, dans la perspective de la mise à jour des SDAGE et de leurs programmes de mesures qui s'appliqueront alors sur le cycle de gestion 2016-2021 (les cycles suivants se préparant de manière similaire).

▸ Débit

Volume d'eau qui traverse une section transversale d'un cours d'eau par unité de temps. Les débits des cours d'eau sont exprimés en m³/s avec au minimum trois chiffres significatifs (ex:1,92 m³/s, 19,2 m³/s, 192 m³/s) ou, pour les petits cours d'eau, en l/s. La précision d'un résultat de débit dépend de nombreux facteurs : type de méthode employée, soin apporté aux mesures, rigueur dans le dépouillement, influence du terrain. En hydrologie, le terme débit entre dans un grand nombre d'expressions à caractère descriptives : débit d'étiage, débit liquide, débit morphogène, débit solide.

▸ Débit affecté

D'après la loi sur l'eau de 1992, « lorsque des travaux d'aménagement hydraulique, autres que ceux concédés ou autorisés en application ont pour objet ou pour conséquence la régulation du débit d'un cours d'eau non domanial ou l'augmentation de son débit en période d'étiage, tout ou partie du débit artificiel peut être affecté, par déclaration d'utilité publique, sur une section de ce cours d'eau et pour une durée déterminée, à certains usages ».

▸ Débit annuel

Débit moyen sur une année : il est obtenu le plus souvent en additionnant les débits moyens journaliers de l'année et en divisant par le nombre de jours de l'année.

▸ Débit annuel interannuel

Moyenne des débits annuels sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative des débits mesurés ou reconstitués. Il est fréquemment dénommé module interannuel ou module. Il permet de caractériser l'écoulement d'une année " moyenne ".

▸ Débit classé

Statistique sur des débits caractéristiques. On peut exprimer la valeur du débit classé non dépassé en moyenne n jours par an (DCNn) ou la valeur du débit classé dépassé n jours par an (DCXn).

▸ Débit contrôlé

Débit résultant des interventions humaines et tel que les écoulements sont totalement perturbés : transferts effectués d'un bassin à un autre au moyen de réseaux naturels aménagés et/ou artificiels.

▸ Débit d'étiage

Débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un pas de temps donné en période de basses eaux. Ainsi pour une année donnée on parlera de : débit d'étiage journalier, débit d'étiage de n jours consécutifs, débit d'étiage mensuel : moyenne des débits journaliers du mois d'étiage (QMNA). Pour plusieurs années d'observation, le traitement statistique de séries de débits d'étiage permet de calculer un débit d'étiage fréquentiel. Par exemple, le débit d'étiage mensuel quinquennal (ou QMNA 5) est un débit mensuel qui se produit en moyenne une fois tous les cinq ans. Le QMNA 5 constitue le débit d'étiage de référence pour l'application de la police de l'eau.

▸ Débit d'étiage de référence

Débit de référence légal, défini comme le débit mensuel d'étiage de récurrence 5 (ou de fréquence 1/5, c'est-à-dire se produisant une année sur cinq), désigné par le sigle QMNA 5 (fréquence 1/5).

▸ Débit d'étiage seuil d'alerte (DSA)

Valeur "seuil" de débit d'étiage (inférieure ou égale au débit d'objectif d'étiage) qui déclenche les premières mesures de restriction pour certaines activités. Ces mesures sont prises à l'initiative de l'autorité préfectorale, en liaison avec une cellule de crise et conformément à un plan de crise. En dessous de ce seuil, l'une des fonctions (ou activités) est compromise. Pour rétablir partiellement cette fonction, il faut donc en limiter temporairement une autre : prélèvement ou rejet (premières mesures de restrictions). En cas d'aggravation de la situation, des mesures de restrictions supplémentaires sont progressivement mises en oeuvre pour éviter de descendre en dessous du débit de crise.

▸ Débit d'objectif d'étiage (DOE)

Valeur de débit moyen mensuel au point nodal (point clé de gestion) au-dessus de laquelle, il est considéré qu'à l'aval du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est un objectif structurel, arrêté dans les SDAGE, SAGE et documents équivalents, qui prend en compte le développement des usages à un certain horizon (10 ans pour le SDAGE). Il peut être affecté d'une marge de tolérance et modulé dans l'année en fonction du régime (saisonnalité). L'objectif DOE est atteint par la maîtrise des autorisations de prélèvements en amont, par la mobilisation de ressources nouvelles et des programmes d'économies d'eau portant sur l'amont et aussi par un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème.

▸ Débit de charriage

Voir Charriage

▸ Débit de crise (DCR)

Valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et

animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril. À ce niveau d'étiage, toutes les mesures possibles de restriction des consommations et des rejets doivent avoir été mises en œuvre (plan de crise).

▸ Débit de crue

Pour une année donnée: soit le plus fort débit instantané (QIX) soit le plus fort débit journalier (QJX). Pour plusieurs années, à partir d'un échantillon le plus fourni possible de débits de crue annuels, valeur du débit associé à différentes périodes théoriques de retour (2, 5, 10 et jusqu'à 50 ans dans Hydro), déterminée par une étude statistique. Un intervalle de confiance est calculé, qui dépend du nombre d'années disponibles, de leur homogénéité, de la méthode utilisée.

▸ Débit de crue utile (DCU)

Débit des crues indispensables à la vie du cours d'eau ainsi que de ses annexes, et qui n'a pas d'effets intolérables (notamment vis-à-vis des zones habitées). Les petites crues ont un rôle fondamental dans la dynamique de la régénération des milieux ; il ne faut pas chercher à les supprimer ni à y soustraire les milieux.

▸ Débit de plein bord

Voir Débit morphogène

▸ Débit écologique

Flux minimal requis pour atteindre les objectifs de qualité sur le plan écologique pour les eaux de surface associées. La valeur de ce flux varie suivant les pays.

▸ Débit influencé

Débit d'un cours d'eau perturbé du fait des interventions humaines mais tels que les écoulements conservent leurs caractéristiques générales.

▸ Débit liquide

Volume d'eau traversant une section transversale d'un cours d'eau par unité de temps. Les débits des cours d'eau sont exprimés en m³/s avec trois chiffres significatifs (ex : 1,92 m³/s, 19,2 m³/s, 192 m³/s), ou pour les petits cours d'eaux, en l/s. La banque nationale HYDRO stocke les mesures de hauteurs d'eau en provenance de 3 500 stations de mesures (dont 2 400 sont actuellement en service) et permet de calculer les débits instantanés, journaliers et mensuels sur un très grand nombre de rivières françaises. Le débit liquide constitue avec le débit solide les deux principales variables de la dynamique fluviale. Le débit liquide constitue avec le débit solide les deux principales variables de la dynamique fluviale.

▸ Débit mensuel

Débit moyen sur un mois : il est obtenu le plus souvent en additionnant les débits moyens journaliers du mois et en divisant par le nombre de jours du mois.

▸ Débit mensuel de récurrence x année

Débit fréquentiel issu du traitement statistique de séries de débits d'étiage mensuels. On parle de débit mensuel de récurrence une année, débit mensuel de récurrence une année sur cinq, débit mensuel de récurrence une année sur dix, etc.

▸ Débit mensuel interannuel

Moyenne arithmétique des débits mensuels d'un mois donné, calculée sur une période suffisamment longue pour être représentative. Il permet de caractériser l'écoulement moyen d'un mois donné.

▸ Débit minimal

Valeur de débit maintenu à l'aval d'un ouvrage localisé de prise d'eau (rivière court-circuitée,...) en application de l'article L-232-5 du code rural. Cet article vise explicitement les "ouvrages à construire dans le lit d'un cours d'eau", et les "dispositifs" à aménager pour maintenir un certain débit. Il oblige à laisser passer un débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux. Ce débit minimal est au moins égal au dixième du module (au 1/40ème pour les installations existantes au 29/06/84) ou au débit entrant si ce dernier est inférieur. Le débit minimal est souvent appelé, à tort, débit réservé.

▸ Débit morphogène

Plein remplissage du lit mineur. Le débit de plein bord est à l'origine de la formation et de la dynamique des faciès d'écoulement et des remaniements morphologiques du cours d'eau. C'est le débit liquide pour lequel le débit solide transporté est maximal. On parle ainsi de débit morphogène. Pour un grand nombre de rivières, le débit de plein bord correspond à une crue de retour de 1 à 3 ans.

▸ Débit moyen annuel

Débit moyen sur une année : il est obtenu le plus souvent en additionnant les débits moyens journaliers de l'année et en divisant par le nombre de jours de l'année.

▸ Débit moyen journalier

Rapport entre le volume écoulé, durant une journée complète (de 0 à 24 h), et la durée correspondante. Ce volume est calculé à partir de la chronique des débits instantanés. Si le débit est exprimé en m³/s, le volume est calculé en m³ et la durée est de 86 400 s.

▹ Débit moyen mensuel

Moyenne, pour un mois donné, des débits moyens journaliers.

▹ Débit moyen minimal annuel (VCNn)

Débit moyen minimal annuel calculé sur n jours consécutifs. Le VCN3 permet de caractériser une situation d'étiage sévère sur une courte période (3 jours). Le VCN30 renseigne sur la ressource minimum sur un mois. A la différence du débit d'étiage (QMNA), il est calculé sur une période de 30 jours consécutifs quelconques. A partir d'un échantillon de valeurs d'un paramètre (ex : VCN3), on calcule, pour certaines périodes de retour, les valeurs statistiques dudit paramètre (ex : VCN3 biennal ou 2 ans).

▹ Débit naturel

Débit d'un cours d'eau non perturbé par les interventions humaines (en l'absence d'ouvrage hydraulique notamment). Une valeur est estimée pour les débits mensuels et annuels uniquement.

▹ Débit quinquennal humide

Débit mensuel ayant une probabilité de 1/5 d'être dépassé chaque année. Il permet de caractériser un mois calendaire de forte hydraulicité.

▹ Débit quinquennal sec

Débit mensuel ayant une probabilité de 4/5 d'être dépassé chaque année. Il permet de caractériser un mois calendaire de faible hydraulicité.

▹ Débit réservé

Débit minimal éventuellement augmenté des prélèvements autorisés sur le tronçon influencé. Il est exprimé notamment dans les cahiers des charges et les règlements d'eau. Souvent utilisé à tort à la place de débit minimal.

▹ Débit solide

Masse des matières solides traversant une section donnée d'un cours d'eau par unité de temps. Le débit solide comprend les matières en solution, les matières en suspension et les matériaux de fond. Ces matériaux sont déplacés dans le lit du cours d'eau selon différentes lois de transport : charriage, suspension, saltation. Le débit solide constitue avec le débit liquide les deux principales variables de la dynamique fluviale.

▹ Débit spécifique

Débit par unité de superficie de bassin versant exprimé généralement en litres/seconde/km². Permet la comparaison entre des cours d'eau sur des bassins versants différents.

▹ Déchet

Au sens de l'article 1 de la loi du 15 juillet 1975, tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon.

▹ Déclaration

Procédure de police obligeant les particuliers désireux de mettre en place des installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence sur les eaux et les milieux aquatiques, à les déclarer à partir d'un certain niveau (seuils de prélèvement, rejet, dimension des enclos piscicoles, dragage, rectification du lit...). Au delà d'un autre niveau supérieur, ces activités doivent faire l'objet d'un acte d'autorisation.

▹ Déclaration d'utilité publique (DUP)

Acte administratif reconnaissant le caractère d'utilité publique à une opération projetée par une personne publique ou pour son compte, après avoir recueilli l'avis de la population à l'issue d'une enquête d'utilité publique. La déclaration d'utilité publique (DUP) est en particulier la condition préalable à une expropriation (pour cause d'utilité publique) qui serait rendue nécessaire pour la poursuite de l'opération.

▹ Décret

Acte réglementaire signé soit du Président de la République, soit du Premier Ministre. Les décrets dits « décrets en Conseil d'Etat », ne peuvent être pris qu'après consultation du Conseil d'Etat. Le décret est un texte réglementaire émanant du pouvoir exécutif et ayant pour but de préciser les conditions et modalités particulières d'application d'une loi adoptée par le parlement. Il est le plus souvent complété par des arrêtés d'application.

▹ Déficit d'écoulement

Différence entre la hauteur d'eau moyenne des précipitations sur le bassin et la lame d'eau équivalente. Il peut être assimilé, en première approximation, à l'évapotranspiration réelle.

▹ Déficit hydrique

Différence cumulée entre l'évapotranspiration potentielle (évaporation du sol et transpiration de la végétation) et les précipitations pendant une période où ces dernières sont inférieures à la première.

✦ Définition

Explication de la ou des significations d'un mot ou d'une expression d'un lexique. Les dictionnaires de données établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) comportent un ensemble de définitions.

✦ Délégation de service public

Contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut éventuellement être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service qui s'effectue aux risques et périls du délégataire.

✦ Délégué de bassin

Fonction du directeur régional en charge de l'environnement placé auprès du préfet coordonnateur de bassin. Il assiste le préfet coordonnateur de bassin dans l'exercice de ses missions, assure le secrétariat de la commission administrative de bassin, anime et coordonne l'action des services déconcentrés de l'Etat intervenant dans le domaine de l'eau et apporte conseil et assistance technique aux organismes de bassin. Il fait partie du secrétariat technique de bassin. Il est notamment chargé, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, des missions suivantes : contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du programme de mesures, du programme de surveillance de l'état des eaux et du système d'information sur l'eau ; coordonner les actions nécessaires à la gestion de la ressource en eau et à la prévention des risques d'inondation ; veiller à la cohérence, au niveau interrégional, de l'exercice des polices de l'eau, de la protection des milieux aquatiques et de la pêche ; suivre l'action de l'agence de l'eau ou, dans les départements d'outre-mer, de l'office de l'eau ; préparer la programmation et la répartition des crédits déconcentrés du ministère chargé de l'environnement pour les programmes interrégionaux intéressant le bassin ou groupement de bassins.

✦ Demande biologique en oxygène (DBO)

Quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries). La demande biologique en oxygène (DBO) est un indice de pollution de l'eau qui permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées, et est en général calculée au bout de 5 jours à 20°C et dans le noir : on parle alors de DBO5.

✦ Demande chimique en oxygène (DCO)

Consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. La demande chimique en oxygène (DCO) permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.

✦ Dénitrification

Réduction des nitrates (NO₃⁻) en azote gazeux (N₂) par des bactéries en situation d'anoxie. Un milieu en anoxie est tel que l'oxygène sous sa forme dissoute en est absent. Ce phénomène est différent de la consommation des nitrates par les végétaux.

✦ Densité de drainage

Rapport entre le linéaire total du cours d'eau dans un bassin et la superficie de ce dernier. La densité de drainage s'exprime en km/km².

✦ Déphosphatation

Traitement spécifique (physico-chimique ou biologique) d'une eau usée qui vise la réduction de sa concentration en phosphate.

✦ Déphosphoration

Opération consistant à traiter les eaux usées en réduisant la concentration en phosphate. Elle peut être réalisée en utilisant des processus physico-chimiques et/ou biologiques.

✦ Déplacement de pollution

Réduction d'un impact environnemental à une étape du cycle de vie pour créer ou aggraver un autre problème à une autre étape de cycle de vie et/ou sur un autre impact. Ce qui conduit au final à déplacer les problèmes ou à en créer d'autres.

✦ Dépollution

Opération consistant à traiter, partiellement ou totalement, un milieu pollué (sol, eaux, air) pour en supprimant ou en diminuant fortement le caractère polluant, dans le but de restaurer ses fonctions et le remettre en état pour un usage.

✦ Dernière année de mise en eau

Date à laquelle le plan d'eau a atteint sa côte légale actuelle.

✦ Désinfection

Destruction, par des procédés chimiques ou physiques, de germes infectieux se trouvant hors de l'organisme, à la surface du corps. Par extension, on parle de désinfection des eaux lors de la fabrication d'eau potable ; c'est-à-dire élimination physicochimique des germes présents dans les eaux usées ou les boues, à l'entrée de l'usine de fabrication d'eau potable.

▸ Dessalure

Réduction de la salinité de l'eau de mer résultant soit d'un mélange d'une eau marine avec une eau continentale, soit de la pluie.

▸ Détoxification

Élimination des toxines par un organisme. Ce procédé est surtout connu et appliqué pour des coquillages qui ont accumulé des substances toxiques pour l'homme (métaux lourds, phytoplancton toxique ...), et qui sont mis à « respirer » dans une eau dénuée de polluants. De par leur propre respiration, les coquillages se détoxifient eux-mêmes. L'organisme humain dispose également de processus biochimiques de détoxification pour éliminer certains polluants. En effet, après leur pénétration dans les organismes, les polluants subissent des biotransformations, catalysées par différents enzymes, aboutissant à une augmentation de l'hydrosolubilité des molécules, afin d'en faciliter l'élimination de l'organisme. L'induction de protéines (en réponse à un « stress environnemental ») joue aussi un rôle-clé dans la réparation et/ou l'élimination des protéines cellulaires endommagées par le xénobiotique.

▸ Détroit

Rétrécissement d'un bras de mer entre deux masses terrestres qui ne laissent entre elles qu'un passage relativement étroit.

▸ Dévalaison

Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour retourner dans son lieu de reproduction ou de développement.

▸ Dévasement

Opération par laquelle on débarrasse un lieu de la vase qui l'encombre (chenal, port?) pour lui rendre sa profondeur.

▸ Développement durable

Développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Dans cette optique, les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel et permettre à tous les habitants de la Terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, vivre dans un environnement sain. Appliqué à l'économie, il intègre trois dimensions : économique (efficacité, rentabilité), sociale (responsabilité sociale) et environnementale (impact sur l'environnement).

▸ Déversoir d'orage

Dispositif équipant un réseau unitaire ou un réseau pseudo séparatif ou une station d'épuration qui élimine du système un excès de débit.

▸ Diatomée

Algue brune microscopique pourvue d'un squelette siliceux.

▸ Dictionnaire de données

Recueil de mots ou d'expressions d'une langue, présentés dans un ordre convenu et destinés à apporter une information. Les dictionnaires de données établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) sont des documents de spécification qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine particulier. Ils comportent des entités (ou objets) reliés logiquement avec d'autres (l'objet « station » est par exemple relié à l'objet « point de prélèvement »). Ils servent notamment à concevoir des bases de données. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification, les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification, la liste des valeurs qu'elle peut prendre, la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer... Un dictionnaire de données repose sur un ou plusieurs jeux de données de référence et se matérialise par des fichiers aux formats XSD et PDF.

▸ Digue

Ouvrage en béton, en terre ou en enrochement, ou simple levée de terre (compactée ou non) destinée à : canaliser un cours d'eau et protéger éventuellement ses abords (lit majeur) contre les inondations, et/ou protéger un objectif défini, plus ou moins ponctuel (urbain, industrie, agricole) et parfois l'entourer, et/ou servir de barrage pour une prise en rivière.

▸ Dilution

Phénomène par lequel un fluide se disperse dans un autre fluide de volume beaucoup plus important. On parlera par exemple de la dilution d'un effluent pollué.

▸ Directeur régional chargé de l'environnement (DREAL) délégué de bassin

Voir Délégué de bassin

▸ Directive

Acte juridique adressé aux États membres qui fixe des objectifs sans prescrire par quels moyens ces objectifs doivent être atteints. Les États destinataires ont donc une obligation quant au résultat mais sont laissés libres quant aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. À l'initiative de la Commission, la Cour de justice des communautés européennes peut sanctionner les États qui ne respecteraient pas leurs obligations.

▸ Directive Baignade

Directive 76/160/CEE du Conseil, du 8 décembre 1975, concernant la qualité des eaux de baignade. Elle concerne la qualité des

eaux de baignade à l'exception des eaux destinées aux usages thérapeutiques et des eaux de piscines. Les États membres fixent les valeurs de paramètres physico-chimiques et microbiologiques applicables aux eaux de baignade dont la liste figure en annexe de la directive. Cette directive a été transcrite en droit français par le décret du 19/12/1991, qui transpose aussi d'autres directives (vie piscicole, eaux conchyliques,...).

▸ Directive cadre sur l'eau (DCE)

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, communément appelée directive cadre sur l'eau (DCE). Elle fixe des objectifs environnementaux et des échéances pour améliorer l'état écologique et l'état chimique des masses d'eau de surface ainsi que l'état quantitatif et l'état chimique des masses d'eau souterraine. Certaines masses d'eau, créées par l'activité humaine ou fondamentalement modifiées dans leurs caractéristiques par l'activité humaine, peuvent être désignées comme respectivement masses d'eau artificielles (MEA) ou masses d'eau fortement modifiées (MEFM). Dans ce cas, leurs caractéristiques et leur fonctionnement écologiques sont décrits par un potentiel écologique. La DCE fixe en particulier l'objectif général d'atteindre le « bon état » ou le « bon potentiel » des masses d'eau d'ici 2015, et établit une procédure de planification à cette fin. Suivant des cycles de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027...) et au sein de chaque bassin ou groupement de bassins, un état des lieux doit être réalisé, un programme de surveillance doit être défini, une participation du public doit être assurée dans le cadre de l'élaboration du calendrier, du programme de travail et de la synthèse provisoire des questions importantes, ainsi que des projets de plans de gestion (qui sont inclus dans un SDAGE) et de programmes de mesures. Dans une logique de développement durable, les considérations économiques ont été explicitement prises en compte dans la directive. Ainsi, des exemptions sont prévues à l'atteinte du bon état et du bon potentiel d'ici 2015, qui peuvent être justifiées notamment par des coûts disproportionnés. Il doit, de plus, être fait état des mesures prises en matière de tarification de l'eau et de récupération des coûts des services de l'eau.

▸ Directive Eaux brutes

Directive 75/440/CEE du 16 juin 1975, concernant la qualité requise des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire dans les États membres. Elle fixe les exigences qui permettent de s'assurer que l'eau douce superficielle utilisée ou destinée à être utilisée à la production alimentaire rencontre certaines normes et est traitée de façon appropriée avant d'être distribuée. Les eaux souterraines, les eaux saumâtres ou les eaux destinées à la réalimentation des nappes souterraines ne sont pas soumises à cette directive. Cette directive a été transcrite en droit français par le décret du 19/12/1991, qui transpose aussi d'autres directives (baignade, vie piscicole, eaux conchyliques,...).

▸ Directive Eaux conchyliques

Directive 79/923/CEE du Conseil, du 30 octobre 1979, relative à la qualité requise des eaux conchyliques. Elle concerne la qualité des eaux conchyliques et s'applique aux eaux côtières et aux eaux saumâtres désignées par les États membres comme ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour permettre la vie et la croissance des coquillages (mollusques bivalves et gastéropodes) et pour contribuer ainsi à la bonne qualité des produits conchyliques directement comestibles pour l'homme. Les États membres fixent les valeurs de paramètres applicables aux eaux désignées conchyliques et dont la liste est en annexe de cette directive. Cette directive a été transcrite en droit français par le décret du 19/12/1991, qui transpose aussi d'autres directives (baignade, vie piscicole,...).

▸ Directive Eaux piscicoles

Directive 78/659/CEE du Conseil, du 18 juillet 1978, concernant la qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons. Elle concerne la qualité des eaux douces et s'applique aux eaux désignées par les États membres comme ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons ; elle ne s'applique pas aux eaux utilisées pour l'élevage intensif des poissons. Les États membres fixent les valeurs des paramètres applicables soit aux zones salmocolles, soit aux zones cyprinicoles. Cette directive a été transcrite en droit français par le décret du 19/12/1991, qui transpose aussi d'autres directives (baignade, eaux conchyliques,...).

▸ Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Elle concerne la collecte, le traitement et le rejet des eaux résiduaires urbaines ainsi que le traitement et le rejet des eaux usées provenant de certains secteurs industriels. Elle a pour objet de protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets des eaux résiduaires précitées. Pour ce faire, elle définit les obligations des collectivités locales en matière de collecte et d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et les modalités et procédures à suivre pour les agglomérations ; de plus de 2000 équivalents-habitants. Les communes concernées doivent notamment : réaliser des schémas d'assainissement en déterminant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles qui relèvent de l'assainissement individuel (non collectif) ; établir un programme d'assainissement sur la base des objectifs de réduction des flux polluants fixés par arrêté préfectoral pour chaque agglomération délimitée au préalable par arrêté préfectoral ; réaliser les équipements nécessaires à certaines échéances. Cette directive a été transcrite en droit français par le décret du 3 janvier 1994.

▸ Directive Eaux souterraines

Directive fille 2006/118/CE du 12 décembre 2006 concernant la protection des eaux souterraines tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Elle vise à établir des critères pour l'évaluation du bon état chimique des eaux souterraines. La définition de ce bon état repose, d'une part, sur l'existence de normes de qualité communautaires (pour les nitrates, pesticides et biocides) et, d'autre part, sur l'identification des polluants et de leurs valeurs seuils caractérisant les masses d'eaux souterraines dites « à risque ».

▸ Directive Habitats

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle doit « contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen ». Les mesures visent à « assurer leur maintien ou leur rétablissement » en tenant compte « des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ». Certains habitats et espèces sont jugés

prioritaires parce qu'ils sont menacés à terme de disparaître. L'ensemble des listes de ces sites sélectionnés, dressées par chaque État membre, constituera le réseau européen Natura 2000.

▸ Directive INSPIRE (INSPIRE)

Directive 2007/2/CE du Parlement européen visant à rendre disponible une information géographique, appropriée, harmonisée et de qualité, pour aider à l'élaboration, l'exécution, la surveillance et l'évaluation des décisions politiques environnementales européennes. INSPIRE (Infrastructure pour l'information spatiale en Europe) est un projet lancé par la Commission Européenne et développé en collaboration avec les États membres.

▸ Directive Nitrates

Directive n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite « Directive Nitrates ». Elle vise à réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles, et prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Elle comporte : la désignation de zones vulnérables avant fin 1993, l'établissement d'un ou plusieurs codes de bonne pratique agricole (CBPA), l'établissement de programmes d'action avant fin 1995 applicables aux zones vulnérables et incluant de manière obligatoire les mesures arrêtées dans le ou les CBPA, la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la qualité des eaux au regard des concentrations en nitrates et du degré d'eutrophisation. Elle a été en partie transcrite en droit français par le décret du 27 août 1993.

▸ Dispositif de collecte (DC)

Tout dispositif qui permet, par mesure, observation ou toute autre méthode, d'acquérir des données de connaissance sur : les milieux aquatiques, les ressources et usages de l'eau, les pressions (et impacts associés) qui s'exercent sur les milieux et ressources, et les données économiques afférentes.

▸ District

Voir Bassin

▸ Divagation du lit

Déplacements latéraux du lit mineur à l'intérieur des limites du lit majeur ou du delta du cours d'eau et qui créent ce que l'on appelle "l'espace de liberté du cours d'eau".

▸ Diversité biologique

Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes, etc.

▸ Document d'incidence

Selon la réglementation et au sens de la loi sur l'eau de 1992, document indiquant, compte tenu des variations saisonnières et climatiques, les incidences de l'opération sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris le ruissellement ainsi que sur chacun des éléments mentionnés à l'article 2 de la loi du 3 janvier 1992... Ce document précise, s'il y a lieu, les mesures compensatoires ou correctives envisagées et la compatibilité du projet avec le schéma directeur (SADGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et avec les objectifs de qualité des eaux prévues par le décret du 19 décembre 1991.

▸ Document d'urbanisme

Document prévisionnel et à valeur juridique qui permet de planifier l'urbanisme sur un territoire donné (commune, agglomération). Les deux documents principaux sont le Plan d'Occupation des Sols (POS) et le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

▸ Document de spécification

Pièce écrite donnant des précisions spécifiques à quelque chose. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit en ensemble de spécifications dont des dictionnaires de données, des scénarios d'échange et des scénarios techniques.

▸ Domaine hydrogéologique

Champ spatial de référence pouvant comporter des terrains très divers, tant du point de vue de la lithologie que de la stratigraphie, et au sein duquel des systèmes aquifères pourront, ou non, être individualisés. Les conditions hydrodynamiques aux limites d'un domaine hydrogéologique ne sont pas nécessairement définies.

▸ Domaine public fluvial (DPF)

Historiquement, domaine comprenant les cours d'eau ou plans d'eau navigables ou flottables figurant à la nomenclature des voies navigables ou flottables établis par décret en Conseil d'Etat. Depuis la loi de 1964, la nomenclature n'est plus liée à la navigabilité et à la flottabilité du cours d'eau. Les cours d'eaux domaniaux sont définis par la hauteur des eaux coulant à plein bord avant de déborder. La délimitation du domaine public fluvial (DPF) est faite par arrêté préfectoral.

▸ Dommage environnemental

Modification négative mesurable d'une ressource naturelle (espèces, habitats naturels protégés, eaux et sols) ou détérioration

mesurable d'un service lié à des ressources naturelles (fonctions assurées par une ressource naturelle au bénéfice d'une autre ressource naturelle ou du public) qui peut survenir de manière directe ou indirecte.

▹ Donnée

Information numérique élémentaire, généralement formatée d'une manière spéciale et existant sous diverses formes : chiffres, textes sur une feuille de papier, bits ou octets enregistrés dans une mémoire électronique, photos, cartes topographiques, géologiques, aéronautiques, marines, forestières, agricoles, etc.), images satellites.

▹ Donnée brute

Donnée élémentaire issue d'une mesure (index de compteur, hauteur d'eau au droit d'une station de jaugeage, etc.) qui n'a encore été ni validée, ni organisée dans une banque de données, ni interprétée.

▹ Donnée d'évaluation

Donnée résultant d'une opération d'évaluation.

▹ Donnée d'observation

Donnée relative à un élément de qualité ou un paramètre, produite par l'exécution d'une opération de contrôle.

▹ Donnée de référence

Données les plus partagées au sein d'un système d'information (par exemple, les identifiants des différentes entités, qu'il s'agisse de stations de mesure sur les cours d'eau, de points de captage, etc.). Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) diffuse les jeux de données de référence du système d'information sur l'eau (SIE).

▹ Donnée élaborée

Donnée déduite d'autres données selon une méthode sophistiquée pour faciliter la compréhension de ce qui est observé (par exemple, un taux de collecte, le rendement moyen d'une station d'épuration, etc.). Le but est de la rendre utilisable pour un besoin donné ou compréhensible pour un public donné (une donnée élaborée peut être un indicateur).

▹ Donnée élémentaire

En modélisation des systèmes d'information, donnée dont la décomposition n'a pas de sens (elle ne peut pas être obtenue à partir d'autres données). Les données élémentaires peuvent être des données brutes (non qualifiées) ou des données qualifiées (qui ont déjà subi différentes phases de validation).

▹ Donnée qualifiée

Donnée élémentaire qui a subi différentes phases de validation, durant lesquelles l'utilisabilité ou la fiabilité de la donnée a été qualifiée. Le niveau de qualification permet ainsi à un utilisateur de relativiser l'interprétation qu'il peut faire d'une donnée.

▹ Donnée structurée

Donnée dont on a établi fonctionnellement le sens de manière détaillée ainsi que ses règles de création (dont des valeurs possibles dans certains cas). Les dictionnaires de données établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) comportent des données structurées.

▹ Donnée synthétique

Donnée brute ou élaborée analysée et ayant fait l'objet de calcul afin d'obtenir une information plus synthétique. Pour cela ces données peuvent être regroupées selon des critères géographiques, temporels et/ou métier (par exemple, le rendement moyen des stations d'épuration par département, la production annuelle de boues par bassin, etc.).

▹ Dose journalière admissible (DJA)

Quantité de substance chimique que peut ingérer un homme ou un animal, par jour, au cours de sa vie, sans aucun risque appréciable pour sa santé. Des valeurs sont notamment établies pour les additifs alimentaires et les résidus de pesticides dont la présence dans les aliments répond à des besoins techniques ou qui sont nécessaires pour la protection des plantes.

▹ Dose journalière d'exposition (DJE)

Dose (interne ou externe) de substance reçue par l'organisme rapportée au poids de l'individu et au nombre de jours d'exposition (dans le cas d'une substance non cancérigène) et au nombre de jours de la vie entière (dans le cas d'une substance cancérigène).

▹ Dose journalière tolérable (DJT)

Estimation de la quantité d'une substance présente dans les aliments ou l'eau de boisson, exprimée en fonction du poids corporel (mg/kg ou µg/kg de poids corporel), qui peut être ingérée quotidiennement pendant toute la vie sans risque appréciable pour la santé.

▹ Dose létale

Dose maximale testée ne provoquant aucune mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique (DL 0). Une dose provoquant 50% (ou n%) de mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique, est notée DL 50 (ou DL n).

✦ Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Document d'information communal sur les risques majeurs, établi par le maire, ayant pour but de décrire les actions de prévention mises en place par la municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens, présenter l'organisation des secours, et informer sur les consignes de sécurité à respecter.

✦ Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

Dossier établi par le préfet au niveau départemental consignait les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département, conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement. L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels il est soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

✦ Dragage

Au sens du SDAGE et de l'arrêté du 22 septembre 1994, enlèvement des dépôts alluvionnaires accumulés dans le lit mineur des cours d'eau. En effet, l'article 11 de l'arrêté du 22 septembre 1994 prévoit que les extractions de matériaux dans le lit mineur des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau sont interdites. Si des extractions de matériaux alluvionnaires sont nécessaires à l'entretien dûment justifié, ou à l'aménagement d'un cours ou d'un plan d'eau, elles sont alors autorisées car considérées comme des dragages.

✦ Drainage

Évacuation naturelle ou artificielle, par gravité ou par pompage, d'eaux superficielles ou souterraines.

✦ Droit d'accès à l'information

Au sens de la loi, droit qu'a toute personne, qu'il s'agisse ou non d'un citoyen français, de demander à un service public de consulter ou d'obtenir une copie de documents ou informations détenus par le dit service public. Le droit d'accès porte sur les documents administratifs et sur les informations environnementales. Cette mesure vise à améliorer la transparence des services publics.

✦ Duis

Levée de pierres et de cailloux traversant un cours d'eau ou bordant une plage pour arrêter le poisson au jusant, digue longitudinale ou biaise dans le lit de la Loire visant à pour régulariser et canaliser un cours d'eau.

✦ Duit

Voir Duis

✦ Dureté de l'eau

Expression de la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. Elle se mesure en degré français.

✦ Dynamique fluviale

Partie de la potamologie (branche de l'hydrologie qui traite des cours d'eau et de leur régime) qui traite de l'écoulement dans les cours d'eau et de l'action, sur les matériaux du lit, des forces qu'il met en jeu.

✦ Eau d'irrigation

Eau qui est appliquée sur les sols afin d'augmenter leur contenu en eau et de pourvoir à la croissance normale des plantes.

✦ Eau de ruissellement

Eau de pluie s'écoulant sur la surface du sol.

✦ Eau de source

Selon le décret 89-369 du 6 juin 1989), eau d'origine souterraine microbiologiquement saine et protégée contre les risques de pollution, apte à la consommation humaine sans traitement ni adjonction autres, qu'une séparation des éléments instables et d'une sédimentation des matières en suspension par décantation ou filtration et (ou) d'une incorporation de gaz carbonique. Elle doit être autorisée par arrêté préfectoral.

✦ Eau domestique

Eau utilisée par l'homme pour ses besoins domestiques (cuisine, toilettes, salles de bain, etc.).

✦ Eau douce

Eau que sa faible teneur en sels rend apte au captage destiné à diverses utilisations, en particulier à l'irrigation et à l'alimentation humaine. Les limites de teneurs en sels entre eau douce, eau saumâtre et eau salée ne sont pas fixées avec rigueur et peuvent varier suivant les législations. Cependant les eaux marines ont des teneurs en sels allant en général de 10 à 38 g/l suivant les arrivées d'eau douce par les fleuves, mais présentent parfois des teneurs beaucoup plus élevées, comme en Mer Morte (jusqu'à 260 g/l).

✦ Eau industrielle

Eau utilisée dans le cadre d'une installation industrielle (eau de procédé, de refroidissement).

▹ Eau minérale

Selon le décret 89-369 du 6 juin 1989, eau possédant un ensemble de caractéristiques qui sont de nature à lui apporter ses propriétés favorables à la santé. Elle témoigne, dans le cadre des fluctuations naturelles connues, d'une stabilité de ses caractéristiques essentielles, notamment de composition et de température à l'émergence, qui n'est pas affectée par le débit de l'eau prélevée.

▹ Eau parasite

Eau peu ou pas polluée pénétrant dans les réseaux d'égouts. Elle perturbe fortement le fonctionnement des stations d'épuration.

▹ Eau potable

Eau propre à la consommation, ne contenant aucun germe pathogène. L'eau prélevée directement dans le sol ne peut pas toujours être bue telle que. Elle doit être contrôlée et éventuellement purifiée avant d'être distribuée chez l'utilisateur. Ses caractéristiques sont définies par la directive européenne de 1998, reprise en droit français.

▹ Eau recyclée

Eau ayant été soumise à un traitement des eaux usées et livrée à un utilisateur en tant qu'eaux usées récupérées. Il s'agit de la fourniture directe d'effluents traités à l'utilisateur. Les eaux usées rejetées dans un cours d'eau et utilisées en aval ne sont pas prises en considération, pas plus que le recyclage au sein de sites industriels.

▹ Eau rejetée

Quantité d'eau (en m³) ou de substances (en kg DBO/jour ou comparable) ajoutée/lessivée dans un cours d'eau à partir d'une source ponctuelle ou diffuse.

▹ Eau restituée

Eau prélevée sur une source d'eau douce et rejetée dans les eaux douces sans ou avant utilisation, principalement dans le cadre d'activités minières ou de construction. Les rejets dans la mer ne sont pas pris en considération.

▹ Eau virtuelle

Voir Empreinte en eau

▹ Eaux brutes

Eaux superficielles ou souterraines telles qu'elles se présentent dans le milieu naturel avant d'avoir été traitée en vue d'un usage. Ce sont des eaux usées non traitées.

▹ Eaux claires parasites

Eaux non chargées en pollution, présentes en permanence dans les réseaux d'assainissement public. Ces eaux sont d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, inondations de réseaux ou de postes de refoulement, etc.) ou artificielle (fontaines, drainage de bâtiments, eaux de refroidissement, rejet de pompe à chaleur, de climatisation, etc.). Elles présentent l'inconvénient de diluer les effluents d'eaux usées et de réduire la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

▹ Eaux côtières

Eaux de surface situées entre la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et une distance d'un mille marin.

▹ Eaux de baignade

Eaux de surface terrestres ou parties de celles-ci (zone d'un plan d'eau,...), courantes ou stagnantes, et eaux marines, dans lesquelles la baignade est expressément autorisée par les autorités compétentes dans la mesure où elles satisfont à des normes européennes, et n'est pas interdite et habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs.

▹ Eaux de désalinisation

Volume total d'eau obtenu par désalinisation.

▹ Eaux de refroidissement

Eaux utilisées pour absorber et transférer la chaleur. On distingue habituellement deux catégories d'eaux de refroidissement: celles qui servent à la production d'électricité dans les centrales thermiques et celles qui sont utilisées dans d'autres processus industriels.

▹ Eaux de surface

Toutes les eaux qui s'écoulent ou qui stagnent à la surface de l'écorce terrestre (lithosphère). Les eaux de surface comprennent les eaux intérieures (cours d'eau, plans d'eau, canaux, réservoirs), à l'exception des eaux souterraines, et les eaux côtières et de transition.

▹ Eaux de transition

Eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce.

▸ Eaux intérieures

Toutes les eaux stagnantes et les eaux courantes à la surface du sol ainsi que toutes les eaux souterraines, et ceci en amont de la ligne de base servant pour la délimitation des eaux territoriales.

▸ Eaux profondes

Expression utilisée pour désigner les aires qui, de façon naturelle (parcs conchylicoles) ou artificielle (ports), ne se découvrent pas à marée basse.

▸ Eaux résiduaires

Désignent les eaux usées.

▸ Eaux souterraines

Toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol et qui transitent plus ou moins rapidement (jour, mois, année, siècle, millénaire) dans les fissures et les pores du sol en milieu saturé ou non.

▸ Eaux territoriales

Zone de mer adjacente sur laquelle s'exerce la souveraineté de l'Etat côtier au-delà de son territoire et de ses eaux intérieures (largeur maximale : 12 milles marins soit 22,2 km à partir de la ligne de base).

▸ Eaux usées

Eaux ayant été utilisées par l'homme. On distingue généralement les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel directement ou par l'intermédiaire de système de collecte avec ou sans traitement. On parle également d'eaux résiduaires.

▸ Eaux usées domestiques

Eaux usées des établissements et services résidentiels qui proviennent principalement d'activités et d'usages humains domestiques.

▸ Eaux usées industrielles

Eaux qui sont rejetées ou produites au cours de processus de production industrielle et qui n'ont pas de valeur immédiate pour ces processus. Dans les cas où des systèmes de recyclage de l'eau existent, les eaux usées industrielles correspondent au volume d'eau finalement rejeté par ces circuits. Pour satisfaire aux normes de qualité requises en vue d'un éventuel rejet dans les égouts publics, il est entendu que ces eaux sont soumises à un traitement sur site. Pour les besoins du présent questionnaire, les eaux de refroidissement ne sont pas considérées comme des eaux usées industrielles. Les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales collectées sur les terrains industriels sont également exclues de la présente catégorie.

▸ Eaux usées non traitées

Eaux usées rejetées dans le milieu naturel sans traitement.

▸ Eaux usées produites

Somme des eaux polluées par l'ajout de déchets ou de chaleur (exprimée en mètres cubes - m³) et des substances (pollution en kg DBO/jour ou comparable) ajoutées aux eaux usées. Ces eaux peuvent être issues d'une utilisation domestique (eaux usées et bains, des sanitaires, de la cuisson, etc.) ou industrielle.

▸ Eaux usées traitées

Eaux usées rejetées par une station d'épuration (appelées également effluents). Les installations de traitement englobent les stations d'épuration des eaux usées urbaines, les autres stations de traitement des eaux usées et les stations autonomes.

▸ Eaux usées urbaines

Eaux usées domestiques ou mélange des eaux usées domestiques et des eaux usées industrielles et/ou des eaux de ruissellement.

▸ Eaux vannes

Terme désignant les effluents bruts des égouts publics ou privés.

▸ Ecailles

Plaques osseuses ou cornées disposées en rangées chevauchantes sur le corps des poissons, l'extrémité arrière libre d'une écaille recouvrant l'extrémité avant attachée de l'écaille située derrière elle. Chez un certain nombre d'espèces, les écailles sont épaissies et forment de véritables plaques osseuses. Chez d'autres, en revanche, elles sont menues (anguilles). Un poisson d'une espèce donnée garde toute sa vie le même nombre d'écailles. Son vieillissement ne provoque pas l'augmentation du nombre d'écailles, mais une croissance des écailles elles-mêmes. Les écailles recouvrent la totalité du corps du poisson (sauf les nageoires). Elles sont totalement recouvertes par une peau très fine et fragile.

▸ Échange de Données Informatisé

Terme générique définissant un échange d'informations sur des réseaux d'informations d'origines diverses selon des spécifications ou des normes.

▸ Echelle limnimétrique

Règle graduée permettant d'apprécier directement la cote du niveau de l'eau dans un réservoir, un cours d'eau, etc.

▸ Echinoderme

Animal marin caractérisé par une symétrie radiaire d'ordre cinq, protégé, selon les espèces, par des spicules calcaires ou plaques calcifiées plus ou moins développés. Les échinodermes regroupent les astéries (étoiles de mer), les crinoïdes (lys de mer), les oursins, les holothuries (bêches de mer ou concombres de mer) et les ophiures. Ils sont pourvus de « pieds » tubulaires et sont capables de se déplacer (très) lentement.

▸ Ecluse

Sas limité des deux côtés par les bajoyers (murs) et, à l'avant et à l'arrière, par des portes permettant le passage entre deux niveaux d'eau différents.

▸ Eclusée

Volume d'eau lâchée à partir d'un ouvrage hydraulique (ouverture d'une porte d'écluse, turbinage d'eau stockée dans un barrage réservoir...) et se traduisant par des variations de débits brusques et artificiels.

▸ Ecologie

Science des interactions entre les organismes vivants (l'homme y compris) et le milieu, et des organismes vivants entre eux.

▸ Economie de l'environnement

Branche de l'économie qui traite d'un point de vue théorique des relations entre les sociétés humaines et l'environnement, notamment dans le cadre des politiques économiques environnementales.

▸ Ecorégion

Entité géographique présentant une homogénéité des caractéristiques géologiques, climatiques et topographiques, et par conséquent une homogénéité supposée du fonctionnement écologique. Classiquement utilisée pour les écosystèmes terrestres et la compréhension des associations de végétation, les ecorégions peuvent être appliquées aux écosystèmes aquatiques, on parle alors d'hydroécorégions.

▸ Ecosystème

Ensemble des êtres vivants (la biocénose), des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques (le biotope) qui sont liés et interagissent entre eux et qui constitue une unité fonctionnelle de base en écologie. L'écosystème d'un milieu aquatique est décrit généralement par : les êtres vivants qui en font partie, la nature du lit et des berges, les caractéristiques du bassin versant, le régime hydraulique, et la physico-chimie de l'eau.

▸ Ecosystème aquatique

Ecosystème spécifique des milieux aquatiques décrit généralement par : les êtres vivants qui en font partie, la nature du lit et des berges, les caractéristiques du bassin versant, le régime hydraulique, et les propriétés physico-chimiques de l'eau.

▸ Ecotone

Zone de transition à la frontière de deux écosystèmes. Ces milieux sont d'une importance capitale pour la biodiversité car ils sont très particuliers : les berges d'un cours d'eau, les zones humides, les lisières forestières constituent des écotones.

▸ Ecotoxicité

Capacité d'une substance, du fait de sa toxicité, de produire des effets nuisibles ou incommodes pour des micro-organismes, des animaux, des plantes, ou pour l'homme par le biais de l'environnement.

▸ Ecotoxicologie

Science qui étudie l'impact des substances chimiques sur les écosystèmes. Elle prend en compte d'une part le devenir des substances dans l'environnement (phénomènes de dégradation biotique et abiotique) et d'autre part les effets toxiques ou l'écotoxicité des substances, et les mécanismes par lesquels s'effectue la pollution de la biosphère.

▸ Ecoulement

Fait pour un fluide de se déplacer en suivant un itinéraire préférentiel.

▸ EDILABO

Terme générique définissant la démarche de spécification du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) relative à l'Échange de données informatisé entre commanditaires et prestataires (préleveurs et laboratoires d'analyses) du domaine de l'eau.

▸ Effet de serre

Echauffement de l'atmosphère terrestre causé par la présence de certains gaz qui retiennent la chaleur (dont la vapeur d'eau, le

dioxyde de carbone et le méthane). Ces gaz absorbent les rayons émis par la Terre, retardant de ce fait la déperdition d'énergie du système atmosphérique vers l'espace. L'effet de serre est un phénomène atmosphérique naturel depuis des millions d'années et permet de maintenir la Terre à une température suffisante pour que les êtres humains puissent y vivre.

▹ Effet revenu

Influence du revenu sur une donnée. Par exemple, les personnes plus riches ont généralement un consentement à payer plus important que les personnes plus pauvres.

▹ Effluent

Eau usée ou déchet liquide rejeté dans le milieu par une source de pollution, quelle qu'elle soit (industrie, activité agricole, navire, en opération ou non, etc.).

▹ Effort de pêche

Mesure de l'ensemble des moyens de capture mis en œuvre sur un stock, pendant un intervalle de temps déterminé. Le calcul de l'effort de pêche est le suivant : surface du filet lors d'une pose (exprimé en m²) x temps de pêche (exprimé en heures).

▹ Egout

Conduite étanche souterraine qui recueille les eaux usées d'une agglomération et les évacue vers une station d'épuration pour rejoindre ensuite le milieu naturel. L'expression « tout à l'égout » est fautive : tout ne peut pas être rejeté dans les réseaux (solvants, White spirit, ?) au risque de perturber le bon fonctionnement de la station d'épuration.

▹ Elasticité de la demande par rapport au prix

Pourcentage de variation de la consommation d'eau si l'on augmente de 1% le prix du m³. De manière générale, l'élasticité des consommations domestiques d'eau est très faible, car la plupart des utilisations (eau de boisson, hygiène, etc.) sont très peu compressibles. En revanche, la consommation extérieure (arrosage, lavage de voitures, etc.) est beaucoup plus élastique (forte baisse en cas de hausse de prix) car elle satisfait des besoins non essentiels.

▹ Élément de qualité

Vue partielle de l'état des eaux, qui donne lieu à des opérations de contrôle, dont les résultats sont utilisés par un processus d'évaluation pour calculer des indicateurs de qualité. L'élément de qualité est décrit par un paramètre ou un ensemble de paramètres (groupe de paramètres). La liste des éléments de qualité est définie dans l'annexe 5 de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE pour l'évaluation de l'état écologique des eaux de surface.

▹ Élément trace

Se dit d'éléments que l'on retrouve en quantité très faible.

▹ Embâcle

Accumulation hétérogène de bois mort façonnée par les écoulements, entravant plus ou moins le lit et contre lesquels peuvent venir s'accumuler du bois dérivant et des déchets divers. A la fin de chaque période de crue, apparaissent des embâcles. Les embâcles participent à la diversification des écoulements et des habitats.

▹ Empreinte en eau

Volume d'eau utilisée à tous les stades de la chaîne de production d'un produit (installation, bien ou service). L'empreinte en eau est également sa « teneur en eau virtuelle ». Par exemple, pour produire une tasse de café, il faut au total 140 litres d'eau ; pour un kilo de bœuf, il en faut 16 m³ (16.000 litres). Au final, l'empreinte en eau est le volume total d'eau (exprimé en litre ou m³) utilisée directement et indirectement dans le cadre d'une activité et de celles qui y sont liées, en ce compris l'eau utilisée dans la chaîne d'approvisionnement.

▹ Empreinte hydrique

Voir Empreinte en eau

▹ Empreinte sur l'eau

Voir Empreinte en eau

▹ Encrêtement des crues

Action consistant à limiter le débit de pointe d'une crue, soit par stockage dans un ouvrage spécifique, soit par extension des zones d'expansion des crues.

▹ Endémique

Se dit d'un organisme ou d'un taxon à répartition géographique restreinte et bien définie.

▹ Energie d'un cours d'eau

Energie cinétique d'une masse d'eau en mouvement. Cette énergie est calculée de la manière suivante : poids volumique de l'eau par le débit Q (en m³.s⁻¹) X pente S. L'énergie potentielle (EP) d'un cours d'eau est l'énergie de ce cours d'eau en crue, calculée pour le débit de plein bord (exprimée en watt.m⁻¹, où Q_{pb} est le débit de plein bord). Pour comparer des cours d'eau de différentes dimensions, on utilise l'énergie potentielle spécifique (EPS), calculée par unité de largeur de la rivière (largeur à plein bord - exprimée en watt.m⁻²).

▸ Energie marée motrice

Energie de la marée que l'on peut capter en utilisant les courants de marée pour faire tourner des roues ou des turbines. On peut citer comme exemple les moulins à marée existant depuis le Moyen Age, mais aussi l'usine marémotrice de la Rance en Ile-et-Vilaine.

▸ Entité

Idee générale, abstraction que l'on considère comme une réalité. Une entité est la modélisation d'un objet réel ; il s'agit par exemple d'une « station », d'un « point de prélèvement »... Les dictionnaires de données établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) comportent des entités (ou objets) et des attributs (ou propriétés) associés à des définitions. Une entité peut notamment être traduite physiquement sous la forme d'une table d'une base de données.

▸ Entité hydrogéologique

Nom générique qui représente un regroupement de systèmes aquifères et de domaines hydrogéologiques.

▸ Entretien des cours d'eau

Ensemble d'actions régulières visant à conserver les potentialités de l'écosystème (biotope, habitat et reproduction des espèces, écoulement des eaux, stabilisation des rives, filtration des eaux), à satisfaire les usages locaux (navigation, loisirs, pêche, paysages,...) et à protéger les infrastructures et les zones urbanisées.

▸ Epandage

Action consistant à répandre une matière solide ou liquide sur une surface (effluents d'élevage, amendements, engrais, produits phytosanitaires, boues de station d'épuration, etc.).

▸ Epandage des boues

Opération qui consiste à répandre des boues (boues d'épuration, de curage,...) à la surface du sol, en vue de leur dégradation biologique par les micro-organismes du sol et/ou de son utilisation par la flore ou la culture présente sur ce sol.

▸ Epi

Ouvrage établi suivant un certain angle dans un cours d'eau pour fixer la forme de son lit.

▸ Epuration

Action de rendre propre (pur) en éliminant les impuretés présentes. Processus destiné à réduire ou supprimer les éléments polluants dans l'eau. Une station d'épuration (station d'épuration - STEP - ou station de traitement des eaux usées - STEU) est un établissement dans lequel se fait l'épuration des eaux usées. L'épuration peut également être naturelle bien que plus lente (auto-épuration).

▸ Équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine

Se dit atteint lorsque le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine.

▸ Equitox

Quantité de toxicité qui, dans 1 m³ d'eau, immobilise, au bout de 24 heures, 50 % des daphnies (micro-crustacés d'eau douce) présentes.

▸ Equivalent habitant (EH)

Unité arbitraire de la pollution organique des eaux représentant la qualité de matière organique rejetée par jour et par habitant. Cette unité de mesure permet de comparer facilement des flux de matières polluantes. Parmi les paramètres caractérisant une pollution, celle traitée dans les stations de traitement des eaux usées est quantifiée par l'équivalent-habitant. L'équivalent-habitant est défini, par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales, comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO₅) de 60 grammes d'oxygène par jour.

▸ Erosion

Ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une roche ou d'un sol, le plus souvent par la pluie, le vent et les vagues. Elle peut être d'origine physique, chimique voire biologique.

▸ Erosion des berges

Phénomène naturel, généralement provoqué par le courant, participant au transport de la charge solide et à la recharge sédimentaire du cours d'eau. Les érosions de berges sont à l'origine des migrations de méandres, et garantissent le fonctionnement dynamique du cours d'eau. Il existe cependant des érosions de berge d'origine non naturelle : piétinement de la rive par le bétail (affaiblie la berge et supprime la végétation), plantation non adaptée en rive (résineux et peupliers), terriers de ragondins et écrevisses exotiques (surtout clarkii). Ces érosions de berges d'origine non naturelles ont un impact grave sur le fonctionnement du cours d'eau quand il s'agit de linéaires importants.

▸ Erosion progressive

Mécanisme d'enfoncement du fond du lit se propageant vers l'aval. Le point de départ d'une érosion progressive est une intervention, souvent d'origine humaine, provoquant un déficit de matériaux alluvionnaires (construction d'un barrage ou d'un seuil, prélèvements

d'alluvions dans le lit mineur).

✦ Espace alluvial

Terme générique désignant d'une façon générale l'espace construit en fond de vallée par le dépôt des alluvions d'une rivière. Au sens large, il inclue les différents milieux et zonages associés: lit mineur, lit majeur, espace de liberté, annexes, etc.

✦ Espace de liberté d'un cours d'eau

Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

✦ Espace de mobilité d'un cours d'eau

Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer, conformément à l'arrêté du 24/01/2001 relatif à l'exploitation des carrières. Le cours d'eau étant un système dynamique, mobile dans l'espace et dans le temps : il se réajuste constamment au gré des fluctuations des débits liquides. Ces réajustements se traduisent par des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. L'espace de mobilité correspond à la « divagation » du lit du cours d'eau : c'est-à-dire la zone de localisation potentielle des sinuosités ou des tresses. Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves. Les cartes géologiques mettent en évidence les tracés des zones alluviales et sont utiles pour définir l'espace de mobilité des cours d'eau. On parle également d'espace de liberté du cours d'eau.

✦ Espèce

Ensemble de tous les individus semblables ayant en commun des caractères morphologiques et physiologiques héréditaires et qui sont capables de se reproduire entre eux en engendrant des individus. Des espèces se ressemblant mais incapables de se reproduire entre elles appartiennent au même genre.

✦ Espèce cible

Espèce sur laquelle le pêcheur a, a priori, décidé de porter son activité de pêche et pour laquelle il a préparé un matériel approprié.

✦ Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité) mentionnée dans l'annexe II de la directive Habitat et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

✦ Espèce déterminante

Qualifie les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) ou extraites des livres rouges publiés nationalement ou régionalement, mais aussi les espèces protégées nationalement, régionalement ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national ou régional, ainsi que les espèces ne bénéficiant pas d'un statut de protection ou n'étant pas inscrites dans des listes rouges, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières, en limite d'aire ou dont la population est particulièrement exceptionnelle.

✦ Espèce en danger

Se dit d'un taxon lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque "très élevé" d'extinction à l'état sauvage.

✦ Espèce en danger critique d'extinction

Se dit d'un taxon lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque « extrêmement élevé » d'extinction à l'état sauvage.

✦ Espèce indicatrice

Espèce retenue pour caractériser l'état écologique fonctionnel des cours d'eaux français : la truite commune (fario) pour les milieux salmonicoles (eaux fraîches courantes généralement de montagne ou proches des reliefs), le brochet pour les milieux cyprinicoles (rivières lentes de plaine), et l'ombre ou les cyprinidés d'eaux vives (barbeau, vandoise?) pour les milieux intermédiaires. Ces espèces sont exigeantes et présentes dans tous les milieux naturels en bon état.

✦ Espèce invasive

Espèce exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie. Il peut s'agir d'une espèce animale ou d'une espèce végétale.

✦ Espèce menacée

Espèce mentionnée dans la Liste Rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), pouvant appartenir aux espèces en danger critique d'extinction, aux espèces en danger ou aux espèces vulnérables.

✦ Espèce prioritaire

Espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne

porte une responsabilité particulière. Les espèces prioritaires sont signalés par un « * » dans les annexes I et II de la directive Habitats.

▸ Espèce vulnérable

Espèce dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace.

▸ Estran

Partie du rivage découvert à marée basse et recouverte à marée haute.

▸ Estuaire

Partie terminale d'un fleuve, de forme évasée et où la mer remonte. C'est une zone de mélange entre eaux douces et eaux marines. Ce mélange induit un gradient très important des propriétés physico-chimiques des eaux, variable dans l'espace et dans le temps.

▸ Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Ces regroupements sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et syndicats mixtes sont des établissements publics de coopération intercommunale.

▸ Etage benthique

Espace vertical du domaine benthique marin où les conditions écologiques, fonctions de la situation par rapport au niveau de la mer, sont sensiblement constantes ou varient régulièrement entre deux niveaux critiques marquant les limites de l'étage. Les étages benthiques ont chacun des peuplements caractéristiques et leurs limites sont révélées par un changement de ces peuplements au voisinage des niveaux critiques marquant les conditions limites des étages intéressés.

▸ Etalonnage

Opération consistant à établir la courbe de tarage d'un appareil d'acquisition de données ne fournissant pas une mesure directe de la grandeur recherchée.

▸ Etang

Plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisés par une forte productivité végétale et animale (poissons, batraciens, reptiles, oiseaux sédentaires et migrateurs...).

▸ Etang côtier

Voir Lagune

▸ Etang d'eau saumâtre

Plan d'eau d'origine naturelle en liaison plus ou moins directe avec la mer et les eaux continentales, ce qui lui confère une salinité comprise approximativement entre 2 et 20 ‰.

▸ Etat chimique

Appréciation de la qualité d'une eau sur la base des concentrations en polluants incluant notamment les substances prioritaires. L'état chimique comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale. Le bon état chimique d'une eau souterraine est atteint lorsque les concentrations de polluants ne montrent pas d'effets d'entrée d'eau salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface associées.

▸ Etat des lieux

Au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE), analyse d'ensemble du bassin ou groupement de bassins, balayant trois aspects : les caractéristiques du bassin ou groupement de bassins, les incidences des activités humaines sur l'état des eaux, et l'analyse économique de l'utilisation de l'eau. L'état des lieux vise notamment à préparer l'élaboration ultérieure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures, par l'évaluation du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux des masses d'eau. Les premiers états des lieux ont été adoptés par les comités de bassin et approuvés par les préfets coordonnateurs de bassin en 2004. Ils doivent être mis à jour avant fin 2013, dans la perspective de la préparation du prochain cycle de gestion 2016-2021.

▸ Etat écologique

Appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur ces critères appelés éléments de qualité qui peuvent être de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), hydromorphologique ou physico-chimique. L'état écologique comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Pour chaque type de masse d'eau, il se caractérise par un écart aux conditions de références (conditions représentatives d'une eau de surface pas ou très peu influencée par l'activité humaine). Le « très bon » état écologique est défini par de très faibles écarts dus à l'activité humaine par rapport aux conditions de référence du type de masse d'eau considéré. Le « bon » état écologique est défini par de faibles écarts dus à l'activité humaine par rapport aux conditions de référence du type de masse d'eau considéré. Les limites de la classe bon état sont établies sur la base de l'exercice d'interétalonnage.

▸ Etat initial de l'environnement

État d'un site et des milieux avant l'implantation d'une installation industrielle ou d'un aménagement.

▸ Etat quantitatif

Appréciation de l'équilibre entre, d'une part, les prélèvements et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface, et d'autre part, la recharge naturelle d'une masse d'eau souterraine. L'état quantitatif comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques de surface, des sites et zones humides directement dépendants.

▸ Etiage

Période de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines (généralement l'été pour les régimes pluviaux).

▸ Etude d'impact

Etude dont les modalités, la nécessité et les dénominations suivant l'importance du projet (étude d'impact, notice d'impact) sont fixées par des règles définies dans les décrets (en application de la loi de la protection de la nature du 18 juillet 1976). L'étude d'impact consiste à identifier les facteurs liés à un projet d'aménagement pouvant avoir des effets plus ou moins importants sur l'environnement, permettant ainsi d'en apprécier les conséquences et de définir des mesures correctives. Elle constitue un des éléments nécessaires au dossier de demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation des installations projetées et doit notamment figurer dans le dossier d'enquête d'utilité publique s'il y a lieu.

▸ Eutrophisation

Enrichissement excessif des cours d'eau et des plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'en suit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (alimentation en eau potable, loisirs,...).

▸ Évapotranspiration

Somme des flux de vapeur d'eau provenant d'une part de l'évaporation de l'eau des sols, des eaux de surface et de la végétation mouillée, d'autre part de la transpiration des végétaux. L'évapotranspiration est une composante importante du cycle de l'eau. Elle dépend de paramètres météorologiques (rayonnement, vent, température, ...), de caractéristiques du sol (humidité, albedo, ...) et de la végétation. Elle est mesurée en hauteur d'eau rapportée à une durée, par exemple en mm/jour.

▸ Evapotranspiration réelle moyenne à long terme

Moyenne de l'évapotranspiration réelle sur une longue durée, calculée sur une période d'au moins vingt années consécutives.

▸ Exploitant d'installation classée

Toute personne, physique ou morale, qui exploite une installation classée (titulaire de l'arrêté d'autorisation), ainsi que celle qui détient ou s'est vu déléguer un pouvoir économique déterminant sur celle-ci, conformément à la loi n° 76/663 du 19 juillet 1976, et le décret n°77/1133 du 21 septembre 1977.

▸ Exploitation de granulats

Action d'exploiter au sens de tirer profit de l'extraction de granulats.

▸ Externalité

Situation dans laquelle l'action d'un agent économique influe, sans que cela soit son but, sur la situation d'autres agents, alors même que ces derniers n'en sont pas partie prenante: ils n'ont pas été consultés et n'ont reçu (si l'influence est négative) ni versé (si elle est positive) aucune compensation. Une externalité peut être positive ou négative. Elle peut être la conséquence d'un acte de production ou de consommation.

▸ Extraction

Action d'extraire les matériaux alluvionnaires (galets, graviers, sables,...) du lit des cours d'eau, vallées et terrasses principalement à des fins d'exploitation (activité économique) ou d'entretien des cours d'eau.

▸ Exutoire

Cours d'eau par lequel se déversent vers la partie aval d'un bassin fluvial les eaux d'un lac ou de toute autre zone humide occidentale.

▸ Façade littorale

Qualifie une région dont le développement économique est lié à la mer.

▸ Faciès

Unité morphodynamique d'un cours d'eau, présentant une homogénéité longitudinale de la pente de la surface de l'eau et des distributions des hauteurs d'eau, des vitesses du courant et de la granulométrie du substrat. La longueur d'un faciès peut varier d'une à quelques fois la largeur du lit mouillé. A titre d'exemple, on peut citer trois grands types de faciès contrastés : les mouilles (pente

relativement faible, fortes hauteurs d'eau, faibles vitesses), les rapides (pente élevée, fortes vitesses du courant, substrat composé majoritairement de gros blocs) et les plats (pente moyenne, vitesses moyennes et uniformes, hauteurs d'eau plutôt faibles, profil en travers symétrique et régulier, granulométrie moyenne et homogène).

▸ Faune

Ensemble des espèces vivantes animales constituant un peuplement ou une zoocénose. Désigne aussi l'ensemble des animaux propres à une région ou à une époque géologique donnée.

▸ Fertilisation raisonnée

Fertilisation qui cherche à intégrer des objectifs environnementaux, notamment ceux relatifs à la préservation et à la restauration de la qualité des eaux et des sols. Par exemple pour les nitrates, cela consiste à déterminer avec soin la quantité et les modalités de leur épandage sur une parcelle en prévision des besoins de culture, afin de limiter les risques de pollution des eaux par migration des excédents.

▸ Filtre de boues activées

Traitement biologique des eaux usées par lequel un mélange d'eaux usées et de matières biologiques en suspension est agité et aéré. Les boues activées sont ensuite séparées des eaux usées traitées par sédimentation secondaire, puis renvoyées vers le réservoir d'aération ou éliminées sous la forme de boues résiduelles.

▸ Fleuve

Cours d'eau se jetant directement dans la mer, quelle que soit son importance.

▸ Flux

Voir Marée montante

▸ Fonction de demande

Fonction qui relie le choix optimal (les quantités demandées) aux différentes valeurs prix et de revenu. La fonction de demande pour un bien dépend donc du prix de tous les biens et du revenu du consommateur.

▸ Fonctionnement des hydrosystèmes

Ensemble des phénomènes physiques (hydrauliques, érosifs,...), biologiques et de leurs interactions qui ont lieu au sein de l'hydrosystème. Ainsi la grande diversité des communautés végétales et animales (biocénoses) ne s'expriment que grâce à la dynamique fluviale (alternance de crue et d'étiage, de dépôts et d'érosion,...). Ces phénomènes sont influencés par les différents usages et peuvent contribuer à leur satisfaction.

▸ Fonctionnement géomorphologique

Fonctionnement des cours d'eau selon les différentes formes du relief et des causes expliquant ce dernier.

▸ Fond géochimique naturel

Concentration naturelle en un élément, en un composé ou en une substance dans un milieu donné, en l'absence de tout apport extérieur spécifique, tel que l'activité humaine.

▸ Force motrice

Au sens du modèle conceptuel de données DPSIR (Driving forces ? Pressures ? State ? Impacts ? Responses / Forces motrices ? Pressions ? Etat ? Impacts ? Réponses), acteurs économiques et activités associées, non nécessairement marchandes (agriculture, population, activités industrielles, loisirs...), qui sont à l'origine des pressions exercées sur les milieux aquatiques.

▸ Forêt alluviale

Ecosystème forestier inondé de façon régulière ou exceptionnelle. C'est la bande boisée située le long d'un cours d'eau dont la largeur est supérieure à 10 mètres de large. La forêt alluviale est composée dans les zones inondées pendant 150 à 200 jours par an d'une végétation permanente constituée de bois tendre, dominée par les saules, les aulnes. Dans les secteurs plus hauts, inondés au moins 50 jours par an, s'installe une forêt à bois dur, composée de frênes et d'ormes. Ces habitats forestiers sont le refuge du Triton, du Castor d'Europe, de la Loutre et de nombreux oiseaux. La plupart de ces habitats sont d'intérêt communautaire.

▸ Format "Comma-separated values" (CSV)

C'est un format texte dont les données tabulaires sont séparées par des points-virgules (;). Le format CSV est une forme très simple de base de données, où chaque ligne est un enregistrement et où les champs sont séparés par un caractère prédéfini. Ce fichier est facilement importable dans une base de données ou un tableur.

▸ Format "Extensible Markup Language" (XML)

Langage informatique de balisage générique du World Wide Web Consortium (W3C). Le format XML (Extensible Markup Language) permet de décrire, stocker et échanger des données structurées sous la forme d'une arborescence. Les scénarios d'échange établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) reposent sur ce langage.

Format "XML Schema Definition" (XSD)

Schéma définissant de façon structurée le type de contenu, la syntaxe et la sémantique d'un fichier au format XML. Il est également utilisé pour valider un fichier XML au regard des règles décrites dans un fichier au format XSD.

Format Sandre

Gabarit d'un fichier ou d'une donnée permettant l'échange entre les différents acteurs du monde de l'eau. Les dictionnaires des données et les scénarios d'échange établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) reposent sur des formats de fichier dont le XML et le Texte (Trame et Simplifié).

Fosse septique

Ouvrage permettant l'épuration des eaux usées des habitations individuelles. La fosse septique parfaitement étanche, reçoit les eaux ménagères (cuisine, salle d'eau) et les eaux vannes (W.C.). Elle assure, par fermentation anaérobie (en l'absence d'oxygène), un début d'épuration qui va se poursuivre dans le sol par épandage souterrain constitué d'un réseau de drains.

Fosse toutes eaux

Voir Fosse septique

Fouisseur

Qualifie un organisme marin qui vit et se déplace dans le sédiment, soit pour s'y protéger, soit pour y trouver sa nourriture.

Fraction analysée

Composant du support sur lequel porte une analyse. Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) : le support brut ou entier (par exemple, la fraction analysée « eau brute » provenant du support « eau »), les fractions partielles (au sens d'une classification par partie d'un même support, par exemple, pour les sédiments : les particules < 2 mm, les particules < 63 µm, les particules < 20 µm...), les fractions organiques (au sens d'une classification par partie d'un même organisme, par exemple, pour le poisson : le foie, les écailles? ou, pour le palétuvier, le système racinaire, la racine flottante...). Les fractions dites systématiques, au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Elles sont alors représentées par l'entité « taxon », et ne font pas partie de la liste des fractions analysées. La liste des fractions analysées est administrée par le Sandre.

Frayère

Lieu de reproduction des poissons, des amphibiens, des mollusques et des crustacés (ils y pondent leurs œufs). Les bancs de graviers, les bras morts, les forêts alluviales, les prairies inondables, les racines d'arbres constituent ces zones de frai. Chaque espèce, en fonction de sa stratégie de reproduction se reproduit dans un habitat en particulier.

Fréquence

Pour un débit d'étiage inférieur ou égal à une valeur donnée a, rapport entre le nombre d'observations dans une série de débits (généralement mensuels) où le débit reste en dessous de cette valeur a et le nombre total d'observations dans cette série (FEtiage = nombre d'observations avec Q ≤ a / nombre total d'observations). Pour un débit de crue supérieur ou égal à une valeur donnée b, la fréquence est le rapport entre le nombre d'observations dans une série de débits (généralement mensuels) où le débit dépasse cette valeur b et le nombre total d'observations dans cette série (FCrue = nombre d'observations avec Q ≥ b / nombre total d'observations). Ces deux valeurs seuils a et b ne sont pas identiques. Pour que la fréquence soit fiable, la série doit présenter au moins 30 observations.

Fréquence de marnage

Fréquence à laquelle la ligne d'eau du plan d'eau change d'altitude.

Gabion

Cage grillagée destinée à être remplie de pierres et de cailloux servant à la protection des ouvrages d'art ou des berges.

Gastéropode

Mollusque rampant, souvent pourvu d'une coquille spiralée dans laquelle sa masse viscérale est enroulée et protégée et qui se déplace par contraction de son large pied unique.

Géocatalogue

Service en ligne proposé par l'Etat français pour permettre aux individus et aux organisations de trouver des produits et des services géospatiaux produits par les administrations, collectivités et établissements publics français. Le Géocatalogue offre aux organisations la possibilité d'inscrire et de référencer leur organisation, leurs données, leurs services internet et leurs ressources. Le Géocatalogue n'est pas exclusif et constitue un lien vers d'autres catalogues de données spatiales. Il répond aux normes d'interopérabilité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Open Geospatial Consortium (OGC).

Géolocalisation

Opération consistant à localiser une entité (ouvrage, évènement,...) dans un référentiel géographique donné avec plus ou moins de précision : de façon absolue (longitude, latitude, altitude ; ou X, Y, Z) ou relative (commune, zone hydrographique, système aquifère),

cours d'eau, masse d'eau, point kilométrique, etc.) selon un système de coordonnées géographiques connu.

▸ **Géomorphologie**

Discipline qui étudie les formes de relief et leur mobilité, leur dynamique. Dans le cadre des hydrosystèmes, l'analyse porte sur la géométrie du lit des cours d'eau et les causes de ses transformations spatiales (de l'amont vers l'aval) ou temporelles en relation avec la modification des flux liquides et solides, la dynamique de la végétation riveraine, les interventions humaines. Il s'agit donc d'une science d'interface et de synthèse qui fait appel à des données naturalistes et expérimentales (hydraulique et hydrologie notamment) et à des données issues des sciences humaines (histoire, économie agricole...). Géomorphologie fluviale : Science qui cherche à comprendre et décrire la structure du cours d'eau. Elle étudie les formes des cours d'eau et les conditions de leur formation. La géomorpho-dynamique conditionne le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

▸ **Géoréférencement**

Voir Géolocalisation

▸ **Gestion concertée**

Démarche visant à arrêter des décisions en associant les acteurs concernés, et notamment les utilisateurs, sur un problème de gestion de l'eau.

▸ **Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**

Selon la Loi sur l'eau de 1992, gestion visant à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité des eaux (...), le développement et la protection de la ressource en eau, la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource, et ce de façon à concilier et à satisfaire les différents usages, activités ou travaux liés à l'eau.

▸ **Gestion intégrée de bassin versant**

Gestion qui implique à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, d'une part une concertation et une organisation de l'ensemble des acteurs ainsi qu'une coordination des actes d'aménagement et de gestion (politiques sectorielles, programmation,...), d'autre part de favoriser une synergie entre le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des usages. La gestion intégrée vise à optimiser les actions pour atteindre une gestion équilibrée.

▸ **Golfe**

Vaste rentrant du littoral, souvent de l'ordre de grandeur de la centaine de kilomètres. Les golfes sont le plus souvent largement ouverts vers le large.

▸ **Gravière**

Plan d'eau d'origine artificielle créé par extraction de granulats et alimenté essentiellement par la nappe phréatique.

▸ **Grille**

Ouvrage, fixe ou mobile, situé en aval et/ou en amont d'une pisciculture, empêchant la libre circulation des poissons.

▸ **Groupe de paramètres**

Grande famille de paramètres mesurés dans l'eau, qu'il s'agisse d'un ensemble d'indices biologiques ou d'un ensemble de paramètres physico-chimiques.

▸ **Groupe Faunistique Indicateur (GFI)**

Métrique constitutive de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), révélateur de la sensibilité des invertébrés aquatiques à la pollution (essentiellement organique).

▸ **Groupe régional phytosanitaire**

Groupe de travail instauré sous l'égide du Préfet, dans chaque région, ayant pour objectif de mettre en oeuvre des actions visant à réduire la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, en s'appuyant sur la démarche préconisée (diagnostic, plan d'action, évaluation) par le Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (CORPEN).

▸ **Groupe réglementaire de coquillages**

Groupe de coquillages destinés à la consommation, défini par l'arrêté ministériel du 21 mai 1999, relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants. Il existe 3 groupes, dans lesquels les différentes espèces ont été regroupées en fonction de leur physiologie: « GP1 », le groupe désignant les gastéropodes (bulots etc.), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets), « GP2 », le groupe désignant les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...), « GP3 », le groupe désignant les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est situé hors des sédiments (huîtres, moules...).

▸ **Groupement de bassins**

Voir Bassin

▸ Habitat

Environnement physique conditionnant la vie d'une espèce à un stade donné. Il est généralement décrit par des variables physiques comme la hauteur d'eau, la vitesse de courant et le substrat. Au cours de la journée et selon l'activité de la journée, les poissons utilisent différents types d'abris : des sous berges, des macrophytes, des blocs. Au sens de la directive 92/43/CEE, milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales (par exemple, les tourbières, les roselières d'estuaire, les chênaies, ...). Ce sont des zones terrestres ou aquatiques possédant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières.

▸ Habitat d'intérêt communautaire

Habitat en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe 1 de la directive Habitats et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

▸ Habitat prioritaire

Habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière. Les habitats prioritaires sont signalés par une astérisque dans les annexes I et II de la directive Habitats.

▸ Halieutique

Qualifie toutes les activités relevant de la pêche sous toutes ses formes, professionnelle ou de loisirs, en eau douce ou marine.

▸ Hauteur d'eau corrigée

Hauteur d'eau modifiée par le gestionnaire de la station à partir d'une courbe théorique de correction qui permet de corriger la hauteur en cas de présence d'un phénomène perturbateur.

▸ Hétérogénéité du lit mineur

Alternance de courants lents et rapides, turbulences, variations des profondeurs.

▸ Houle

Oscillation périodique du niveau de la mer. La houle se manifeste de façon épisodique, en fonction des inégalités de pression et de la friction du vent que ces différences de pression génèrent. Elle est formée par le vent loin de la zone d'observation, et est une oscillation de profil sensiblement sinusoïdal, donc très régulière, et qui se propage sur de longues distances, contrairement aux vagues.

▸ Hydraulicité

Rapport du débit mensuel (ou annuel) à sa moyenne interannuelle. L'hydraulicité permet de positionner simplement le débit d'une année ou d'un mois donné par rapport à une année ou un mois considéré comme « normal ».

▸ Hydrobiologie

Science qui étudie la vie des organismes aquatiques.

▸ Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP)

Groupe de plus de 100 composés organiques différents constitués de plusieurs anneaux de benzène. Certains d'entre eux sont persistants et cancérigènes. Les hydrocarbures aromatiques polycycliques, plus connus sous le sigle HAP, sont généralement formés lors de la combustion incomplète de charbon, de pétrole, de gaz, de déchets ou d'autres substances organiques.

▸ Hydrodynamique des cours d'eau

Science qui étudie le comportement physique du fluide constitué par l'eau et les matériaux qu'elle contient. C'est une application aux cours d'eau de l'hydrodynamique, elle-même branche de la mécanique des fluides. Elle permet d'appréhender les processus d'évolution des cours d'eau : action du fluide sur les matériaux du lit, caractéristiques de l'écoulement, dissipation de l'énergie du cours d'eau par transport de ces matériaux.

▸ Hydroécocorégion

Zone homogène du point de vue de la géologie, du relief et du climat. C'est l'un des principaux critères utilisés dans la typologie et la délimitation des masses d'eau de surface. La France métropolitaine peut être décomposée en 21 hydro-écocorégions principales.

▸ Hydrogéologie

Science des eaux souterraines, comprise dans les sciences de la Terre. L'hydrogéologie réunit la connaissance des conditions géologiques et hydrologiques et des lois physiques qui régissent l'origine, la présence, les mouvements et les propriétés des eaux souterraines, ainsi que les applications de ces connaissances aux actions humaines sur les eaux souterraines, notamment à leur prospection, à leur captage et à leur protection.

▸ Hydrographie

Etude et la description des cours d'eau et des étendues d'eau (océans, mers, lacs...) qu'on peut observer à la surface de la terre. Le terme désigne aussi l'ensemble des cours d'eau d'une région donnée, organisés en bassins hydrographiques.

▸ Hydrologie

Etude des propriétés physiques, chimiques et biologiques des eaux situées à la surface de la Terre et au-dessous de cette surface, en particulier du point de vue de leur formation, de leur déplacement, de leur répartition dans le temps et l'espace et de leur interaction avec l'environnement inerte et vivant. L'hydrologie continentale étudie les cours d'eau, plans d'eau et milieux humides, les eaux souterraines et les étendues d'eau solide des terres émergées, tandis que l'hydrologie marine s'identifie à l'océanographie.

▸ Hydrolyse

Réaction chimique au cours de laquelle une liaison chimique est brisée. La réaction est induite par une molécule d'eau.

▸ Hydromorphologie

Etude de la morphologie et de la dynamique des cours d'eau, notamment l'évolution des profils en long et en travers, et du tracé planimétrique : capture, méandres, anastomoses etc.

▸ Hydrosystème

Voir Ecosystème aquatique

▸ Ichtyofaune

Ensemble des poissons vivants dans un espace géographique ou un habitat déterminé.

▸ Ichtyoplancton

Ensemble des organismes planctoniques, constitué par les oeufs et les larves de poissons.

▸ Identifiant

Attribut spécifique qui identifie de manière unique un objet au sein d'un ensemble de données. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit des identifiants au sein des jeux de données de référence. Par exemple, le code d'une station de mesure est l'identifiant permettant de nommer sans équivoque cette station.

▸ Ilot

Atterrissement sur lequel la végétation a dépassé le stade pionnier. Les espèces qui s'y développent fixent l'atterrissement le rendant non mobilisable par une crue. Les îles et les îlots sont des zones refuges pour les espèces animales et végétales.

▸ Impact

Au sens du modèle conceptuel de données DPSIR (Driving forces - Pressures - State - Impacts - Responses / Forces motrices - Pressions - Etat - Impacts - Réponses), conséquence des pressions exercées sur les milieux aquatiques (par exemple, l'augmentation des concentrations en phosphore, la perte de la diversité biologique, la mort de poissons, l'augmentation de la fréquence de certaines maladies chez l'homme, la modification de certaines variables économiques...).

▸ Incision du lit

Désigne un enfoncement généralisé du fond d'un cours d'eau, résultat d'une érosion régressive ou d'une érosion progressive.

▸ Indicateur

Voir Donnée synthétique

▸ Indice

Constante caractéristique propre à un écosystème, obtenue en appliquant un algorithme déterminé à des valeurs quantitatives propres à certains facteurs d'un biotope, d'une population ou d'une communauté toute entière.

▸ Indice biologique

Addition des rangs occupés par une espèce dans un peuplement dans tous les prélèvements effectués dans ce peuplement.

▸ Indice Biologique Diatomique (IBD)

Indice qui permet d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse de la flore diatomique benthique.

▸ Indice Biologique Global Adapté (IBGA)

Indice permettant d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse des macro invertébrés, adapté aux spécificités des rivières larges et profondes, pour lesquelles le protocole IBGN (Indice biologique global normalisé) ne peut pas toujours être scrupuleusement respecté.

▸ Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)

Indice permettant d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse des macro invertébrés. La valeur de cet indice dépend à la fois de la qualité du milieu physique (structure du fond, diversité des habitats, état des berges...) et de la qualité de l'eau.

▹ Indice de diversité

Coefficient traduisant le degré de diversité d'une communauté. L'expression de l'indice de diversité est fonction de deux paramètres : le nombre d'espèces et le nombre d'individus par espèce. Il existe une multitude d'indices mais le plus couramment utilisé est celui de Shannon et Weaver (1949). Il exprime l'importance relative du nombre des espèces abondantes dans un milieu donné. Ainsi, plus la proportion des espèces rares est forte et celle des espèces abondantes réduite, plus l'indice de diversité est grand. L'indice est minimum quand tous les individus appartiennent à la même espèce ; il est maximum quand chaque individu représente une espèce distincte.

▹ Indice de pollution

Fonction arbitraire de la concentration d'un ou plusieurs polluants qui est une mesure de la nocivité potentielle de la pollution.

▹ Indice Poissons Rivière (IPR)

Indice permettant d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse de peuplements de poissons.

▹ Infiltration

Quantité d'eau franchissant la surface du sol. Le phénomène d'infiltration permet de renouveler les stocks d'eau souterraine et d'entretenir le débit de l'écoulement souterrain dans les formations hydrogéologiques perméables du sous-sol. Par comparaison avec l'écoulement de surface, l'écoulement souterrain peut être lent, différé et de longue durée (quelques heures à plusieurs milliers d'années).

▹ Infiltration efficace

Quantité d'eau infiltrée (provenant principalement des précipitations) parvenant jusqu'à la nappe et contribuant à l'alimentation de celle-ci. L'infiltration efficace est parfois exprimée en pourcentage par rapport à la quantité d'eau reçue en surface pendant la durée de référence.

▹ Information

Données agrégées en vue d'une utilisation par l'homme. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit de l'information notamment dans les documents de spécification.

▹ Information environnementale

Au sens de la loi, vaste champ d'informations portant sur : l'état de l'environnement ; les facteurs influant sur l'état de l'environnement (les sources de pollution ou nuisance) ; les mesures et actions, administratives ou individuelles, susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement ; l'état de la santé humaine, la sécurité (y compris alimentaire) et les conditions de vie des personnes ; les sites culturels (pour autant qu'ils soient ou puissent être altérés par l'état de l'environnement) ; les rapports sur l'application de la législation environnementale, ainsi que les analyses coût-avantage et autres analyses économiques. Cette information peut être disponible sous forme écrite, visuelle ou sonore, sur des supports électroniques ou papier : sont ainsi visés les courriels, les lettres, les rapports et autres documents, mais aussi les documents manuscrits, les bases de données, les couches SIG, les photos, les vidéos...

▹ Inondation

Submersion lente ou rapide d'installations ou habitations, liée au débordement des eaux souterraines ou superficielles, lors d'une crue ou d'un ruissellement consécutif à des événements pluvieux.

▹ Installation

Unité technique dans laquelle une ou plusieurs activités ou procédés sont exercés.

▹ Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installation définie dans la « nomenclature des installations classées » établies par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du Ministre chargé des installations classées, après avis du conseil supérieur des installations classées. Ce décret soumet les installations à autorisation ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation. Sont soumis aux dispositions de la loi "Installées classées" du 19 juillet 1976, les usines, ateliers, dépôts, chantiers et d'une manière générale les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments. Les dispositions de cette loi sont également applicables aux exploitations de carrières aux sens des articles 1er et 4 du code minier.

▹ Intégrité écologique

Se dite atteinte pour un écosystème lorsque ses composantes indigènes abiotiques et biotiques (plantes, animaux et autres organismes) et leurs processus (tels que la croissance et la reproduction) ou le déroulement des cycles biogéologiques et naturels sont intacts (dunes ou berges non fixées, clairières et lisières non fixées, etc.). Cette notion, chez les anglosaxons, appelle souvent celle d'« écosystème en bonne santé », que la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE désigne par « bon état écologique » des écosystèmes aquatiques et du bassin versant. En Europe francophone, la notion d'intégrité écologique (ou écopaysagère) évoque aussi la non-fragmentation des écosystèmes, par des infrastructures de transports (quasi-infranchissables par la plupart des espèces) ou par des zones "polluées" ou très artificialisées hostiles à la faune, à la flore, aux champignons, etc. ; Il y a « intégrité écologique » lorsque toutes les composantes de l'écosystème sont normalement et fonctionnellement actives et préservées.

▸ Interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable

Consiste à mettre en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées.

▸ Interétalonnage

Exercice de comparaison entre les pays européens destiné à établir des limites de la classe de « bon état » des milieux aquatiques, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Ce travail, réalisé en 2005 et 2006, concerne principalement les paramètres de suivi biologique et est basé sur un réseau de sites de surveillance représentatifs des limites haute et basse de la classe bon état pour des types de masses d'eau communs entre plusieurs pays européens.

▸ Internalisation

Intégration des coûts externes dans les flux économiques. A titre d'exemple, le principe pollueur-payeur constitue un moyen d'internaliser les coûts externes générés par le pollueur et subis par les autres usagers de l'eau et par l'environnement.

▸ Interopérabilité

Capacité que possède un système informatique, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres systèmes informatiques existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit des spécifications techniques et diffuse des jeux de données de référence garantissant notamment l'interopérabilité entre les systèmes informatiques relatifs à l'eau.

▸ Intrusion saline

Phénomène au cours duquel une masse d'eau salée pénètre à l'intérieur d'une masse d'eau douce qu'il s'agisse d'eaux de surface ou d'eaux souterraines.

▸ Invertébré benthique

Organisme qui peuple le fond des cours d'eau et vit à la surface dans les interstices du substrat. Il s'agit en grande partie de larves, d'insectes, de mollusques et de vers.

▸ Irrigation raisonnée

Pratique qui consiste à faire un bon usage de l'eau d'irrigation avec des apports d'eau calculés pour assurer une production agricole optimale. Elle vise à éviter les gaspillages et le drainage de substances pouvant être polluante du fait des excès d'eau.

▸ Jaugeage

Détermination des caractéristiques de l'écoulement (vitesse ou débit) pour un cours d'eau ou une source.

▸ Jeu de données

Ensemble de données homogènes au sein d'un fichier structuré. Un jeu de données "au format Sandre" est un fichier de données métiers conforme à un scénario d'échange établi par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre). Il se matérialise par un fichier au format XML ou texte.

▸ Jeu de données de référence

Ensemble de données de référence homogènes, codifiées et répertoriées. Les jeux de données de référence établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) sont des données alphanumériques ou géographiques régulièrement évolutives. Les données alphanumériques sont des listes de codes (par exemple, les codes des paramètres comme la demande en Chlore (1397), les méthodes, les intervenants, les nomenclatures, les stations de mesure...). Les données géographiques sont des objets géolocalisés (par exemple, les masses d'eau, les stations de mesure, les zones hydrographiques, les zonages réglementaires...). Chaque objet est associé à une liste d'informations complémentaires (code/identifiant, nom, localisation...).

▸ Jeu de données de test

Ensemble de données homogènes reposant sur des spécifications. Un jeu de données de test fourni par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est un jeu de données métiers produit par le Sandre à titre d'exemple.

▸ Jusant

Voir Marée descendante

▸ Karst

Aquifère en terrain calcaire dont le comportement est caractérisé par une hétérogénéité et un compartimentage du réservoir qui se traduisent par deux grands types de fonctions : la fonction conductrice qui donne lieu à des écoulements rapides par les conduits karstiques interconnectés (fissures qui ont été élargies par dissolution) et qui explique la grande vulnérabilité aux contaminations de ces aquifères et la vitesse de déplacement des pollutions, et la fonction capacitive, assurée principalement par les zones fissurées et micro-fissurées, qui est le siège de vitesses d'écoulement plus lentes et autorise une capacité de stockage variable selon les calcaires.

▹ Karstique

Se dit d'une formation géologique calcaire où prédomine l'érosion chimique. Plus précisément, un cours d'eau karstique est une voie d'eau naturelle à écoulement pérenne ou intermittent, superficiel ou souterrain traversant des terrains karstiques (constitués par des roches calcaires compactes et solubles) et pouvant subir des pertes ou bénéficier d'apports dus à des résurgences.

▹ Label

Étiquette ou marque d'un produit. À l'issue du test de conformité, le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) indique si un système informatique est conforme ou non à ses spécifications. S'il est conforme, le Sandre émet un certificat de conformité accompagné d'un label. Le demandeur de la conformité peut utiliser ce label selon les conditions d'utilisation précisées par le Sandre.

▹ Laboratoire d'analyses

Organisme chargé de réaliser les analyses ou de coordonner la réalisation des analyses auprès de sous-traitants. Les laboratoires d'analyse sont des acteurs qui agissent généralement comme prestataires dans le cadre de contrats (marchés publics). Ils produisent des données conformément au cahier des charges attaché à la commande.

▹ Lac

Plan d'eau situé dans une dépression naturelle où la durée de séjour des eaux et la profondeur sont suffisantes pour définir une zone pélagique et où s'établit, du printemps à l'automne, une stratification thermique stable.

▹ Lâchure de barrage

Évacuation contrôlée d'une fraction d'eau du barrage (soutien d'étiage, sécurité, production d'énergie, etc.).

▹ Lagune

Étendue d'eau, généralement peu profonde, qui longe la mer dont elle est séparée par une bande étroite de terre dite « Cordon littoral », et avec laquelle elle est en général en communication par des passes étroites ensablées en période d'étiage. Elle est en général alimentée en eau douce à partir d'un bassin versant qui lui est propre. Des échanges avec la mer rendent souvent son eau plus ou moins saumâtre suivant les saisons (par des « passes » ou « graus »). On peut y pratiquer l'aquaculture et des activités de loisir. Les lagunes sont fréquentes sur les rivages de mers sans forte marée et à riches apports sédimentaires (par exemple, la Méditerranée, le Golfe de Guinée, l'est du Deccan ou de Madagascar, le Mozambique, l'Australie du sud, la Floride, le Golfe du Mexique, le Rio Grande do Sul). On parle aussi d'« étang côtier ».

▹ Laisse

Désigne la limite extrême atteinte par la mer en un jour déterminé. La Laisse des plus basses eaux (LBE) est la limite des terres toujours submergées. Elle est distante de plus de 100 mètres de la laisse des plus hautes eaux (sinon elle n'est pas saisie) et en dehors des estuaires (où une ligne arbitraire fermant l'estuaire est saisie à la place de la laisse des plus basses eaux). Dans le cas des îles émergées seulement à marée basse, elle n'est saisie que si elle délimite une zone d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares. La laisse des plus hautes eaux (LHE) est la limite des terres jamais recouvertes par la mer. La continuité est assurée sur l'ensemble de la banque de données Carthage (jeu de données de référence sur l'hydrographie). Dans le cas des îles, elle n'est saisie que si elle délimite une zone d'une superficie supérieure ou égale à 1 hectare.

▹ Lame d'eau

Valeur d'un débit exprimée en mm. La lame d'eau est obtenue en divisant un volume écoulé en une station de mesure par la surface du bassin versant à cette station ; elle est très couramment exprimée en mm, ce qui permet de la comparer aux pluies qui en sont à l'origine.

▹ Lame d'eau équivalente

Valeur du débit interannuel converti en mm.

▹ Lame de fond

Phénomène suivant lequel une onde interne parvenant à la côte provoque une surélévation parfois très forte (jusqu'à 2 m) et assez durable du niveau moyen instantané de la mer.

▹ Large

Partie de la mer sur laquelle on ne dispose plus de repères à terre.

▹ Lessivage

Entraînement en profondeur par l'eau à travers les horizons de sols des substances fixées sur des particules fines. En particulier, les nitrates et certains produits phytosanitaires (ou leurs produits de dégradation) peuvent ainsi atteindre les nappes d'eau et en altérer la qualité, jusqu'à rendre l'eau impropre à la consommation.

▹ Levée

Digue de terre destinée à contenir un cours d'eau dans des limites déterminées.

▸ Ligne de base

Désigne, le long des frontières d'un état maritime, la ligne brisée définie par le Gouvernement, joignant entre elles les terres émergées les plus avancées. C'est à partir de cette ligne que sont tracées les limites des eaux territoriales (6 milles), de la zone de pêche exclusive (12 milles) et de la Zone économique exclusive - ZEE (200 milles).

▸ Ligne de partage des eaux

Ligne de part et d'autre de laquelle les eaux s'écoulent vers l'un ou l'autre de deux bassins versants juxtaposés.

▸ Limicole

Se dit d'une espèce, généralement d'oiseaux, qui vit dans la vase et les marécages.

▸ Limite de détection

Plus petite valeur d'un paramètre à analyser sur un échantillon, pouvant être détectée et considérée comme différente de la valeur du blanc (avec une probabilité donnée), mais non nécessairement quantifiable. Deux risques sont pris en compte : le risque alpha de considérer le paramètre présent dans l'échantillon alors que sa grandeur est nulle ; le risque beta de considérer un paramètre absent alors que sa grandeur n'est pas nulle.

▸ Limite de quantification

Valeur correspondant au seuil de quantification, c'est-à-dire la valeur au dessous de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché. La limite de quantification est la plus petite valeur à partir de laquelle il existe un résultat de mesure avec une fidélité suffisante.

▸ Limite de salure des eaux (LSE)

Délimitation entre eaux marines et eaux fluviales. La limite de salure des eaux (LSE) constitue, dans les estuaires, la frontière entre le champ d'application de la réglementation de la pêche maritime et de la pêche fluviale. La limite de salure de l'eau des fleuves, rivières et canaux est déterminée par les décrets du 4 juillet 1853 (pour la mer du Nord, manche, Atlantique) et du 19 novembre 1859 (pour la Méditerranée). Elle est décidée après analyse de la salinité de l'eau en plusieurs points. Le décret 75-293 réglemente l'exploitation de la chasse sur le domaine public maritime et sur la partie des cours d'eau domaniaux située à l'aval de la limite de salure des eaux. C'est donc une limite qui est utilisée dans la réglementation lorsqu'il s'agit de traiter des espèces vivantes.

▸ Limite de saturation

Valeur au dessus de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché.

▸ Limite des eaux douces

Endroit du cours d'eau où, à marée basse et en période d'étiage, le degré de salinité augmente sensiblement par suite de la présence de l'eau de mer.

▸ Limite transversale de la mer (LTM)

Ligne distinguant essentiellement le domaine public maritime (à son aval) du domaine public fluvial (si le cours d'eau considéré est domanial) ou du domaine privé des riverains (à son amont). La limite transversale de la mer (LTM) est la véritable limite en droit interne de la mer, et c'est celle qui sert de référence pour déterminer les communes "riveraines de la mer" au sens de la loi Littoral. Le décret n° 2004-309 du 29 mars 2004 relatif à la procédure de délimitation du rivage de la mer, des lais et relais de la mer et des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières définit la procédure applicable.

▸ Limnimétrie

Relatif à la mesure du niveau d'eau (courbe limnimétrique).

▸ Linéaire côtier

Longueur développée de la côte. La mesure du linéaire côtier suppose qu'un certain nombre de choix préalables soient faits : prendre l'enveloppe de la terre ferme ? quel zéro choisir : celui du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) ou celui de l'Institut géographique nationale (IGN) ? tenir compte de la laisse des pleines mers de vives eaux ? conserver toutes les îles ? que faire pour les estuaires ?.

▸ Liste faunistique

Dénombrement de chaque taxon présent dans un ou plusieurs prélèvements élémentaires hydrobiologiques effectués au cours d'une même opération de prélèvement.

▸ Liste floristique

Abondance de chaque taxon présent dans un ou plusieurs prélèvements élémentaires hydrobiologiques effectués au cours d'une même opération de prélèvement.

▸ Lit

Partie généralement située en fond de vallée dans laquelle s'écoule un courant d'eau sous l'effet de la gravité. En fonction du débit, on distingue le lit d'étiage, le lit mineur, le lit moyen, le lit de plein bord et le lit majeur.

▸ Lit d'été

Voir Lit d'étiage

▸ Lit d'étiage

Partie du lit qui reste toujours en eaux. Il correspond au débit d'étiage. On parle aussi de « lit d'été ».

▸ Lit de plein bord

Limite au delà de laquelle l'eau se répand dans la plaine d'inondation. Il correspond au débit de plein bord (ou débit morphogène). Calculer la largeur du lit de plein bord (Lpb) constitue une unité de mesure commode pour décrire les relations entre la taille du cours d'eau et sa morphologie. Le développement d'un modèle de lit (rectiligne, méandre, tresse, anastomose) dépend en effet de la pente de la vallée et du débit de plein bord, deux facteurs qui définissent globalement l'énergie de la rivière en crue.

▸ Lit en tresse

Espace de divagation d'un lit mineur d'un cours d'eau comportant plusieurs bras en évolution permanente.

▸ Lit majeur

Lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux (en particulier lors de la plus grande crue historique). Ses limites externes sont déterminées par la plus grande crue historique. Le lit majeur du cours d'eau permet le stockage des eaux de crues débordantes. Il constitue également une mosaïque d'habitats pour de nombreuses espèces. Cet ensemble d'habitats est aussi appelé « annexe hydraulique ».

▸ Lit mineur

Partie du lit comprise entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes. Le lit mineur englobe le lit d'étiage. Sa limite est le lit de plein bord. Dans le cas d'un lit en tresse, il peut y avoir plusieurs chenaux d'écoulement. Le lit mineur accueille une faune et une flore variée (poissons, invertébrés, écrevisses, moules, diatomées, macrophytes?) dont l'état des populations dépend étroitement de l'hétérogénéité du lit et des connexions avec le lit majeur et les annexes hydrauliques.

▸ Littoral

Pour certains, ceinture des terres émergées et des aires toujours submergées. Pour d'autres, le littoral se restreint au trait de côte, à l'estran, ou au contraire s'étend à toutes les terres qui sont influencées par la présence de la mer. D'un point de vue juridique, le littoral est l'ensemble des sites naturels en bordure de mer dont la situation particulière confère une qualité exceptionnelle très estimée et qui mérite d'être protégée.

▸ Logiciel

Ensemble de programmes informatiques qui permet le fonctionnement de traitements de données. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) réalise à titre exceptionnel ou expérimental des logiciels appliquant ses spécifications comme la feuille Excel EDILABO ou permettant de gérer et de diffuser ses informations.

▸ Loi

Règle écrite et générale votée selon la procédure législative par le parlement (assemblée nationale et sénat). La loi peut être adoptée à l'initiative du parlement (on parle alors de "proposition" de loi) ou du gouvernement ("projet" de loi).

▸ Longitude

Distance angulaire entre un point (lieu) de la surface de la terre et le plan d'un méridien choisi comme origine (Greenwich). Elle est comptée de 0 à 180 degrés à l'Ouest et de 0 à 180 degrés à l'Est.

▸ Macrophyte

Ensemble des végétaux aquatiques ou amphibiques visibles à l'œil nu, ou vivant habituellement en colonies visibles à l'œil nu.

▸ Mangrove

Zone forestière amphibie composée essentiellement de palétuviers, qu'on trouve sur les sédiments vaseux des littoraux tropicaux.

▸ Marais

Ensemble de milieux humides où la nappe d'eau stagnante superficielle est généralement peu profonde.

▸ Marais desséché

Marais protégé des inondations et des marées par un réseau de levées et de digues.

▸ Marais intermédiaire

Marais partiellement protégé des inondations.

▸ Marais maritime

Région côtière, plate et humide, insuffisamment drainée et souvent inondée en pleine mer. On le rencontre dans les embouchures, au fond des baies et en arrière des cordons littoraux.

▸ Marais mouillé

Marais ou zone inondable par crue ou par engorgement en période pluvieuse.

▸ Marais salant

Espace littoral aménagé pour la production du sel marin par évaporation naturelle.

▸ Marché de droits à polluer

Marché de permis échangeables qui donnent droit à un acteur (entreprise, individu, etc.) d'émettre un polluant ou de prélever une ressource. L'Etat fixe un objectif de qualité environnementale et alloue le montant correspondant de droits. Ces droits peuvent ensuite être achetés ou vendus entre les acteurs, un pollueur ne pouvant pas émettre plus de polluants qu'il ne possède de permis.

▸ Mare

Étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. Les mares de l'estran abritent une flore et une faune d'une grande variété et notamment des juvéniles de nombreuses espèces de poissons. Petite étendue d'eau dormante, permanente ou temporaire, généralement de formation naturelle, plus petite qu'un étang.

▸ Marécage

Terrain bas, humide et bourbeux, parfois inondé où s'étendent des marais.

▸ Marée

Mouvement multi-périodique du niveau de la mer dont la partie principale est la marée astronomique. Phénomène ondulatoire, dû à l'attraction du soleil et de la lune, qui affecte la surface des océans et des mers.

▸ Marée de morte-eau

Marée de faible marnage se produisant lorsque la lune est proche du premier et du dernier quartier. On parle aussi de « mortes eaux ».

▸ Marée de vive-eau

Marée de fort marnage se produisant aux époques de pleine lune et de nouvelle lune. On parle aussi de « vives eaux ».

▸ Marée descendante

Partie du cycle de la marée comprise entre la pleine mer et la basse mer suivante, opposé à marée montante. On parle aussi de « jusant », « reflux » ou « perdant ».

▸ Marée montante

Partie du cycle de la marée comprise entre la basse mer et la pleine mer qui suit. Opposé à marée descendante. On parle aussi de « flux » ou « montant ».

▸ Marée noire

Pollution massive par des hydrocarbures.

▸ Marée terrestre

Mouvement périodique de l'écorce terrestre, sous l'effet de la force génératrice de la marée due à la lune et au soleil.

▸ Marée verte

Pollution provoquée par l'échouage en grande quantité d'algues vertes (ulves) sur les côtes.

▸ Marnage

Variation du niveau de l'eau en fonction des périodes de crue ou d'étiage dans un plan d'eau, ou en fonction du niveau de pleine mer et du niveau de basse mer. Il se mesure en mètres entre deux dates.

▸ Marnage interannuel

Moyenne des variations de niveau d'eau du plan d'eau (en mètres, au décimètre près), hors vidange et hors crue, pour une année de fonctionnement normal. Le calcul du marnage interannuel se fait de la manière suivante : cote maximale - cote minimale observée.

▸ Masse d'eau

Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière,

de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. On parle également, hors directive cadre sur l'eau, de masse d'eau océanique pour désigner un volume d'eau marin présentant des caractéristiques spécifiques de température et de salinité.

▹ Masse d'eau artificielle (MEA)

Masse d'eau de surface créée par l'homme dans une zone qui était sèche auparavant. Il peut s'agir par exemple d'un lac artificiel ou d'un canal. Ces masses d'eau sont désignées selon les mêmes critères que les masses d'eau fortement modifiées et doivent atteindre les mêmes objectifs (bon potentiel écologique et bon état chimique), fixés par la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE.

▹ Masse d'eau fortement modifiée (MEFM)

Masse d'eau de surface ayant subi certaines altérations physiques dues à l'activité humaine et de ce fait fondamentalement modifiée quant à son caractère. Du fait de ces modifications la masse d'eau ne peut atteindre le bon état. Si les activités ne peuvent être remises en cause pour des raisons techniques ou économiques, la masse d'eau concernée peut être désignée comme fortement modifiée et les objectifs à atteindre, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, sont alors ajustés : elle doit atteindre un bon potentiel écologique. L'objectif de bon état chimique reste valable, une masse d'eau ne pouvant être désignée comme fortement modifiée en raison de rejets polluants.

▹ Matière en suspension (MES)

Particule solide, minérale ou organique, en suspension dans l'eau. L'eau apparaît trouble et colorée.

▹ Matière inhibitrice (MI)

Polluant des eaux, minéral ou organique, ayant une toxicité suffisante pour inhiber le développement et/ou l'activité des organismes aquatiques. L'unité de mesure est l'équitox (eq) et le kiloéquitox (keq ou ket).

▹ Matière organique

Voir Matière oxydable

▹ Matière organique dissoute (MOD)

Molécule organique dissoute provenant soit de la dégradation d'organismes morts, soit de l'excrétion d'organismes vivants (plancton).

▹ Matière organique particulaire (MOP)

Désigne les particules organiques, vivantes ou mortes, en suspension dans les eaux.

▹ Matière oxydable (MO)

Matière organique carbonée ou azotée (substance d'origine biologique). Les matières oxydables constituent l'essentiel de la partie biodégradable de la pollution organique rejetée. Pour les éliminer, les bactéries présentes dans le milieu utilisent l'oxygène dissous dans l'eau. Des déversements importants de matière organique peuvent entraîner des déficits notables en oxygène dissous, perturbant ainsi l'équilibre biologique d'un cours d'eau.

▹ Méandre

Tronçon compris entre deux points d'inflexion successifs. A l'intérieur de la courbe (ou extrados) la berge concave est érodée, abrupte, propice à l'érosion latérale. A l'intérieur de la courbe (ou intrados) la berge convexe est en pente douce, propice à la sédimentation des bancs alluvionnaires. Il existe deux grands types de méandres, les méandres encaissés et les méandres libres, et un type intermédiaire, les méandres contraints.

▹ Mélange d'eau

Mélange se produisant dans les plans d'eau. Ces derniers se distinguent en fonction de leurs caractéristiques de mélange des eaux. Il existe ainsi : les plans d'eau dimictiques (qui basculent deux fois par an, avec stratification thermique directe en saison chaude et une stratification inverse lorsque le lac gèle), les plans d'eau méromictiques (caractérisés par une stratification stable de leurs eaux profondes), les plans d'eau monomictiques (qui ne basculent qu'une fois par an et sont divisibles en 2 catégories : les lacs monomictiques chauds - dont la température de l'eau en surface et en profondeur ne descend pas en dessous de 4°C, et les lacs monomictiques froids - dits polaires, dans la mesure où, en saison chaude, les eaux de la surface ne dépassent pas 4°C), et les plans d'eau polymictiques (qui connaissent une stratification thermique estivale instable et facilement détruite par le vent).

▹ Mer

Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la Terre. S'oppose à terre. Les étendues d'eau fermées, même salées, situées à l'intérieur des terres (mer Caspienne, mer Morte, mer d'Aral) ne sont pas considérées, malgré leur nom, comme faisant partie de la mer.

▹ Mer territoriale

Zone de souveraineté d'un État côtier, d'une largeur de 12 milles (au maximum) à partir de ses lignes de base. On dit aussi eaux territoriales.

▹ Mesure agri-environnementale (MAE)

Mesure visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux,...) dans les pratiques agricoles, par : encouragement aux agriculteurs limitant l'utilisation d'engrais et de pesticides, encouragement à la réduction des troupeaux pour atténuer la pollution par effluents d'élevage, encouragement aux agriculteurs adoptant des pratiques améliorant la qualité du milieu rural ou l'entretien des terres abandonnées, encouragement au gel de terres agricoles sur 20 ans à des fins écologiques, lancement des Plans de Développement Durable (PDD) à titre expérimental en 1993, visant à globaliser les diverses aides agri-environnementales évoquées et d'autres aides relatives au développement. Les mesures agri-environnementales (MAE) se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel entre l'Etat, la CEE et des exploitants agricoles pour une durée de 5 à 10 ans (voire 20 ans).

❖ **Méta dispositif de collecte**

Dispositif de collecte correspondant au regroupement d'un ensemble de points de dispositifs de collecte existants. Ce regroupement peut correspondre par exemple au regroupement de dispositifs de collecte portant sur un même territoire, sur un regroupement logique de thématiques, sur un but opérationnel... La cohérence du méta dispositif provient des règles communes s'appliquant à l'ensemble des dispositifs de collecte associés.

❖ **Métadonnée**

Donnée qui décrit une ressource (cette ressource peut être, par exemple, une autre donnée). Les métadonnées sont des informations qui renseignent sur la nature des données. Les métadonnées que l'on peut par exemple associer à un document sont : son titre, son auteur, sa date de création... Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit des métadonnées associées aux jeux de données de référence et aux documents de spécifications. A titre d'exemple, les métadonnées géographiques diffusées par le Sandre reposent sur la norme ISO 19115, et les métadonnées de document utilisent le Dublin Core.

❖ **Métaux lourds**

Métaux dont la densité est supérieure à 4,5 g/cm³ (protocole relatif aux métaux lourds de la convention de Genève). Les métaux lourds sont des éléments polluants et toxiques surtout sous forme de composés organiques se concentrant dans la chaîne alimentaire. Il s'agit du plomb, du mercure, de l'arsenic, du cadmium, du zinc, du cuivre, du chrome et du nickel. Ils proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères... et de certains procédés industriels particuliers.

❖ **Météorologie**

Science de l'atmosphère.

❖ **Météorologie nautique**

Météorologie marine en tant qu'elle intéresse la navigation. Elle comporte pour l'essentiel l'état de la mer et sa prévision, la visibilité, le vent, etc.

❖ **Méthode d'évaluation contingente (MEC)**

Méthode permettant de mesurer l'accroissement de bien-être généré par une amélioration de l'environnement. La méthode d'évaluation contingente repose sur la réalisation d'enquêtes. Elle consiste à proposer aux personnes interrogées un scénario fictif pour les amener à déclarer la somme maximale qu'elles seraient prêtes à verser pour cette amélioration de l'environnement. Voir : le guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'évaluation contingente.

❖ **Méthode d'évaluation environnementale**

Méthode permettant l'évaluation environnementale des bénéfices et dommages environnementaux. Il en existe plusieurs : la méthode d'évaluation contingente (MEC), la méthode des prix hédonistes, la méthode des coûts de transport, la méthode des dépenses de protection.

❖ **Méthode des coûts de transport**

Méthode consistant à estimer le droit d'entrée maximal que les visiteurs d'un site seraient prêts à payer pour continuer à visiter ce site. Elle repose sur l'idée que les dépenses de transport engagées par les individus pour se rendre dans un site constituent leur consentement à payer pour visiter ce site. Le coût de déplacement est une mesure de l'unité de visite.

❖ **Méthode des dépenses de protection**

Méthode consistant à évaluer les coûts de la pollution par les dépenses faites par les ménages pour se protéger d'une dégradation environnementale : achat d'adoucisseurs, d'eau embouteillée, etc.

❖ **Méthode des prix hédonistes**

Méthode consistant à isoler la part relative à la qualité de l'environnement dans les transactions immobilières. Par exemple, le prix d'un bien immobilier dépend de ses caractéristiques, certaines étant liées à la qualité de l'environnement.

❖ **METOX**

Indice global calculé à partir des concentrations en métaux et métalloïdes, pondérées par des coefficients multiplicateurs en fonction de leur degré de toxicité, selon les normes Afnor T 90-112, T 90-113 et T 90-119 (en métox/jour pour les rejets). Cet indice est établi par les Agences de l'eau afin de percevoir les redevances de pollution.

▸ Microcentrale hydroélectrique

Installation hydroélectrique transformant l'énergie hydraulique en énergie électrique dont la puissance varie de quelques kW à 4.500 kW (seuil de la concession avec décret en Conseil d'Etat). Le terme "micro" utilisé dans le langage courant ne permet pas de rendre compte de l'importance de l'unité de production (volume turbiné, hauteur de chute).

▸ Microorganisme

Organisme de taille microscopique (bactéries et champignons essentiellement) qui est impliqué dans les processus de décomposition et de biodégradation.

▸ Micropolluant

Polluant présent généralement en faible concentration dans un milieu donné (de l'ordre du microgramme (μg) au milligramme (mg) par litre ou par kilogramme) et qui peut avoir un impact notable sur les usages et les écosystèmes.

▸ Migration

Déplacement orienté d'un groupe d'individus entre deux habitats distincts sous l'influence de facteurs périodiques (climatiques, alimentaires et reproducteurs) ou accidentels, avec retour ultérieur sur les lieux de départ. Le plus fréquemment, ces déplacements sont nécessaires à l'accomplissement du cycle vital des espèces : migrations gamiques (liées à la reproduction), migrations ontogénétiques (liées au déplacement des individus au cours de leur développement), migrations trophiques (liées au comportement alimentaire).

▸ Mille marin

Voir Mille nautique

▸ Mille nautique

Unité de longueur traditionnellement utilisée en navigation, et qui vaut 1852 m. A ne pas confondre avec le mile, mesure anglo-saxonne de longueur, qui vaut 1609 m.

▸ Mise en conformité

Action visant à modifier et à améliorer les installations concernées en vue du respect de la réglementation qui les concerne.

▸ Mise en sécurité

Action visant à éliminer ou réduire à un niveau acceptable un risque immédiat (par exemple, l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site par interdiction ou limitation d'accès au site, ou par suppression des risques d'incendie et d'explosion?).

▸ Mission inter-services de l'eau (MISE)

Instance de coordination visant à renforcer la cohérence de l'action de l'Etat sous l'autorité des préfets. La mission interservices de l'eau (MISE) doit réunir les directeurs des principaux services déconcentrés et des établissements publics locaux (en particulier : DREAL, DDTM, DDCSPP, Gendarmerie, ONEMA, agence de l'eau, ONCFS, Préfecture, DIRM) pour débattre des priorités et des modalités de mise en œuvre de la politique de l'eau et de son articulation avec les politiques sectorielles, en veillant à la bonne association des outils régaliens, financiers et d'ingénierie publique. Le chef de la MISE est le DDT. La DREAL a un rôle de coordination des MISE au niveau régional.

▸ Mission interministérielle de l'eau (MIE)

Au terme du décret du 27 février 1987, mission placée dans les attributions du Ministre chargé de l'environnement et composée des représentants des ministères exerçant des responsabilités en matière d'eau. La mission interministérielle de l'eau (MIE) examine les programmes d'équipement, la répartition des ressources et des moyens et spécialement les crédits au budget de différents ministères intéressés. Elle examine également tous les projets de lois, décrets, arrêtés réglementaires, instructions et circulaires portant sur les problèmes de l'eau élaborés par les ministères concernés. La mission interministérielle examine de même les projets d'instruction, adressés par le Ministre chargé de l'environnement aux organismes de coordination et aux Agences de l'Eau. La MIE a par exemple examiné les 6 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) métropolitains le 9 mai 1996.

▸ Modèle Conceptuel de Données (MCD)

Schéma représentant la structure du système d'information du point de vue des données, c'est-à-dire les dépendances ou relations entre les différentes données du système d'information : le modèle conceptuel de données (MCD) a pour but de décrire de façon formelle les données qui seront utilisées par le système d'information. Les concepts de base sont : entité (ou objet ou classe), relation ou association, propriétés ou attributs, identifiant. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) élabore des modèles de données au sein de dictionnaire de données selon la modélisation UML ou Merise.

▸ Modèle économétrique utilisé

Modèles mis en œuvre pour analyser l'influence de certaines données sur une variable d'intérêt.

▸ Modèle physique de données

Représentation graphique des tables d'une base de données et des liens qui existent entre chacune d'elles. En ce sens, elle est

l'image structurant d'une base de données.

▸ **Module d'un cours d'eau**

Débit moyen annuel pluriannuel en un point d'un cours d'eau. Le module est évalué par la moyenne des débits moyens annuels sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative des débits mesurés ou reconstitués.

▸ **Monopole naturel**

Situation dans laquelle l'offreur est seul à vendre un bien ou un service donné à une multitude d'acheteurs. Le monopole est dit naturel lorsque les rendements de production sont croissants (notamment du fait de coûts fixes bien supérieurs aux coûts variables).

▸ **Montaison**

Action de remonter un cours d'eau pour un poisson migrateur pour rejoindre son lieu de reproduction ou de développement.

▸ **Montant**

Voir Marée montante

▸ **Morphologie**

Science qui étudie les caractéristiques, la configuration et l'évolution de formes de terrains et de roches. Les principaux éléments qui la caractérisent sont : le profil en travers, le profil en long, les sinuosités, les styles fluviaux, les vitesses d'écoulement, les successions des faciès, les variations granulométriques, le corridor rivulaire, et la relation avec la nappe alluviale.

▸ **Mortalité naturelle**

Coefficient instantané de disparition d'individus pour des causes autres que celles dues à la pêche (vieillesse, maladie, prédation).

▸ **Mortalité par pêche**

Coefficient instantané de disparition d'individus consécutive aux opérations de pêche.

▸ **Mortes eaux**

Voir Marée de morte-eau

▸ **Mouvement de marée**

Mouvements des masses d'eaux de la mer comprenant les déplacements verticaux dus à la marée et les déplacements horizontaux dus aux courants de marée.

▸ **Mytiliculture**

Élevage traditionnel des moules.

▸ **Nappe**

Voir Aquifère

▸ **Nappe alluviale**

Volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

▸ **Nappe captive**

Volume d'eau souterraine généralement à une pression supérieure à la pression atmosphérique car isolée de la surface du sol par une formation géologique imperméable. Une nappe peut présenter une partie libre et une partie captive. Les nappes captives sont souvent profondes, voire très profondes (1000 m et plus).

▸ **Nappe d'accompagnement**

Nappe d'eau souterraine voisine d'un cours d'eau dont les propriétés hydrauliques sont très liées à celles du cours d'eau. L'exploitation d'une telle nappe induit une diminution du débit d'étiage du cours d'eau, soit parce que la nappe apporte moins d'eau au cours d'eau, soit parce que le cours d'eau se met à alimenter la nappe.

▸ **Nappe d'eau souterraine**

Ensemble de l'eau contenue dans une fraction perméable de la croûte terrestre totalement imbibée, conséquence de l'infiltration de l'eau dans les moindres interstices du sous-sol et de son accumulation au-dessus d'une couche imperméable. Les nappes d'eaux souterraines ne forment de véritables rivières souterraines que dans les terrains karstiques. Les eaux souterraines correspondant aux eaux infiltrées dans le sol, circulant dans les roches perméables du sous-sol, forment des « réserves ». Différents types de nappes sont distingués selon divers critères qui peuvent être : géologiques (nappes alluviales - milieux poreux superficiels, nappes en milieu fissuré - carbonaté ou éruptif, nappes en milieu karstique - carbonaté, nappes en milieu poreux - grès, sables) ou hydrodynamiques (nappes alluviales, nappes libres, ou nappes captives. Une même nappe peut présenter une partie libre et une partie captive.

▸ **Nappe libre**

Volume d'eau souterraine dont la surface est libre c'est-à-dire à la pression atmosphérique. La surface d'une nappe libre fluctue

donc sans contrainte. Ces nappes sont souvent peu profondes.

▣ Nappe perchée

Volume d'eau souterraine, dans une cuvette imperméable, et en tout temps à une côte supérieure à celle de la surface d'un cours d'eau.

▣ Nappe phréatique

Première nappe rencontrée lors du creusement d'un puits. Nappe généralement libre, c'est-à-dire dont la surface est à la pression atmosphérique. Elle peut également être en charge (sous pression) si les terrains de couverture sont peu perméables. Elle circule, lorsqu'elle est libre, dans un aquifère comportant une zone non saturée proche du niveau du sol.

▣ Natura 2000

Réseau de milieux remarquables de niveau européen proposés par chaque Etat membre de l'Union Européenne qui correspond aux zones spéciales de conservation (ZSC) définies par la directive européenne du 21 mai 1992 (dite directive « Habitat ») et aux zones de protection spéciale (ZPS) définies par la directive européenne du 2 avril 1979 (dite directive « Oiseaux »). Ces espaces sont identifiés dans un souci de lutte contre la détérioration progressive des habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. Chaque état doit assortir cette liste de plans de gestion appropriés et de l'évaluation des montants nécessaires dans le cadre de cofinancements communautaires.

▣ Nature du marnage

La nature du marnage diffère si la hauteur d'eau est influencée par un contrôle anthropique du marnage (barrage ou autre ouvrage influençant le niveau de l'eau) ou si elle est seulement influencée par des facteurs naturels (pluviométrie, évaporation).

▣ Niche écologique

Place originale occupée dans un biotope par une espèce et ensemble des relations de tous ordres qu'elle a avec les composantes de ce milieu et ses autres habitants.

▣ Nitrates

Principaux aliments azotés des plantes, dont ils favorisent la croissance, ils jouent un rôle important comme engrais. Toutes les eaux naturelles contiennent normalement des nitrates à des doses variant selon les saisons (de l'ordre de quelques milligrammes par litre). Dans de nombreuses eaux souterraines et de surface, on observe aujourd'hui une augmentation de la concentration en nitrates d'origine diffuse (entraînement des nitrates provenant des engrais minéraux ou organiques non utilisés par les plantes) ou ponctuelle (rejets d'eaux usées domestiques, agricoles ou industrielles). L'enrichissement progressif des eaux en nitrates peut conduire à compromettre leur utilisation pour la production d'eau potable et conduit, dans certains cas, à des développements importants d'algues. Ce phénomène d'eutrophisation est accentué par la présence de phosphore.

▣ Nitrification

Première phase de l'élimination biologique de l'azote, réalisée notamment dans les stations d'épuration. La nitrification est le traitement d'une eau usée qui vise la transformation de l'ammonium (NH₄⁺) en nitrate (NO₃⁻).

▣ Niveau d'eau

Hauteur d'une surface d'eau libre au-dessus d'un plan de référence (distance verticale entre la surface d'un cours d'eau, d'un plan d'eau, d'un réservoir (ou d'un puits d'observation des eaux souterraines) et le zéro de l'échelle.

▣ Niveau piézométrique

Niveau atteint par l'eau en un point et à un instant donné dans un tube atteignant la nappe. Le niveau piézométrique peut être reporté sur une carte piézométrique. Certains forages non exploités servent à mesurer ce niveau, ce sont des piézomètres. Ce niveau correspond à la pression de la nappe, il est généralement indiqué en mètres NGF (Nivellement général de France). Quand ce niveau dépasse le niveau du sol, la nappe est dite artésienne : l'eau est jaillissante. Les cartes piézométriques établies à partir de l'ensemble des données mesurées donnent une représentation graphique de la surface des nappes d'eau souterraine et permettent de suivre leur évolution dans le temps et d'identifier leur sens d'écoulement.

▣ Nomenclature

Ensemble de termes codifiés et répertoriés. Certains attributs des dictionnaires de données établis par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) doivent prendre pour valeurs possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles constituant un jeu de données de référence). Chaque code est notamment associé à un libellé et une définition. Une nomenclature se matérialise par un fichier au format XML.

▣ Nomenclature des installations classées

Document réglementaire permettant le classement des installations classées, conformément au décret du 20 mai 1953 et ses modifications, à la loi n°76/663 du 19 juillet 1976 et au décret n°77/1133 du 21 septembre 1977.

▣ Norme

Règle définie et adoptée par un organisme dont c'est le rôle officiel, définissant les critères (définitions et seuils) auxquels doivent répondre des produits fabriqués. En France, c'est l'Association française de normalisation (AFNOR) qui assure cette fonction. Elle publie des normes N.F. (norme française). Sur le plan international, un rôle analogue est assuré par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

▹ Norme de qualité environnementale (NQE)

Concentration d'un polluant dans le milieu naturel qui ne doit pas être dépassée, afin de protéger la santé humaine et l'environnement. La norme de qualité environnementale, intervient dans la détermination de l'état chimique.

▹ Norme ISO 9001

Norme qui décrit les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité. Les produits du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) sont soumis aux exigences de la norme ISO 9001.

▹ Norme OMS

Valeur guide recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant à la protection de la santé publique, mais ne constituant pas des limites impératives. Les normes OMS sont destinées à servir de principes de base pour l'élaboration de normes nationales qui pour leur part prennent en compte les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles locales.

▹ Nouveaux polluants

Voir Polluant émergent

▹ Objectif de qualité

Niveau de qualité fixé pour un tronçon de cours d'eau à une échéance déterminée, afin que celui-ci puisse remplir la ou les fonctions jugées prioritaires (eau potabilisable, baignade, vie piscicole, équilibre biologique,...). Se traduit aujourd'hui par une liste de valeurs à ne pas dépasser pour un certain nombre de paramètres.

▹ Objectif de quantité

Valeur (débit des cours d'eau, niveau des nappes, réserve de stockage,...) nécessaire à la gestion quantitative de la ressource. Les objectifs de quantité sont fixés pour obtenir une adéquation satisfaisante entre les demandes des activités humaines et les exigences des milieux aquatiques d'une part, les ressources en eaux mobilisables superficielles et souterraines d'autre part. Aux points nodaux, ces valeurs sont le débit objectif d'étiage (DOE) et le débit de crue utile (DCU). Ce peut être aussi des cotes piézométriques définies en des points particuliers.

▹ Objectif environnemental

Objectif imposé par la directive cadre sur l'eau (DCE). Cette dernière fixe quatre objectifs environnementaux majeurs que sont : la non-détérioration des masses d'eau, l'atteinte du « bon état » ou du « bon potentiel » des masses d'eau d'ici 2015, la réduction ou la suppression de la pollution par les « substances prioritaires », et le respect de toutes les normes d'ici 2015 dans les zones protégées. Les objectifs assignés aux masses d'eau et les objectifs de réduction ou de suppression des substances prioritaires sont inscrits dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

▹ Objectif moins strict

En cas d'impossibilité d'atteindre le « bon état » des eaux (conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE) ou lorsque, sur la base d'une analyse coût-bénéfice, les mesures nécessaires pour atteindre le bon état des milieux aquatiques sont d'un coût disproportionné, un objectif moins strict que le bon état peut être défini. L'écart entre cet objectif et le bon état doit être le plus faible possible et ne porter que sur un nombre restreint de critères.

▹ Objet métier

Ensemble d'informations homogènes du point de vue métier. Un objet métier est un concept partagé au sein d'un dictionnaire de données établi par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre).

▹ Obstacle à l'écoulement

Tout objet ou événement faisant obstacle à l'écoulement naturel d'un cours d'eau. Les obstacles à l'écoulement regroupent les barrages, les seuils, les écluses, ? qui affectent l'écoulement des eaux.

▹ Occupation du sol

Caractérise ici, selon la typologie de Corine Land Cover du Service d'observation et des statistiques (SOeS) du ministère chargé de l'environnement, la surface d'un bassin versant. Cette typologie distingue notamment 5 grands types d'occupation du sol : territoires urbanisés, territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides, et espaces aquatiques.

▹ Océan

Au sens hydrologique, pellicule d'eau qui recouvre une partie du globe terrestre. Au sens géophysique, désigne les régions où cette pellicule d'eau épaisse de plusieurs kilomètres recouvre des régions où la croûte terrestre est formée de basaltes ou de matériaux apparentés et non pas de matériaux continentaux (granites?). Les mers épicontinentales ne font donc pas partie de l'océan au sens géophysique du terme.

▹ Oligochète

Ver vivant dans les sédiments et utilisé pour connaître la qualité des sédiments, voire une contamination du milieu par les micropolluants.

✦ Opération d'évaluation

Ensemble d'observations de prélèvements et/ou d'analyses effectuées sur un ou plusieurs jours sur un point de contrôle, destiné à l'évaluation d'un élément de qualité.

✦ Opération de contrôle

Ensemble des mesures in situ, prélèvements et/ou d'analyses, qui sont effectués sur un point de contrôle pendant une période déterminée, conformément à un protocole de contrôle, destiné à l'évaluation d'un élément de qualité et produisant une donnée d'observation.

✦ Opération de pêche

Ensemble des actions d'échantillonnage effectives dans un milieu, qui sont menées sur une station de mesure et à un instant donné, afin de connaître et de suivre les peuplements de poissons.

✦ Optimum de Pareto

Paroxysme qui consiste à se trouver dans une situation telle que toute amélioration du bien-être d'un individu (ou d'une catégorie d'individus) ne peut se faire qu'au détriment d'un autre individu (ou d'une autre catégorie d'individus). L'optimum de Pareto est une situation où toute l'allocation initiale a été partagée. À ce titre, c'est une situation de référence de la théorie économique relative à la gestion des ressources en eau.

✦ Ostréiculture

Élevage traditionnel des huîtres.

✦ Ouvrage de franchissement piscicole

Voir Passe-à-poissons

✦ Oxygène dissous

Paramètre gouvernant la majorité des processus biologiques des écosystèmes aquatiques. La concentration en oxygène dissous est la résultant des facteurs physiques, chimiques et biologiques suivants : les échanges à l'interface air-océan, la diffusion et mélange au sein de la masse d'eau, l'utilisation dans les réactions d'oxydation chimique (naturelles ou anthropiques), l'utilisation par les organismes aquatiques pour la respiration (ce qui inclut au sens large la dégradation bactérienne des matières organiques) et pour la nitrification, la production in situ par la photosynthèse.

✦ Panier de biens (et services finaux représentatifs)

Panier, construit par les instituts de statistiques, pour le suivi de l'évolution des prix d'un certain nombre de produits, pondérés par leur poids dans la consommation. L'observation des prix se fait par enquête et échantillonnage permanents.

✦ Paramètre

Propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages. Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

✦ Parc

Aire maritime de l'estran ayant fait l'objet d'une concession de cultures marines pour l'exercice d'une activité conchylicole. La durée de la concession est de 35 ans.

✦ Participation du public

Démarche, prévue par la directive cadre sur l'eau (DCE), d'implication du public dans le processus de sa mise en œuvre. Elle inclut notamment, pour chaque bassin ou groupement de bassins, la réalisation de consultations du public sur six mois concernant : le calendrier et le programme de travail relatif à l'élaboration ou à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la synthèse provisoire des questions importantes, ainsi que les projets de SDAGE et de programmes de mesures. Cette participation du public est rythmée selon des cycles de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027...).

✦ Passe-à-poissons

Dispositif implanté sur un obstacle naturel ou artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement. On distingue des dispositifs de montaison et de dévalaison. D'autres équipements de franchissement parfois assimilés à des passes à poissons sont par exemple des ascenseurs à poisson, des écluses particulières, etc.

✦ Pêche à pied

C'est une activité de cueillette exercée le long du rivage sans recours à une embarcation. La pêche à pied peut être soit une activité de loisir (on parle aussi de « pêche amateur »), soit une activité professionnelle (qui concerne principalement les bivalves).

✦ Pêche amateur

Pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé ou

vendu. La pêche amateur regroupe la pêche embarquée (pêche à bord d'un bateau, aussi appelée pêche plaisance - comprend aussi la pêche au gros, dite pêche sportive), la pêche à pied, la pêche du bord, et enfin la pêche sous-marine. Elle est exercée soit à partir de navires ou embarcations autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, soit en action de nage ou de plongée, soit à pied sur le domaine public maritime ainsi que sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées. [...] L'usage, pour la pêche amateur, de tout équipement respiratoire, qu'il soit autonome ou non, permettant à une personne immergée de respirer sans revenir à la surface est interdit. [...] La pêche amateur est soumise aux interdictions concernant certaines espèces protégées, la taille des espèces commerciales, les modes et procédés de pêche, zones et périodes, interdictions et arrêts de pêche.

✦ Pêche au large

Pêche exercée par les navires s'absentant plus de 96 heures et n'appartenant pas à la grande pêche (navires susceptibles de s'absenter plus de 20 jours de leur port d'attache).

✦ Pêche côtière

Pêche exercée par les navires s'absentant du port plus de 24 heures et 96 heures maximum.

✦ Pêche minotière

Activité de pêche dont les captures sont transformées en farine (pour l'élevage du porc et de la volaille essentiellement) mais aussi en huile et autres sous-produits.

✦ Pêche profonde

Activité de pêche se développant au-delà de 400 m de profondeur.

✦ Pêcherie

Ensemble désignant une fraction, un ou plusieurs stocks en interaction avec une ou plusieurs flottilles pratiquant un ou plusieurs métiers.

✦ Pélagique

Par opposition à « benthique », qualifie les organismes et les processus ayant lieu en milieu océanique (eaux libres), sans lien avec le fond.

✦ Perdant

Voir Marée descendante

✦ Périmètre de protection

Limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les activités artisanales, agricoles et industrielles, et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités), le périmètre de protection rapprochée où les activités sont restreintes, et le périmètre éloigné pour garantir la pérennité de la ressource.

✦ Périmètre du SAGE

Délimitation géographique du champ d'application d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ce périmètre correspond à un sous-bassin, un groupement de sous-bassins correspondant à une unité hydrographique cohérente ou à un système aquifère. Si le périmètre est défini par le schéma directeur d'aménagement ou de gestion des eaux (SDAGE), il peut être délimité par arrêté du préfet. A défaut, le projet de périmètre est transmis pour avis aux conseils régionaux, aux conseils généraux et aux communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre ainsi qu'aux établissements publics territoriaux de bassin, au comité de bassin et au préfet coordonnateur de bassin intéressés. Il est ensuite arrêté par le préfet.

✦ Période d'étiage

Période où on observe un débit d'étiage.

✦ Période de retour d'une crue

Moyenne à long terme du temps ou du nombre d'années séparant une crue de grandeur donnée d'une seconde d'une grandeur égale ou supérieure. Par exemple une crue dont la période de retour est de 10 ans a chaque année 1 chance sur 10 de se produire (on parle de crue décennale). On parle alors de crue de référence 0,1.

✦ Perte d'eau

Volume d'eau perdue au cours du transport entre un point de prélèvement et un lieu d'utilisation (en raison de fuites ou par évaporation) ou entre un lieu d'utilisation et un lieu de réutilisation.

✦ Pesticide

Voir Phytosanitaire

✦ Peuplement

Ensemble des espèces animales et/ou végétales qui vivent dans un espace géographique donné.

▸ Peuplement piscicole

Groupe de poissons multispécifique.

▸ Phycotoxine

Substance toxique sécrétée par certaines espèces de phytoplancton.

▸ Phytobenthos

Ensemble des algues photophoriques et cyanobactéries qui vivent sur le substrat (plutôt que dans la colonne d'eau).

▸ Phytoplancton

Ensemble des organismes végétaux microscopiques qui vivent en suspension dans l'eau (algues...). Le phytoplancton est le premier maillon de la chaîne alimentaire dans l'écosystème marin. Il existe environ 4 000 espèces phytoplanctoniques au niveau mondial. Certaines d'entre elles (environ 250) peuvent proliférer de façon importante en formant des eaux rouges, brunes ou vertes. D'autres espèces (environ 70) sont toxiques, mais la plupart d'entre elles sont totalement inoffensives.

▸ Phytosanitaire

Produits destinés aux soins des végétaux. Il peut exister une confusion avec les pesticides, qui sont des produits phytosanitaires, mais seulement destinés à lutter contre les organismes jugés nuisibles. Les produits phytosanitaires sont utilisés en quantités importantes, dans différents domaines d'application : en premier lieu l'agriculture, mais aussi la voirie (entretien des routes et des voies ferrées) et divers usages privés (jardinage, traitement des locaux, etc.). En fait les phytosanitaires dénomment les mêmes produits que les pesticides mais ils sont alors utilisés pour l'agriculture et la protection des cultures. Les produits phytosanitaires regroupent un grand nombre de classes de produits telles que : les insecticides (qui tuent les insectes), les fongicides (qui éliminent les champignons), les herbicides (qui désherbent), les nématicides (qui tuent les nématodes et les vers de terre), les rodenticides (utilisés pour se débarrasser des différents rongeurs tels que rats, souris, mulots, lérôts, ?).

▸ Piézomètre

Au sens strict, dispositif servant à mesurer la hauteur piézométrique en un point donné d'un système aquifère, qui indique la pression en ce point, en permettant l'observation ou l'enregistrement d'un niveau d'eau libre ou d'une pression. Le concept de piézomètre a été étendu à l'ensemble des ouvrages artificiels (puits, forages, gravières,...) ou naturels (avens, grottes,...) qui permettent l'accès aux eaux souterraines. On parle alors plutôt de forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe. Ce niveau qui varie avec l'exploitation nous renseigne sur la capacité de production de l'aquifère.

▸ Piézométrie

Hauteur du niveau d'eau dans le sol.

▸ Plaine d'inondation

Fond de vallée adjacent à un cours d'eau qui est (ou, par le passé, était) inondé périodiquement par les crues.

▸ Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT)

Document élaboré par une mission interservices de l'eau (MISE), le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) programme les actions concrètes à réaliser pour mettre en œuvre le programme de mesures et atteindre ainsi les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les informations contenues dans le PAOT comportent les éléments utiles à la mise en œuvre des actions et à leur suivi : identification du maître d'ouvrage de l'action, membre de la MISE pilote, identification des masses d'eau concernées, échéances de mise en œuvre, éléments de financement, volet régalié le cas échéant...

▸ Plan d'alerte

Document prévu pour répondre le plus rapidement et le plus efficacement à un danger lié à l'eau (pollution accidentelle, crue, sécheresse,...). Le plan d'alerte est sous la responsabilité du Préfet.

▸ Plan d'eau

Etendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Il peut posséder des caractéristiques de stratification thermique. Le terme « plan d'eau » recouvre un certain nombre de situations communément appelées lacs, retenues, étangs, gravières, carrières ou marais. Les définitions rattachées à ces différentes situations sont nombreuses et font souvent référence à des usages.

▸ Plan d'Exposition aux Risques (PER)

Plan qui a pour objet de délimiter, à l'échelle communale, voire intercommunale, des zones exposées aux risques naturels prévisibles tels les tremblements de terre, les inondations, les avalanches ou les mouvements de terrain. Le Plan d'exposition aux risques (PER) fixe les mesures aptes à prévenir les risques et à en réduire les conséquences ou à les rendre supportables, tant à l'égard des biens que des activités implantés ou projetés. Il lui appartient, en particulier, de déterminer les dispositions à prendre pour éviter de faire obstacle à l'écoulement des eaux et de restreindre d'une manière nuisible les champs d'inondation. Le PER constitue un document de prévention à finalité spécifique établi à l'initiative du Préfet. Les PER valent plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) en application de la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

▸ Plan d'Occupation des Sols (POS)

Instrument de planification qui fixe les règles de l'utilisation des sols dans la commune. Le Plan d'occupation des sols (POS) définit un zonage du territoire communal régissant toutes les opérations d'aménagement et de construction. Il comprend notamment un règlement et un plan de zonage. La loi SRU du 13 décembre 2000 a remplacé les POS par les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

▸ Plan de gestion

Document de planification établi à l'échelle de chaque district (ou bassin ou groupement de bassins), tel qu'exigé par la directive cadre sur l'eau (DCE), qui fixe les objectifs environnementaux à atteindre, notamment en matière d'état écologique et d'état chimique pour les masses d'eau de surface ainsi que d'état quantitatif et d'état chimique pour les masses d'eau souterraine. En France, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) inclut le plan de gestion exigé par la DCE. Les SDAGE ont été mis à jour fin 2009 afin d'intégrer les exigences de la directive cadre sur l'eau. Le plan de gestion (ou SDAGE) s'applique sur un cycle de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2021-2027...). Il est accompagné d'un programme de mesures qui identifie les mesures clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux définis dans le plan de gestion.

▸ Plan de Prévention des Risques (PPR)

Document de prévention ayant pour but de maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées à un aléa. Etablis par l'État, les plans de prévention des risques (PPR) font servitude d'utilité publique et doivent être annexés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées. Les PPR permettent de délimiter des zones à l'intérieur desquelles des prescriptions peuvent être imposées aux constructions et à l'usage du sol. Les plans de prévention des risques naturels (PPRn) issus de la loi n°95-101 du 2 février 1995, définissent des zones d'interdiction (zone rouge) et des zones de prescription (zones bleues). Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été créés par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003. Ces plans concernent les établissements considérés comme potentiellement dangereux.

▸ Plan de Surface Submersible (PSS)

Document qui instaure une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptibles de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation.

▸ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Document d'urbanisme communal créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, remplaçant le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme (PLU) fixe les règles de l'utilisation des sols. Il peut de plus contenir les projets d'urbanisme opérationnel tels que l'aménagement de quartiers existants ou nouveaux, d'espaces publics ou d'entrées de villes, etc. Les PLU doivent être compatibles ou rendus compatibles, dans un délai de trois ans, avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

▸ Plan national santé environnement (PNSE)

Plan national santé environnement visant à répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement.

▸ Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Document qui détermine les mesures à prendre face à une crise majeure (pollution accidentelle ou événement catastrophique), et qui vise à planifier les secours, organiser la circulation d'informations entre les services concernés, informer le public avec les consignes nécessaires, délimiter éventuellement les zones d'évacuation, ... Le plan particulier d'intervention (PPI) prévoit la mise à jour d'un certain nombre de cartes et d'inventaires (liste de captages, prises d'eau, ...). La circulaire du 18 février 1985 indique les mesures nécessaires à l'élaboration d'un tel plan. Les plans particuliers d'intervention (PPI), déterminés à partir des types d'accidents possibles et de scénarii préétablis (risques industriels notamment), décrivent les mesures qui incombent au pollueur et que celui-ci doit prendre avant l'intervention de l'autorité de police. On parle le plus souvent de « plan départemental d'intervention » (annexé au plan ORSEC départemental).

▸ Plan POLMAR

Dispositif réglementaire et opérationnel d'intervention en cas de pollution accidentelle des eaux de mer, visant à coordonner les moyens humains et mobiliser les moyens de lutte. Le plan POLMAR a été mis en place en 1978 (circulaire du premier ministre) à la suite de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz. Une circulaire du premier ministre en date du 17 décembre 1997 a confirmé l'existence de deux types d'intervention (deux composantes) : le plan POLMAR/MER qui est déclenché par les préfets maritimes et qui a trait aux interventions en mer, et le plan POLMAR/TERRE qui est déclenché par les préfets des départements côtiers concernés par la pollution qui atteint les côtes. Le préfet de la zone de défense assure la coordination de l'ensemble du dispositif (mer et terre). La préparation matérielle du plan (mise en place des moyens techniques et financiers ainsi que la qualification du personnel) est du ressort du Ministère chargé de l'équipement et de ses services déconcentrés. L'efficacité du Plan Polmar repose sur : des centres de stockage et d'intervention (13 au total, dont 8 en Métropole et 5 Outre-Mer) répartis sur le littoral et où sont stockés et entretenus les matériels qui seront mis à disposition des Préfets en cas de besoin (barrages flottants, écrémeurs, barges récupératrices, pompes, nettoyeurs haute-pression?) ; des hommes préparés à intervenir (formés) par des exercices réguliers de simulation ; des plans Polmar départementaux régulièrement révisés. Depuis 2004 (loi du 13 août 2004) le plan Polmar a pris le nom de Plan ORSEC-MER.

▸ Plancton

Ensemble d'organismes végétaux (phytoplancton) ou animaux (zooplancton), de tailles très variables, appartenant à des groupes très divers, vivant en suspension dans l'eau et dont les déplacements plus ou moins passifs sont déterminés par les courants.

▸ Pleine mer

Voir Large

▸ Pluie acide

Polluant atmosphérique d'origine anthropique se dissolvant dans l'air humide et retombant sous forme liquide ou solide sur les végétaux, sur les sols, les eaux et les minéraux. Il est dit acide quand son pH est inférieur à 5,6. Les principales sources de ces polluants sont : l'industrie, les centrales thermiques, le chauffage domestique et l'automobile, émettrices de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote.

▸ Pluie efficace

Différence entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle, et exprimée en mm. Les précipitations efficaces peuvent être calculées directement à partir des paramètres climatiques et de la réserve facilement utilisable (RFU). L'eau des précipitations efficaces est répartie, à la surface du sol, en deux fractions : le ruissellement et l'infiltration.

▸ Pluviométrie moyenne annuelle

Pluviométrie moyenne sur une année : elle est obtenue le plus souvent en additionnant les pluviométries moyennes journalières de l'année et en divisant par le nombre de jours de l'année.

▸ Point d'eau

Accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits?) aux eaux souterraines. Chaque point d'eau est doté d'un code national (code BSS) et est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection. Il est également défini par les informations complémentaires suivantes : un nom ou un libellé, une altitude, une adresse (lieu-dit), une carte de localisation.

▸ Point de conformité

Lieu de contrôle de la qualité d'un milieu où les exigences applicables pour un usage donné doivent être vérifiées.

▸ Point de contrôle

Espace rattaché au site d'évaluation clairement identifié et localisé sur lequel sont effectuées des opérations de contrôle relatives à un ou plusieurs éléments de qualité.

▸ Point de mesure

Voir Site de mesure

▸ Point nodal

Point clé pour la gestion des eaux défini en général à l'aval des unités de références hydrographiques pour les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et/ou à l'intérieur de ces unités dont les contours peuvent être déterminés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). A ces points peuvent être définies en fonction des objectifs généraux retenus pour l'unité, des valeurs repères de débit et de qualité. Leur localisation s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.

▸ Poisson

Vertébré aquatique qui respire par des branchies et dont les membres paires sont représentés par des nageoires (pectorales et pelviennes). Les poissons sont généralement ovipares.

▸ Poisson migrateur

Poisson qui se déplace périodiquement entre sa zone de reproduction et ses zones de développement (lieu de vie des juvéniles et des adultes). Certaines espèces vivent alternativement en eau douce et en eau de mer (poisson amphihalin), on les appelle « grands migrateurs ».

▸ Poisson migrateur amphihalin

Espèce dont une partie du cycle biologique se fait en eau douce et une autre partie en eau salée.

▸ Polder

Marais littoral, endigué, asséché et mis en valeur.

▸ Police (de l'eau, de la pêche, des installations classées)

Activité réglementaire exercée par le Préfet et caractérisée par un système d'autorisation ou de déclaration préalable ayant pour objet de contrôler et d'organiser l'exercice de certaines activités ou certains travaux dans un souci de maintien de l'ordre public.

▸ Polluant

Substance ou processus de nature physique, chimique ou biologique introduit par l'homme et susceptible de contaminer les divers écosystèmes, terrestres, limniques ou marins. Le polluant est une substance qui se trouve dans les différents biotopes à une concentration supérieure, ou dans certains cas, différente de sa concentration habituelle. On distingue les polluants primaires (rejetés directement dans le milieu naturel) et les polluants secondaires (qui proviennent de réactions sur les premiers, ou entre eux).

▸ Polluant émergent

Substance que l'on trouve dans l'environnement au fur et à mesure de l'amélioration de la surveillance et des techniques analytiques. Les polluants émergents que l'on trouve actuellement sont : les stéroïdes, les médicaments (antibiotiques, hormones), les produits de dégradation de détergents non ioniques, les désinfectants, les phtalates, les retardateurs de flamme, les antioxydants, etc. Ils se caractérisent par leurs effets à long terme sur la santé, comme l'apparition de cancers, en raison de leur accumulation et de leur persistance, même à très faibles doses.

▸ Pollution

Détérioration de l'environnement par des substances chimiques, physiques ou organiques qui ne peuvent pas (ou ne peuvent plus) être éliminées naturellement par l'écosystème. La pollution a pour origine principale l'activité humaine. Elle résulte soit de l'introduction dans le milieu d'une substance artificielle non dégradable, soit du dépassement du seuil toléré par le milieu. Une pollution est susceptible de contribuer ou de causer : un danger pour la santé des hommes, des détériorations des ressources biologiques, des écosystèmes ou des biens matériels, une entrave à un usage légitime de l'environnement. Un adjectif est souvent associé au terme « pollution » ; ainsi on parle de : pollution historique, pollution nouvelle, pollution résiduelle, pollution chronique, pollution diffuse, pollution dispersée, pollution ponctuelle, pollution accidentelle, pollution toxique, etc.

▸ Pollution accidentelle

Par opposition à la « pollution chronique », pollution caractérisée par l'imprévisibilité sur : le moment de l'accident, le lieu de l'accident, le type de polluant, la quantité déversée, les circonstances de l'accident, les conséquences de l'accident.

▸ Pollution bactériologique

Pollution contenant des germes bactériens d'origine intestinale.

▸ Pollution chronique

Par opposition à « pollution accidentelle », pollution permanente ou épisodique, connue ou prévisible, qui peut être très variable dans le temps.

▸ Pollution diffuse

Par opposition à « pollution ponctuelle », pollution dont la ou les origines peuvent être généralement connues mais pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement des rejets dans les milieux aquatiques et les formations aquifères. Les pratiques agricoles sur la surface cultivée peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par entraînement de produits polluants dans les eaux qui percolent ou ruissellent.

▸ Pollution dispersée

Ensemble des pollutions provenant de plusieurs ou de nombreux sites ponctuels. La pollution dispersée est d'autant plus préjudiciable que le nombre de sites concernés est important.

▸ Pollution éliminée

Pour une station d'épuration des eaux usées, différence entre la pollution traitée (pollution mesurée en entrée) et la pollution résiduelle (pollution mesurée en sortie). La pollution éliminée est déterminée par les Agences de l'Eau sur la base de mesures ou d'évaluations forfaitaires pour le mois de pointe.

▸ Pollution historique

Par opposition à « pollution nouvelle », pollution qui résulte d'une activité humaine passée.

▸ Pollution intermittente

Pollution répétitive émise de façon non continue dans le temps (rejets par temps de pluie, eaux pluviales, rejets traités discontinus, pollutions accidentelles, ?).

▸ Pollution nette

Voir Pollution rejetée

▸ Pollution nouvelle

Par opposition à « pollution historique », pollution qui résulte d'une activité humaine récente.

▸ Pollution ponctuelle

Par opposition à une « pollution diffuse », pollution provenant d'un site identifié, par exemple point de rejet d'un effluent.

▸ Pollution rejetée

Différence entre la pollution produite et la pollution éliminée. On parle aussi de « pollution nette ».

▸ Pollution résiduelle

Quantité ou concentration de polluants restant dans un milieu déterminé après réhabilitation.

▸ Pollution toxique

Pollution par des substances à risque toxique qui peuvent, en fonction de leur teneur, affecter gravement et/ou durablement les organismes vivants. Ces substances peuvent conduire à une mort différée ou immédiate, à des troubles de reproduction, ou à un dérèglement significatif des fonctions biologiques (troubles de reproduction, par exemple). Les principaux toxiques rencontrés dans l'environnement lors des pollutions chroniques ou aiguës sont généralement des métaux lourds (plomb, mercure, cadmium, zinc,...), des halogènes (chlore, brome, fluor, iode), des molécules organiques complexes d'origine synthétique (pesticides,...) ou naturelle (hydrocarbures).

▸ Polychlorobiphényles (PCB)

Famille de composés organochlorés de synthèse de haut poids moléculaire et de formule chimique $C_{10}H_{(10-n)}Cl_n$. Produits industriellement depuis 1930, les polychlorobiphényles, plus connus sous leur sigle PCB, ont fait l'objet de multiples utilisations comme additifs dans les peintures, les encres et les apprêts destinés aux revêtements muraux, puis ont été progressivement interdits. Le devenir des PCB dans l'environnement s'explique par leurs propriétés physico-chimiques : ce sont des composés semi-volatils, lipophiles et persistants. Ils ne présentent pas de caractère de toxicité aiguë. Par contre, l'exposition chronique à de faibles doses peut être à l'origine de divers dysfonctionnements observés chez les animaux de laboratoire.

▸ Population

Au sens halieutique, groupe des individus qui réellement se reproduisent (ou ont la possibilité physique de) entre eux et transmettent ainsi leurs caractères héréditaires à leur descendance. Ce groupe se trouve relativement isolé des autres unités similaires de reproduction. Dans certains cas, à cause de la complexité de l'identification des individus du groupe, il peut être admis de restreindre le terme en lui accolant la désignation de l'aire géographique d'étude du groupe.

▸ Population active

Population regroupant les actifs occupés (on parle également de population active ayant un emploi) et les chômeurs.

▸ Port

Lieu où les navires peuvent s'approcher de la côte et accoster pour y décharger leurs produits et/ou leurs passagers. Il existe des ports naturels, mais dans la majorité des cas le site d'un port a été aménagé.

▸ Potabilisation de l'eau

▸ Potentiel écologique

Objectif à atteindre, pour les masses d'eau artificielles et les masses d'eau fortement modifiées, pour 2015, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Le potentiel écologique d'une masse d'eau artificielle ou fortement modifiée est défini par rapport à la référence du type de masses d'eau de surface le plus comparable. Par rapport aux valeurs des éléments de qualité pour le type de masses d'eau de surface le plus comparable, les valeurs du bon potentiel tiennent compte des caractéristiques artificielles ou fortement modifiées de la masse d'eau. Le potentiel écologique comporte quatre classes : bon, moyen, médiocre et mauvais. L'objectif chimique reste, quant à lui, inchangé.

▸ Potentiel hydroélectrique

Potentiel de développement des filières de production d'électricité à partir de centrales hydroélectriques.

▸ Potentiel hydrogène

Indice servant à exprimer le degré d'acidité ou d'alcalinité dans une matière. Un potentiel hydrogène (pH) est dit « neutre » lorsqu'il est égal à 7, « acide » lorsqu'il est inférieur à 7 et « alcalin » lorsqu'il est supérieur à 7. Pour l'eau potable, il doit être supérieur à 6,5 unités. Au-dessous de ce seuil, l'eau est agressive, avec un effet corrosif sur les canalisations, qui peut conduire à la dissolution de métaux toxiques tel le plomb. Le pH doit être inférieur à 9, limite au-dessus de laquelle l'eau est trop alcaline.

▸ Prairie inondable

Zone du lit majeur d'un cours d'eau. Les prairies inondables sont des zones très riches d'un point de vue biologique, de nombreuses espèces animales ou végétales protégées y étant présentes. Selon la richesse du sol et sa durée d'engorgement y fleurissent la gratiole, la fritillaire pintade, espèces protégées en France. La flore s'accompagne souvent d'un cortège animal composé d'amphibiens, de petits mammifères et surtout de nombreux insectes. Parmi ces derniers, des papillons patrimoniaux, comme la damier de la succise, l'azuré des mouillères, le cuivré des marais ou des criquets comme le criquet ensanglanté qui ne se rencontrent que dans ce type de milieu. De nombreux oiseaux, comme le courlis cendré, le tarier des prés, le râle des genêts, la pie-grièche écorcheur, le héron cendré ou l'aigrette garzette se reproduisent dans ces prairies. Des zones demeurant en eau plus longtemps et connectées à la rivière forment aussi de très bonnes frayères pour la reproduction du brochet et la grenouille rousse. Ces prairies ont aussi un intérêt fonctionnel en termes d'absorption des crues, de filtration et d'épuration des eaux.

▸ Précipitation efficace

Voir Pluie efficace

▸ Précipitations

Volume total des précipitations atmosphériques humides, qu'elles se présentent à l'état solide ou à l'état liquide (pluie, neige, grêle, brouillard, givre, rosée?), habituellement mesuré par les instituts météorologiques ou hydrologiques.

▸ Préfet coordonnateur de bassin

Préfet de la région dans laquelle le comité de bassin a son siège. Le préfet coordonnateur de bassin anime et coordonne la politique de l'Etat en matière de police et de gestion des ressources en eau afin de réaliser l'unité et la cohérence des actions déconcentrées de l'Etat en ce domaine dans les régions et départements concernés. Il approuve le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) préalablement adopté par le comité de bassin. Il arrête et met à jour le programme de mesures et le programme de surveillance de l'état des eaux, après avis du comité de bassin. Il arrête l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ainsi que les cartes de surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation. Il élabore et arrête les plans de gestion des risques d'inondation en coordination avec les mises à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il préside la commission administrative de bassin. Il est assisté dans ses missions par le délégué de bassin.

▸ Prélèvement

Au sens strict d'un échantillon en vue d'une analyse ou d'un essai. Plus généralement, les prélèvements d'eau regroupent l'ensemble des prélèvements liés aux activités générées par l'agriculture, l'industrie (y compris de l'énergie), l'alimentation en eau potable, ou autre (source d'eau minérale autorisée, production de neige artificielle). Dans ce cas, les prélèvements sont regroupés en 3 sous-types correspondants au milieu affecté : prélèvements en eau de surface, prélèvements en eau souterraine, prélèvements en eau de mer.

▸ Prélèvement net d'eau

Prélèvement brut auquel est soustrait le volume d'eau restitué.

▸ Préservation

Opération de sensibilisation, de protection ou de maîtrise foncière de secteurs menacés par une pression anthropique latente. Ceci peut se concrétiser par des arrêtés de biotopes, l'achat de terres sur un espace alluvial élargi ou en secteur de mobilité potentielle d'un cours d'eau, des contrats d'exploitation extensive de terres riveraines avec des agriculteurs, la définition de zones « tampon », etc.

▸ Pression

Au sens du modèle conceptuel de données DPSIR (Driving forces ? Pressures ? State ? Impacts ? Responses / Forces motrices ? Pressions ? Etat ? Impacts ? Réponses), exercice d'une activité humaine qui peut avoir une incidence sur les milieux aquatiques. Il peut s'agir de rejets, prélèvements d'eau, artificialisation des milieux aquatiques, capture de pêche, etc.

▸ Préviation des crues

Analyse qui a pour but de déterminer les caractéristiques prévisibles des crues : débit, niveau, moment de l'apparition et durée de ces crues en différents sites du bassin versant. On a recours pour ce faire à la modélisation. Les prévisions s'appuient sur l'analyse des séries statistiques des crues historiques et sur la connaissance des espaces d'expansion des crues.

▸ Principe de précaution

De manière générale, renvoie à la prudence de l'action. Plus précisément il s'agit d'un principe à valeur constitutionnelle, inscrit dans la Charte de l'environnement (article 5) : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

▸ Principe pollueur-payeur

Principe, instauré dans le Code de l'environnement, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution de l'environnement et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur.

▸ Processus d'évaluation

Exécution d'une suite d'opérations d'évaluation afin de qualifier l'état des eaux en un site d'évaluation selon un ou plusieurs éléments de qualité, sur une période donnée et conformément à un profil d'évaluation donné.

▸ Processus de collecte de la donnée

Voir Collecte de données

▸ Processus de conservation de la donnée

Voir Bancarisation

▸ Producteur de données

Entité responsable de la création de la donnée jusqu'à sa validation. Le producteur de données a en charge le contrôle des données et peut également avoir en charge leur mise à disposition. Il peut faire appel à des tiers pour la production de données mais ceci doit rester transparent et sous sa responsabilité. Dans la mesure où le producteur « signe » les données, la mention du producteur doit être associée aux données lors de tout échange de données.

▸ Produit Intérieur Brut vert (PIB)

Mesure qui soustrait du Produit intérieur brut (PIB) conventionnel la baisse du stock de ressources naturelles (exemple les ressources en eau). Une telle méthode de comptabilisation permettrait de mieux savoir si une activité économique accroît ou fait baisser la richesse nationale lorsqu'elle utilise des ressources naturelles. Cependant, les économistes estiment qu'il serait difficile de mettre sur pied ce nouvel indicateur.

▣ **Produit phytosanitaire**

Voir Phytosanitaire

▣ **Profil d'équilibre**

Profil longitudinal d'un cours d'eau dont le pouvoir érosif n'est pas suffisant.

▣ **Profil en long**

Profil qui permet de caractériser la pente du cours d'eau ou plus généralement le talweg d'écoulement. Cette pente tend à diminuer vers l'aval (profil concave), différents style fluviaux se succédant d'amont vers l'aval.

▣ **Profondeur maximale**

Hauteur d'eau au droit du point de plus grande profondeur à la cote moyenne pour un plan d'eau naturel, et à la cote normale d'exploitation pour un plan d'eau artificiel.

▣ **Profondeur moyenne**

Hauteur d'eau moyenne exprimée en mètres. La profondeur moyenne d'un plan d'eau se calcule en divisant le volume par la surface, tous deux déterminés à la cote moyenne pour un plan d'eau naturel, et à la cote normale d'exploitation pour un plan d'eau artificiel.

▣ **Programme d'assainissement**

Selon le décret de 3 juin 1994 relatif aux eaux résiduaires urbaines, programme qui doit être élaboré par chaque commune dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kilogrammes par jour. Ce programme comporte un diagnostic du système d'assainissement existant et l'indication des objectifs et des moyens à mettre en place en vertu des objectifs de réduction des flux de substances polluantes et des obligations fixées dans le décret précité.

▣ **Programme de mesures (PdM)**

Document élaboré à l'échelle du bassin ou groupement de bassins et pour la durée d'un cycle de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027...), qui identifie les mesures clefs à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), dont les objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau. Les mesures sont des actions concrètes assorties d'un échéancier, d'un maître d'ouvrage et d'une évaluation financière. Elles peuvent être de nature réglementaire, financière ou contractuelle. Document élaboré à l'échelle du bassin ou groupement de bassins et pour la durée d'un cycle de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027...), qui identifie les mesures clefs à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), dont les objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau. Les mesures sont des actions concrètes assorties d'un échéancier, d'un maître d'ouvrage et d'une évaluation financière. Elles peuvent être de nature réglementaire, financière ou contractuelle. Le programme de mesures intègre : les « mesures de base », qui sont les exigences minimales à respecter et qui correspondent à la mise en œuvre des directives dans le domaine de l'eau (directive Eaux résiduaires urbaines, directive Nitrates, directive Baignade, ...), aux activités de police de l'eau et aux dispositifs de facturation de l'eau et de gestion des redevances des agences de l'eau, ainsi qu'à la mise en place et au fonctionnement des plans d'action sur les aires d'alimentation des captages « Grenelle », essentiellement ; et les « mesures complémentaires », qui sont les mesures à prévoir en sus des mesures de base, afin d'atteindre les objectifs définis dans le SDAGE. Le programme de mesures est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, après avis du comité de bassin. Il est élaboré en parallèle du SDAGE, objectifs et mesures étant définis de manière itérative, et fait l'objet de procédures de consultation et de concertation locale similaires. Le secrétariat technique de bassin constitue l'instance technique en charge de rédiger les éléments constitutifs du programme de mesures.

▣ **Programme de surveillance de l'état des eaux (PdS)**

Ensemble des dispositions (localisation des sites de contrôle, éléments de qualité surveillés, paramètres ou groupes de paramètres contrôlés, fréquences des contrôles, méthodes de contrôle...) relatives à la surveillance de l'état des eaux d'un bassin ou groupement de bassins, en application de la directive cadre sur l'eau, dans le but de dresser un tableau cohérent et complet de l'état de ces eaux. Ensemble des dispositions (localisation des sites de contrôle, éléments de qualité surveillés, paramètres ou groupes de paramètres contrôlés, fréquences des contrôles, méthodes de contrôle...) relatives à la surveillance de l'état des eaux d'un bassin ou groupement de bassins, en application de la directive cadre sur l'eau, dans le but de dresser un tableau cohérent et complet de l'état de ces eaux. Ce programme inclut : le suivi quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau ; la surveillance de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, ainsi que celle de l'état quantitatif et de l'état chimique des eaux souterraines ; des contrôles opérationnels de l'état des eaux de surface ; et de l'état chimique des eaux souterraines ; des contrôles d'enquête (destinés à identifier l'origine d'une dégradation de l'état des eaux) ; des contrôles effectués dans les zones inscrites au registre des zones protégées, y compris les contrôles additionnels requis pour les captages d'eau de surface et les masses d'eau comprenant des zones d'habitat et des zones de protection d'espèces. Le programme de surveillance est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, après avis du comité de bassin, et régulièrement mis à jour. Les programmes de surveillance ont été arrêtés fin 2006, dans la perspective de la mise en place du premier cycle de gestion 2010-2015.

▹ Protection des berges

Action visant à réduire tout type d'érosions des berges. Suivant l'objectif et les forces hydrauliques s'exerçant sur la berge, diverses méthodes peuvent être utilisées, du génie végétal à des interventions plus lourdes (perrés maçonnés, gabions, palplanches,...).

▹ Puissance spécifique d'un cours d'eau

Puissance calculée comme étant le produit de la pente et du débit, qui caractérise les potentialités dynamiques du cours d'eau. Les capacités d'ajustement du cours d'eau sont en grande partie fonction de la puissance spécifique.

▹ Purification

Transfert de mollusques bivalves vivants dans des établissements disposant de bassins alimentés en eau de mer propre, dans lesquels les animaux sont placés pour toute la durée nécessaire à l'élimination ou la réduction des contaminants microbiologiques, en vue de les rendre propres à la consommation humaine.

▹ Qualité microbiologique

Etat de l'eau caractérisé par un niveau de présence de microorganismes (virus, bactéries, protozoaires,...) pouvant induire un risque sanitaire plus ou moins grand.

▹ Qualitomètre

Station de mesure de la qualité des eaux souterraines en un point d'eau où l'on effectue des prélèvements en vue d'analyses physicochimiques, bactériologiques, pour déterminer la qualité de l'eau qui en est issue.

▹ Question fermée doublement bornée

Mode d'interrogation consistant à poser une première question de valorisation du type "Seriez-vous prêt à payer 10 ? pour ... ?" et une seconde dans laquelle le montant proposé dépend de la réponse à la première question : montant plus élevé si la réponse à la première question est "oui", montant plus faible dans le cas contraire. Pour la méthode d'évaluation contingente, poser une question fermée doublement bornée peut s'avérer délicat dans une enquête par courrier. L'enquête par courrier n'interdit pas nécessairement ce genre de questionnement mais son emploi n'est généralement pas recommandé.

▹ Rabattement de nappe

Abaissement en un point du niveau piézométrique sous l'effet d'un prélèvement d'eau dans la nappe, de l'abaissement d'une ligne d'eau d'un cours d'eau en relation avec la nappe ou sous l'effet de travaux de terrassement, etc.

▹ Radier

Partie d'un cours d'eau peu profonde à écoulement rapide dont la surface est hétérogène et « cassée » au-dessus des graviers/galets ou des substrats de cailloux.

▹ Rang d'un cours d'eau

Expression de la dimension longitudinale d'un cours d'eau, en fonction des affluents (nombre et taille) qu'il a rencontrés depuis sa source. Le rang permet de comparer les cours d'eau de même taille au sein d'un ensemble physiographique homogène.

▹ Rang de confluence de Strahler

Fait référence à la méthode de détermination du rang d'un cours d'eau, méthode communément retenue car simple à mettre en œuvre. Dans cette méthode, deux tronçons de même ordre qui se rejoignent forment un tronçon d'ordre supérieur, tandis qu'un segment qui reçoit un segment d'ordre inférieur conserve le même ordre.

▹ Rapportage

Action consistant à rendre compte de la mise en œuvre des directives européennes ou des conventions internationales (rapport de mise en œuvre) ou à communiquer des informations requises sur l'état de l'environnement et les pressions sur l'environnement. Dans le cas de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, à chaque étape de mise en œuvre (délimitation des bassins DCE, état des lieux, programme de surveillance, plan de gestion), un rapport est transmis par chaque Etat membre à la Commission européenne.

▹ Raz de marée

Violente ondulation de la mer provoquée par un accident tectonique sous-marin brutal : tremblement de terre, effondrement sous-marin. Les vagues ainsi créées se propagent à grande vitesse (plusieurs centaines de km/h) avec des longueurs d'onde de plusieurs kilomètres et peuvent avoir des amplitudes de plusieurs dizaines de mètres, provoquant des gros dégâts sur les côtes qu'elles frappent.

▹ Recalibrage de cours d'eau

Intervention sur une rivière consistant à reprendre en totalité le lit et les berges du cours d'eau dans l'objectif prioritaire d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon. Cela implique l'accélération des flux et donc l'augmentation des risques de crues en aval. Il s'agit d'une intervention lourde modifiant profondément le profil en travers et le plus souvent le profil en long du cours d'eau, aboutissant à un milieu totalement modifié : suppression de la végétation des berges, destruction de l'habitat piscicole, etc.

▹ Recharge

Volume total d'eau extérieure ajouté à la zone de saturation d'une nappe aquifère.

▹ Rectification

Modification du tracé en plan du cours d'eau (raccourcissement d'une portion de cours d'eau sinueux ou méandrique) permettant d'accroître sa capacité d'évacuation par augmentation de la vitesse du courant.

▹ Récupération des coûts

Principe selon lequel les utilisateurs de l'eau supportent autant que possible les coûts induits par leurs utilisations de l'eau : investissements, coûts de fonctionnement et d'amortissement, coûts environnementaux, et même si possible les coûts de la ressource. Ce principe est aussi appelé « recouvrement » des coûts. Concernant ce principe, la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE fixe deux objectifs aux Etats membres : pour fin 2004, dans le cadre de l'état des lieux, évaluer le niveau actuel de récupération, en distinguant au moins les trois secteurs économiques (industrie, agriculture et ménages) ; pour 2010, tenir compte de ce principe, notamment par le biais de la tarification de l'eau. La directive a une exigence de transparence du financement de la politique de l'eau, mais elle ne fixe pas d'obligation de récupération totale des coûts sur les usages.

▹ Réurrence

Désigne le retour d'un phénomène, d'un événement. La période de récurrence est l'intervalle de temps moyen qui sépare deux retours du même phénomène. Elle se définit généralement par rapport à la fréquence.

▹ Référentiel

Spécifications et ensemble structuré d'informations utilisés pour l'exécution d'un système d'information, constituant un cadre commun à plusieurs applications. Le Service d'administration national des données et référentiels sur l'eau (Sandre) produit des documents de spécification et des jeux de données de référence constituant le référentiel des données du Système d'information sur l'eau (SIE).

▹ Reflux

Voir Marée descendante

▹ Régime hydraulique

Ensemble des variations de l'état et des caractéristiques d'une formation aquatique qui se répètent régulièrement dans le temps et dans l'espace et passent par des variations cycliques, par exemple saisonnières.

▹ Région hydrographique

Partie d'un bassin hydrographique, et 1er ordre de la partition du découpage hydrographique français. Ce découpage regroupe en effet l'ensemble des quatre partitions hiérarchisées du territoire réalisées selon des aires hydrographiques croissantes : Région hydrographique (1er ordre), Secteur hydrographique (2ème ordre), Sous-secteur hydrographique (3ème ordre), Zone hydrographique (4ème ordre). Un secteur est découpé suivant un maximum de 10 sous-secteurs, et un sous-secteur est découpé suivant un maximum de 10 zones hydrographiques.

▹ Registre des zones protégées

Registre établi à l'échelle d'un bassin hydrographique identifiant les zones désignées comme nécessitant une protection spéciale dans le cadre de la législation communautaire en vigueur : zones vulnérables (directive « Nitrates »), zones sensibles (directive « Eaux résiduaires urbaines »), zones désignées au titre de la directive « Natura 2000 », etc. L'échéance pour établir le registre des zones protégées est décembre 2004. Ce registre doit ensuite être régulièrement mis à jour.

▹ Règlement d'assainissement

Outil d'orientation et d'arbitrage rédigé par la commune, qui définit les conditions de raccordement des usagers au réseau d'assainissement et les relations existantes ou à créer entre l'exploitant de ce service et les usagers domestiques et industriels. Pour les raccordements non domestiques, sont ainsi fixées : les valeurs-limites de flux et de concentrations des composés acceptables, la liste des composés indésirables, la procédure d'instruction des dossiers, etc.

▹ Règlement d'eau

Règlement qui régit les modalités d'exploitation des barrages ou des installations hydrauliques en général. Depuis 1995, approuvé par arrêté préfectoral, il est établi à l'issue d'une enquête publique. Il mentionne les règles de gestion des ouvrages (débit minimal, débit réservé, lachûre,...). Pour les ouvrages de soutien d'étiage (en situation normale et en situation de crise), il doit permettre de préciser comment la ressource en eau sera partagée entre les prélèvements et le débit maintenu dans les cours d'eau.

▹ Règlement sanitaire départemental

Règlement d'hygiène et de sécurité arrêté par le préfet. Le règlement sanitaire départemental complète les règles du code de la santé publique et en précise les modalités d'application locales. Il existe un règlement sanitaire départemental type (= Référence).

▹ Régularisation des cours d'eau

Action de créer et/ou de gérer un ensemble d'aménagements sur le cours d'eau ou le bassin versant visant à réduire les variations du régime hydrologique d'un cours d'eau (étiage prononcé, crue torrentielle,...).

▸ Réhabilitation

Action consistant à réparer les fonctions endommagées ou bloquées d'un écosystème, en ayant recours à des solutions plus lourdes, pour remettre l'écosystème sur sa trajectoire dynamique et rétablir un bon niveau de résilience.

▸ Réhabilitation d'un site pollué

Ensemble d'opérations (réaménagement, traitement de dépollution, confinement, résorption des déchets, contrôles institutionnels...) effectuées en vue de rendre un site apte à un usage donné.

▸ Rejet

Action de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de mer une ou des substances quelconques. Les rejets peuvent être d'origine industrielle, domestique (collectivité urbaine,...), agricole (élevages,...). Ils peuvent être ponctuels ou diffus.

▸ Rejet de temps de pluie

Entraînement, par ruissellement, des matières accumulées sur les surfaces imperméabilisées de l'exploitation (aires d'exercice, aires de passage du troupeau, zones de stockage du fumier, etc.), lorsqu'aucun dispositif n'est mis en place pour recueillir ces écoulements.

▸ Relation nappe rivière

Echange d'eau dans un sens ou dans l'autre entre une nappe et un cours d'eau. Suivant le niveau de la ligne d'eau, et les saisons, la nappe alimente le cours d'eau ou est alimentée par celui-ci notamment lors des inondations. Dans le cas de karst ces relations sont importantes et localisées.

▸ Renard

Passage emprunté anormalement ou créé par l'eau dans une digue, dans un barrage.

▸ Renaturation d'un milieu

Intervention visant à réhabiliter un milieu plus ou moins artificialisé vers un état proche de son état naturel d'origine. La renaturation se fixe comme objectif, en tentant de réhabiliter notamment toutes les caractéristiques physiques du milieu (reméandrage d'une rivière recalibrée par exemple), de retrouver toutes les potentialités initiales du milieu en terme de diversité biologique, de capacité autoépuration etc. Plus ambitieuse que la restauration, la renaturation a pour objectif de recréer de manière globale un fonctionnement écologique et une diversité biologique à la fois du lit, des berges, des écoulements, etc., dégradés par des travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines.

▸ Rendement d'épuration

Pour une station d'épuration, rapport entre la pollution éliminée et la pollution traitée, calculé sur les matières oxydables qui entrent dans la station.

▸ Repère de crue

Marque matérialisant les crues historiques d'un cours d'eau. Témoins des grandes crues passées, les repères de crue permettent de faire vivre la mémoire des inondations que le temps ou les traumatismes peuvent parfois effacer. Ils se présentent sous différentes formes (trait ou inscription gravée dans la pierre, plaque métallique ou un macaron scellé, etc.) et on les trouve sur différents types de bâtiments (bâtiments publics ou privés, quais, piles de pont, etc.).

▸ Repères géographiques

Voir Coordonnées géographiques

▸ Report de délai

Report de l'échéance de 2015 pour atteindre le « bon état » des eaux, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Le report le plus tardif est fixé à 2027.

▸ Reprofilage

Modification et homogénéisation du profil en long du cours d'eau (pente), toujours dans le but d'accroître sa capacité d'évacuation. Le reprofilage consiste à uniformiser la pente du cours d'eau, modifiant la zonation du profil en long. Cette opération nécessite la suppression de la végétation rivulaire et des embâcles du lit (Gross et Dutartre, in Legal & al 2000).

▸ Réseau d'assainissement

Ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération. La majeure partie de ces ouvrages sont des canalisations souterraines reliées entre elles. Le réseau d'assainissement est un des éléments constituant le système d'assainissement.

▸ Réseau de mesures

Dispositif de collecte de données correspondant à un ensemble de stations de mesure répondant à au moins une finalité particulière (réseau de mesures hydrométriques, réseau de mesures piézométriques, ?). Chaque réseau respecte des règles communes qui visent à garantir la cohérence des observations, notamment pour la densité et la finalité des stations de mesure, la

sélection de paramètres obligatoires et le choix des protocoles de mesure, la détermination d'une périodicité respectée. L'ensemble de ces règles est fixé dans un protocole.

▣ Réseau de référence

Réseau de stations de mesure qui permet de définir les conditions de référence pour la surveillance des masses d'eau.

▣ Réseau hydrographique

Ensemble des milieux aquatiques (plans d'eau, cours d'eau, eaux souterraines, zones humides, etc.) présents sur un territoire donné, le terme de réseau évoquant explicitement les liens physiques et fonctionnels entre ces milieux.

▣ Réseau séparatif

Réseau séparant la collecte des eaux domestiques dans un réseau et les eaux pluviales dans un autre. Le système séparatif a l'avantage d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut. Il permet de mieux maîtriser le flux et sa concentration en pollution et de mieux adapter la capacité des stations d'épuration.

▣ Réseau unitaire

Réseau évacuant dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Le réseau unitaire cumule les avantages de l'économie (un seul réseau à construire et à gérer) et de la simplicité (toute erreur de branchement est exclue, par définition), mais nécessite de tenir compte des brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement.

▣ Réserve en eau facilement utilisable (RFU)

Quantité d'eau du sol en dessous de laquelle une plante flétrit. Les doses d'irrigation sont calculées à partir de la réserve en eau facilement utilisable (RFU) et on irrigue dès que celle-ci est épuisée. Elle est exprimée en mm.

▣ Réserve naturelle

En application de la Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 (art. L.242-1 et suivants du Code Rural), les réserves naturelles sont des territoires classés lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, de gisements de minéraux et de fouilles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à une intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises. Des réserves pouvaient être créées auparavant suivant l'article 8 bis de la loi du 2 mai 1930 (EIDER-IFEN).

▣ Réserve utile du sol (RU)

Eau présente dans le sol qui est utilisable par la plante. La réserve utile (RU) est exprimée en millimètres.

▣ Réservoir biologique

Au sens du 1^{er} du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, cours d'eau, partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettant leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.

▣ Ressource disponible d'eau souterraine

Taux moyen annuel à long terme de la recharge totale de la masse d'eau souterraine auquel est soustrait le taux annuel à long terme de l'écoulement requis pour atteindre les objectifs de qualité écologique des eaux de surface associées fixés à l'article 4, afin d'éviter toute diminution significative de l'état écologique de ces eaux et d'éviter toute dégradation significative des écosystèmes terrestres associés.

▣ Restauration

Action consistant à favoriser le retour à l'état antérieur d'un écosystème dégradé par abandon ou contrôle raisonné de l'action anthropique. La restauration implique que l'écosystème possède encore deux propriétés essentielles : être sur la bonne trajectoire, avoir un bon niveau de résilience.

▣ Résurgence

Réapparition à l'air libre sous forme de source, d'eaux infiltrées dans un massif calcaire.

▣ Retenue

Plan d'eau artificiel à vocation spécifique : hydroélectricité, soutien des étiages, irrigation, alimentation en eau potable. Généralement ces plans d'eau sont caractérisés par une profondeur irrégulière, un niveau variable (marnage) et une masse d'eau homogène.

▣ Revitalisation

Réparation ou rétablissement d'un cours d'eau ou d'une partie de celui-ci, de manière à améliorer les propriétés écologiques du vivant : biologiques, chimiques et géomorphologiques.

▣ Ripisylve

Formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones). Elle est constituée de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins

longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges). On distingue : le boisement de berge (généralement géré dans le cadre des programmes d'entretien des rivières) situé à proximité immédiate du lit mineur, et la forêt alluviale qui s'étend plus largement dans le lit majeur. La nature de la ripisylve est étroitement liée aux écoulements superficiels et souterrains. Elle exerce une action sur la géométrie du lit, la stabilité des berges, la qualité de l'eau, la vie aquatique, la biodiversité animale et végétale.

▸ Risque

Mesure des effets d'un aléa sur un territoire. L'importance d'un risque dépend donc de l'aléa mais aussi des enjeux exposés (populations, biens et environnement) et de leur vulnérabilité. Il n'y a pas de risque lorsque le territoire exposé à un aléa est dépourvu d'enjeux humains, matériels et environnementaux.

▸ Risque lié aux zones inondables

Atteinte à la vie, à la santé ou dommages qui peuvent se produire dans les zones inondables. Dans celles-ci, on peut distinguer plusieurs niveaux de risques en fonction de la gravité des dommages à craindre compte-tenu de la hauteur de submersion, de la vitesse du courant (pour la crue considérée) et de la vulnérabilité des sites exposés.

▸ Risque majeur

Risque se caractérisant à la fois par une faible probabilité d'occurrence d'un événement donné et une énorme gravité en cas de réalisation de cet événement (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

▸ Risque sanitaire

Danger ou inconvénient (immédiat ou à long terme) plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée. L'identification et l'analyse des risques liée à un phénomène (inondation, contamination,...) permet généralement de prévoir son impact sur la santé publique.

▸ Risque sanitaire comportemental

Risque sanitaire associé à l'activité de baignade mais qui n'est pas directement liés à la qualité de l'eau.

▸ Rivage

Bord de la mer (à ne pas confondre avec « rive », bord d'un fleuve).

▸ Rive

Bord d'un cours d'eau (à ne pas confondre avec « rivage », bord de la mer) . On distingue la rive droite (en se plaçant dans le sens du courant d'un cours d'eau - de l'amont vers l'aval), la rive droite est située sur la droite) et la rive gauche (en se plaçant dans le sens du courant d'un cours d'eau (de l'amont vers l'aval), la rive gauche est située sur la gauche).

▸ Rivière

Voir Cours d'eau

▸ Ruissellement

Partie des précipitations atmosphériques (pluie, neige) qui s'écoule à la surface du sol et des versants.

▸ Sanctuaire

Lieu protégé où vit une espèce animale menacée (réserve). Il est depuis peu doté d'un plan de gestion.

▸ Saumâtre

Qualifie une eau constituée d'un mélange d'eau douce et d'eau de mer. Sa salinité peut être variable, mais est le plus souvent assez basse (inférieure à 30g/litre).

▸ Scarification

Ameublissement mécanique du sol par défonçage sans retournement.

▸ Scénario d'échange

Ensemble d'indications techniques qui permet le dialogue entre des personnes et des systèmes informatiques. Un scénario d'échange établi par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est un document de spécification qui décrit les modalités d'échanges de données dans un contexte spécifique. Il sert à échanger des données en s'appuyant sur un format. Ce document détaille : la sémantique, le caractère obligatoire et facultatif, la syntaxe, des données échangées et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange. Un scénario d'échange repose sur un ou plusieurs dictionnaires de données et se matérialise par des fichiers aux formats XSD et PDF.

▸ Scénario d'évolution

Ensemble d'hypothèses destinées à évaluer les tendances d'évolution des pressions (et donc de l'état des masses d'eau) sur la durée d'un cycle de gestion. Le scénario d'évolution permet d'évaluer la qualité future des milieux aquatiques et s'obtient en prolongeant les tendances et logiques d'équipement actuelles et en appliquant les mesures de base. Il participe à l'évaluation du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) des masses d'eau, dans les états des lieux exigés par la directive cadre sur

l'eau (DCE).

▣ Scénario technique

Ensemble d'indications techniques qui décrit l'interface (questions et les réponses) d'un service web. Un scénario établi par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est un document de spécification qui décrit les modalités d'échanges de données d'un service web en s'appuyant sur un format. Il sert notamment à exposer des données stockées dans des bases de données par l'Internet.

Un scénario technique repose sur un ou plusieurs scénarios d'échange et se matérialise par des fichiers aux formats WSDL et PDF.

▣ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Institué pour un sous-bassin, un groupement de sous-bassins correspondant à une unité hydrographique cohérente ou un système aquifère, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole. Il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), ou rendu compatible dans un délai de trois ans suivant la mise à jour du SDAGE. Il est établi par une commission locale de l'eau (CLE) et est approuvé par le préfet. Le SAGE comporte un plan d'aménagement et de gestion durable ; de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD - avec lequel les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles) ainsi qu'un règlement (opposable, comme ses documents cartographiques associés, à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité mentionnés à l'article L. 214-2 du code de l'environnement). Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles, ou rendus compatibles dans un délai de trois ans, avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

▣ Schéma d'assainissement

Ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement (zones d'assainissement collectif, zones d'assainissement non collectif, zonage pluvial), l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations).

▣ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Institué par la loi 2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement, l'organisation de l'espace. Il en assure la cohérence tout comme il assure la cohérence des autres documents d'urbanisme (PLU, cartes communales, etc.). Les SCOT doivent être compatibles ou rendus compatibles, dans un délai de trois ans, avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

▣ Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)

Document d'orientation portant sur une partie du territoire qui constitue une unité géographique et maritime. Il présente des intérêts liés, concurrents ou complémentaires, au regard de la protection, de l'exploitation et de l'aménagement du littoral. Les Schémas de mise en valeur de la mer (SMVM), institués par la loi sur le littoral 86/2 du 3 janvier 1986, doivent être approuvés par décret en Conseil d'Etat.

▣ Schéma départemental de l'alimentation en eau potable

Documents de planification réalisée à l'échelle du département, en général sous le pilotage du Conseil général, dressant un bilan de la situation de l'alimentation en eau potable et proposant des scénarios d'évolution dans un but (notamment) de sécurisation de la situation, aux plans qualitatif et quantitatif.

▣ Schéma départemental de vocation piscicole (SDVP)

Document départemental d'orientation de l'action publique en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques et de la faune piscicole. Le Schéma départemental de vocation piscicole (SDVP) est approuvé par arrêté préfectoral après avis du Conseil Général. Il dresse le bilan de l'état des cours d'eau et définit les objectifs et les actions prioritaires.

▣ Schéma départemental des carrières (SDC)

Document qui définit les conditions générales d'implantation des carrières dans les départements. Instauré par la loi du 4 janvier 1993, il est établi par la commission départementale des carrières et fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Le Schéma départemental des carrières (SDC) prend en compte « l'intérêt économique national, les ressources les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières ». Le SDC doit être compatible ou rendu compatible, dans un délai de trois ans, avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), s'il existe.

▣ Schéma directeur

Voir Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

▣ Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)

Document de planification à valeur réglementaire fixant pour une agglomération des orientations fondamentales et harmonisant les programmes de l'Etat ainsi que ceux des collectivités locales et des établissements et services publics. Le Schéma directeur

d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) constitue ainsi un cadre de cohérence pour les actions en matière d'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Dans le code de l'urbanisme, l'expression "le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme" a été remplacé par l'expression « Schéma directeur ».

▸ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin ou groupement de bassins, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, détermine les objectifs assignés aux masses d'eau et prévoit les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux, pour prévenir la détérioration de l'état des eaux et pour décliner les orientations fondamentales. Les SDAGE, approuvés pour la première fois en 1996 en application de la loi sur l'eau de 1992, ont été mis à jour fin 2009 pour répondre aux exigences de la directive cadre sur l'eau (DCE). Ils incluent désormais les plans de gestion prévus par cette directive. Le SDAGE est élaboré et adopté par le comité de bassin, et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. Le secrétariat technique de bassin constitue l'instance technique en charge de rédiger les éléments constitutifs du SDAGE. Il est établi pour la durée d'un cycle de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027...) et est accompagné d'un programme de mesures qui identifie les mesures clefs permettant d'atteindre les objectifs définis. Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau ainsi que les schémas départementaux de carrières (SDC) doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec les dispositions du SDAGE. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles, ou rendus compatibles dans un délai de trois ans, avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité définis par le SDAGE.

▸ Schéma directeur des données sur l'eau (SDDE)

Institué par la loi 2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement, l'organisation de l'espace. Il en assure la cohérence tout comme il assure la cohérence des autres documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, carte communale, etc.).

▸ Schéma national des données sur l'eau (SNDE)

Outil permettant l'organisation, la rationalisation et la mutualisation des données entre les différents producteurs de données, à l'échelle de la France. Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) comporte des mécanismes de gouvernance et des dispositifs de production, de bancarisation, de traitement, de valorisation et de diffusion des données et se fonde sur des méthodologies communes, un référentiel des données partagé et un système de gestion de la qualité. La traduction réglementaire du SNDE se compose du décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009 à l'article R213-2 du code de l'environnement et d'un arrêté interministériel pris en application de ce décret.

▸ Secrétariat technique de bassin (STB)

Instance technique regroupant la DREAL déléguée de bassin, l'agence de l'eau et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Le secrétariat technique de bassin (STB) est chargé de proposer le contenu technique du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) au comité de bassin et d'élaborer les projets de programme de mesures et de programme de surveillance pour le compte du préfet coordonnateur de bassin, tous ces documents étant élaborés en application de la directive cadre sur l'eau (DCE).

▸ Secteur hydrographique

Partie d'une région hydrographique et 2ème ordre de la partition du découpage hydrographique français. Ce découpage hydrographique regroupe en effet l'ensemble des quatre partitions hiérarchisées du territoire réalisées selon des aires hydrographiques croissantes : Région hydrographique (1er ordre), Secteur hydrographique (2ème ordre), Sous-secteur hydrographique (3ème ordre), Zone hydrographique (4ème ordre). Un secteur est découpé suivant un maximum de 10 sous-secteurs, et un sous-secteur est découpé suivant un maximum de 10 zones hydrographiques.

▸ Sécurité d'alimentation en eau potable

Ensemble des mesures internes à une unité de distribution (système d'alimentation en eau potable) visant à alimenter les usagers dans des situations critiques ou de crise (pollution accidentelle de la ressource,...) : interconnexions de réseaux, recours à des ressources d'eau différentes, Ces solutions de secours à mettre en œuvre doivent être énumérées dans le plan de secours spécialisé élaboré par l'administration départementale. Par extension, il s'agit d'être capable d'assurer l'approvisionnement en eau potable des populations dans toutes les circonstances.

▸ Sédiment

Voir Alluvion

▸ Sémantique

Ce qui est relatif au sens (d'un mot, d'un texte) ou à une intention (d'une action, d'une organisation).

▸ Service d'administration national des données et référentiels sur l'eau (SANDRE)

Réseau d'organismes contributeurs du Système d'Information sur l'Eau (SIE) chargé de construire le langage commun des données sur l'eau. Le Service d'administration national des données et référentiels sur l'eau (SANDRE) comporte un secrétariat technique central ainsi que des administrateurs de données au sein des organismes contribuant au système d'information sur l'eau. Son rôle et son organisation sont définis dans l'arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau (SNDE).

▣ Service de prévision des crues (SPC)

Service chargé de prévoir les situations dangereuses provoquées par de fortes inondations, en partenariat avec Météo-France. Le Service de prévision des crues (SPC) avertit le Préfet en cas d'alerte et élabore l'information à diffuser à l'attention des maires. Le Service de protection civile de la préfecture est à son tour chargé d'alerter les maires par un moyen adapté et de mettre à leur disposition l'information élaborée par le service de prévision des crues. Il intervient en collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours et les services nationaux de police et de gendarmerie. La prévision des crues rencontre deux cas de figure. Dans le cas de grands cours d'eau de plaine à régime de crue lente, l'événement d'inondation, s'il peut être très long et provoquer des dégâts considérables, n'a pas d'effet de surprise. Sa forte prévisibilité (plusieurs heures à plusieurs jours) laisse le temps d'organiser les secours. À l'inverse, l'annonce des crues soudaines, rapides et parfois dévastatrices de petits cours d'eau à forte pente ou situés à l'aval immédiat de reliefs, est beaucoup plus difficile compte-tenu du court délai de prévision (inférieur à une heure).

▣ Service écosystémique

Bienfait direct ou indirect que l'homme retire de la nature. Ces services regroupent les services d'auto-entretien, les services d'approvisionnement, les services de régulation et les services culturels.

▣ Service lié à l'utilisation de l'eau

Service qui couvre, pour les ménages, ou tout autre activité économique : le captage, l'endiguement, le stockage, le traitement et la distribution d'eau de surface et souterraine, ainsi que les installations de collecte et de traitement des eaux usées qui effectuent ensuite des rejets dans les eaux de surface.

▣ Service Oriented Architecture (SOA)

Modèle d'architecture applicative mettant en œuvre des connexions en couplage lâche entre divers composants logiciels accessibles par des services web.

▣ Service web

Technologie qui permet à des applications de dialoguer à distance via l'Internet indépendamment des plates-formes et des langages sur lesquelles elles reposent (cf. interopérabilité). Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) spécifie les services web par des scénarios techniques et diffuse ses jeux de données de référence par des services web.

▣ Servitude

Sujétion ou contrainte liée à l'usage d'un bien, d'un site, d'une installation. Des servitudes d'utilité publique peuvent être instaurées, par voie administrative légale après enquête publique, pour assurer la protection d'un bien commun (ressources en eaux souterraines, parc naturel, ...), ou des usagers, en limitant par exemple l'accès ou l'exploitation d'un site pollué.

▣ Seuil

Ouvrage implanté dans le lit mineur d'un cours d'eau et permettant de rattraper un enfoncement excessif du lit lié à une extraction de matériaux ou à un ouvrage, par exemple. Il peut être un ouvrage bas, normalement submergé, construit à des fins diverses, éventuellement pour stabiliser la loi hauteur-débit d'un cours d'eau à une station, ou bien le dessus d'une digue ou de tout autre ouvrage, ou d'une levée naturelle, sur lesquels l'eau peut passer quand elle atteint un niveau suffisant.

▣ Sinuosité

Rapport entre la longueur développée de cours d'eau dans sa vallée et la longueur de la vallée elle-même.

▣ SISE-Baignades

Système d'information du Ministère chargé de la Santé et de ses services en région et départements dédié au stockage organisé de l'information sanitaire sur la qualité des eaux de baignade (mer, plans d'eau et cours d'eau).

▣ SISE-Eaux

Système d'information du Ministère chargé de la Santé et de ses services en région et département dédié au stockage organisé de l'information sanitaire sur les eaux.

▣ Site classé

Espace naturel ou bâti dont les travaux modifiant le site sont soumis à autorisation préfectorale ou ministérielle.

▣ Site d'évaluation

Lieu situé sur une masse d'eau regroupant des points de contrôle sur lesquels sont effectués des opérations de contrôle sur une période donnée, afin de déterminer la qualité des milieux aquatiques. Le site d'évaluation est l'entité qui regroupe l'ensemble des compartiments pertinents nécessaires à une évaluation complète de l'état des eaux. A titre d'exemple, le site d'évaluation est : la station de mesure de la qualité des eaux de surface pour les plans d'eau, la station de mesure de la qualité des eaux de surface pour les cours d'eau, le lieu de surveillance pour les eaux littorales, le point d'eau de la qualité des eaux souterraines.

▣ Site de mesure

Sous-espace caractéristique et représentatif de la station de mesure, clairement identifié et localisé afin d'y effectuer de façon répétitive des mesures pour une connaissance approfondie du milieu à l'endroit de la station. Les sites de mesure sont aussi les lieux

sur la station où le préleveur devra effectuer, dans la mesure du possible, ses prélèvements ou ses mesures in situ. En règle générale, un site est consacré à un support : eau, sédiments, Bryophytes ... Un support peut être prélevé en plusieurs sites. Chaque site de mesure peut appartenir à un ou plusieurs réseaux de mesure et faire l'objet d'une ou plusieurs utilisations pour chacun desquels la ou les périodes d'appartenance seront précisées.

▸ Site de référence

Site sélectionné, sur un plan d'eau ou un cours d'eau, pour la bonne qualité de l'écosystème aquatique constituant une référence pour caractériser la qualité des autres plans d'eau ou cours d'eau.

▸ Site inscrit

Espace naturel ou bâti dont les travaux modifiant le site sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

▸ Site orphelin

Site pollué dont le responsable est soit non identifié ou introuvable, soit non solvable, soit refuse de faire face à ses responsabilités.

▸ Site pollué

Site dont le sol ou le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces pollutions sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou des épandages fortuits ou accidentels de produits chimiques.

▸ Sol contaminé

Sol contenant des substances dangereuses d'origine exogène à des teneurs anormalement élevées, dépassant les niveaux de contamination (seuils fixés dans la grille simplifiée d'évaluation des sites pollués fixée par le Ministère chargé de l'environnement). Le dépassement de ces seuils rend des investigations complémentaires souhaitables.

▸ Sous-secteur hydrographique

Partie d'un secteur hydrographique et 3ème ordre de la partition du découpage hydrographique français. Ce découpage hydrographique regroupe en effet l'ensemble des quatre partitions hiérarchisées du territoire réalisées selon des aires hydrographiques croissantes : Région hydrographique (1er ordre), Secteur hydrographique (2ème ordre), Sous-secteur hydrographique (3ème ordre), Zone hydrographique (4ème ordre). Un secteur est découpé suivant un maximum de 10 sous-secteurs, et un sous-secteur est découpé suivant un maximum de 10 zones hydrographiques.

▸ Soutien d'étiage

Action d'augmenter le débit d'un cours d'eau en période d'étiage à partir d'un ouvrage hydraulique (barrage réservoir ou transfert par gravité ou par pompage...).

▸ Standardisation

Activité de spécification voire de normalisation des données. Elle s'appuie pour cela sur des dictionnaires de données. Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) mène des travaux de standardisation pour élaborer des documents de spécification.

▸ Station à signification hydrologique

Station de mesure située sur des cours d'eau à régime naturel (y compris les régimes glaciaire ou phréatique). Les cours d'eau influencés, même fortement, rentrent aussi dans cette catégorie. Les stations sans signification hydrologique sont celles situées sur des cours d'eau dont le régime est totalement artificiel (canal d'irrigation, canal usinier, canal de dérivation...).

▸ Station associée

Diffère selon le type de station de mesure. Pour une station double échelle, la station associée à la station " mère " est la station fille et inversement. Pour une station virtuelle, les stations associées sont celles utilisées pour reconstituer le débit.

▸ Station d'épuration

Voir Station de traitement des eaux usées

▸ Station de mesure

Lieu situé sur une entité hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, canaux...), sur lequel sont effectués des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques..., afin de déterminer la qualité des milieux aquatiques à cet endroit. Il s'agit d'un volume dans lequel il est possible de faire des mesures en différents sites réputés cohérents et représentatifs de la station.

▸ Station de mesure de la qualité des eaux

Voir Qualitomètre

▸ Station de traitement des eaux usées (STEU)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu

naturel et dans le respect de la réglementation.

▸ Station hydrométrique

Station de mesure où sont effectués des relevés sur un ou plusieurs des éléments suivants relatifs aux cours d'eau, plans d'eau et réservoirs : hauteur d'eau, débit, transport et dépôt de matériaux, température et autres propriétés physiques de l'eau, caractéristiques de la couverture de glace et propriétés chimiques de l'eau.

▸ Statut foncier

Statut associé à un plan d'eau, déterminant le propriétaire : domaine public maritime, domaine public fluvial, domaine de l'Etat, collectivité territoriale (communale, départementale, régionale, syndicat mixte), établissement public, association, groupement ou société, propriété privée, ou indéterminé.

▸ Statut piscicole

Statut associé à l'eau d'un plan d'eau, déterminant la réglementation à laquelle le plan d'eau est soumis pour son exploitation : eaux libres, ou eaux closes.

▸ Stratégie commune de mise en ?uvre

Organisation spécifique mise en place pour assurer la mise en ?uvre homogène de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE dans les Etats membres. Elle associe la commission européenne, les Etats, des experts, des Organisations non gouvernementales (ONG) et les acteurs intéressés. C'est dans ce cadre, notamment, que plusieurs documents d'orientation ont été rédigés.

▸ Substance

Matière caractérisée par ses propriétés spécifiques.

▸ Substance à risque

Substance qui, à certaines concentrations dans l'eau, présente un risque pour la santé publique, la santé animale ou pour des êtres vivants et des écosystèmes en général. Certaines substances et leurs effets sont relativement bien identifiés (métaux lourds, certains micropolluants). Pour d'autres, le risque pour la santé publique et les écosystèmes est difficile à apprécier, ce qui conduit par prudence à recourir au principe de précaution. On parle ainsi de "risque toxique".

▸ Substance active

Molécule d'origine naturelle ou synthétique à laquelle l'effet pesticide est attribué.

▸ Substance CMR

Substance capable d'avoir un effet toxique particulier sur l'organisme : effet cancérigène (C), effet mutagène (M), effets sur la reproduction (R), soit en perturbant la fonction de reproduction, soit en provoquant des anomalies et des malformations de l'embryon.

▸ Substance dangereuse

Substance toxique, persistante et bioaccumulable, ou considérée, à un degré équivalent, comme sujette à caution.

▸ Substance prioritaire

Substance toxique dont les émissions et les pertes dans l'environnement doivent être réduites, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Comme prévu dans la directive, une première liste de substances ou familles de substances prioritaires a été définie par la décision n° 2455/2001/CE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2001 et a été intégrée dans l'annexe X. Ces substances prioritaires ont été sélectionnées d'après le risque qu'elles présentent pour les écosystèmes aquatiques : toxicité, persistance, bioaccumulation, potentiel cancérigène, présence dans le milieu aquatique, production et usage.

▸ Substance prioritaire dangereuse

Substance prioritaire, toxique, persistante et bioaccumulable, dont les rejets et les pertes dans l'environnement doivent être supprimés.

▸ Substrat

Tout matériau servant de support physique à des organismes.

▸ Support

Composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, l'eau, les sédiments, les mousses aquatiques, les poissons... Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,? ou pour l'eau, l'eau filtrée). On parle alors de fraction analysée.

▸ Surface Agricole Utile

Surface comprenant les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les cultures permanentes (vignes, vergers?), les jachères, les jardins et vergers familiaux. La surface agricole utile ne comprend pas les sols des bâtiments et cours, les landes non productives et les friches, les peupleraies en plein, les taillis, bois et forêts de l'exploitation, ainsi que les territoires non agricoles.

▸ Surface Agricole Utilisée (SAU)

Surface constituée de l'ensemble des terres de l'exploitation vouées à la production agricole, c'est à dire les terres labourables, les surfaces toujours en herbe, les sols de cultures permanentes, les jachères et les jardins familiaux. La surface agricole utilisée (SAU) n'exclut pas les bâtiments, les cours, les landes, les friches non productives, les surfaces boisées et autres territoires non agricoles.

▸ Surface Toujours en Herbe (STH)

Ensemble des prairies naturelles, pâturages, herbages et landes productives.

▸ Surpêche

Fait de prélever par l'action de pêche une partie trop importante de la production naturelle d'un produit marin donné.

▸ Surplus économique

Différence entre le consentement à payer maximal pour acquérir un bien et le prix de ce bien.

▸ Symbiose

Association durable sinon constante nécessaire et à bénéfices réciproques entre deux organismes vivants. On distingue différents types de symbiose.

▸ Syndicat de rivière

Syndicat regroupant les collectivités territoriales (communes, départements) compétentes géographiquement sur une vallée ou une partie importante de celle-ci, dont l'objet est de mener toutes actions concernant la gestion d'un cours d'eau et de ses affluents (assainissement, restauration des milieux, travaux d'entretien, animation de la politique locale sur ce thème, etc.).

▸ Système aquifère

Ensemble de terrains aquifères constituant une unité hydrogéologique. Ses caractères hydrodynamiques lui confèrent une quasi-indépendance hydraulique (non-propagation d'effets en dehors de ses limites). Il constitue donc à ce titre une entité pour la gestion de l'eau souterraine qu'il renferme.

▸ Système autonome

Système individuel privé visant à évacuer les eaux usées domestiques ou autres dans les cas où un système de collecte des eaux usées urbaines n'existe pas ou ne se justifie pas, soit parce qu'il ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif.

▸ Système d'assainissement

Ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées. On entend ici par eaux usées celles qui sont issues des réseaux des collectivités auxquels peuvent être raccordées des industries ou des installations agricoles.

▸ Système d'enchère

Question relative à la valorisation du bien, lors d'une évaluation contingente, qui peut être envisagée selon différentes modalités. La première d'entre elles correspond à un système d'enchères successives croissantes ou décroissantes. Exemple : on propose un montant à l'individu et selon la réponse qu'il fournit (acceptation ou refus), on propose un second montant (supérieur ou inférieur), puis un troisième montant, et ainsi de suite. Les reproches que l'on fait à ce mécanisme tiennent pour la majeure partie au fait que les réponses sont très dépendantes de la première offre.

▸ Système d'information (SI)

Ensemble des moyens (organisation, acteurs, procédures, systèmes informatiques) nécessaires à la collecte, à la bancarisation, au traitement et à l'exploitation d'informations. Le Service d'administration national des données et référentiels sur l'eau (Sandre) contribue au développement du Système d'information sur l'eau (SIE).

▸ Système d'information géographique (SIG)

Système d'information (informatisé, automatisé) qui permet de traiter (acquérir, saisir, manipuler, gérer, analyser, présenter) de nombreuses données organisées dans l'espace.

▸ Système d'Information sur l'Eau (SIE)

Système d'information conçu pour répondre aux besoins des parties prenantes (dont le grand public) en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau. Il recueille, bancarise et diffuse les données et les indicateurs sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages. Son point d'entrée est le portail www.eaufrance.fr.

▸ Système de collecte des eaux usées urbaines

Ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées urbaines. Ces systèmes sont souvent gérés par les pouvoirs publics ou par des associations semi-publics.

▸ Système séparatif

Système d'assainissement formé de deux réseaux distincts, l'un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales. C'est un système usuel depuis les années 1970, le réseau d'eaux usées étant seul raccordé à la station d'épuration, le réseau d'eaux pluviales déversant les eaux généralement directement vers un cours d'eau.

▸ Système unitaire

Système d'assainissement formé d'un réseau unique dans lequel les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration quand elle existe. Pendant les périodes pluvieuses, une partie du mélange (trop plein) peut être rejeté par les déversoirs d'orage.

▸ Talweg

Se définit par opposition à la ligne de crête (ou « ligne de faite » ou « ligne de partage des eaux »). L'espace compris entre deux talwegs est appelé « interfluve ».

Ligne de fond d'une vallée. Dans une vallée drainée, le talweg est le lit du cours d'eau.

(Glossaire AESN)

▸ Tarification

Politique destinée à conditionner l'utilisation de l'eau au paiement d'un prix. La directive cadre sur l'eau 2000/60/CE demande aux Etats membres de veiller à ce que d'ici 2010 les politiques de tarification incitent les usagers à utiliser l'eau de façon efficace afin d'éviter les gaspillages.

▸ Taux de collecte

Part de pollution brute qui parvient à l'entrée des stations d'épuration. Il est calculé par le rapport de la pollution entrant à la station sur la pollution brute.

▸ Taux de dépollution

Rapport entre la pollution éliminée et la pollution produite. Le taux de dépollution représente l'efficacité du système d'assainissement d'une agglomération. Il est égal au produit du rendement de la station d'épuration par le taux de collecte.

▸ Taxe environnementale

Prélèvement fiscal établi par l'Etat pour lutter contre la pollution ou la surexploitation des ressources en eau. Dans le cas de la pollution, la taxe environnementale consiste à imposer au pollueur une taxe par unité de polluant rejeté (qui est égale au coût marginal de réduction de la pollution). Une taxe est économiquement plus efficace qu'une norme car l'effort de réduction de la pollution se répartit naturellement au moindre coût.

▸ Taxon

Chacun des niveaux hiérarchiques utilisés dans les classifications biologiques pour regrouper des espèces ayant des traits communs : classe, ordre, famille, genre, espèce...

▸ Télédétection

Ensemble des sciences et techniques utilisées pour la détection à distance (sans contact direct) d'objets et la détermination de leurs caractéristiques (physiques, biologiques?).

▸ Temps de séjour moyen annuel

Durée nécessaire au renouvellement théorique complet de l'eau d'un plan d'eau, en moyenne, sur une année calendaire. Le temps de séjour de l'eau, exprimé en jours, peut être calculé par la formule suivante : (capacité totale / module annuel des cours d'eau qui alimentent le plan d'eau).

▸ Tête de bassin versant

Partie amont des bassins versants et par extension tronçon amont des cours d'eau qui, en zone de relief notamment, sont le plus souvent moins exposés aux pressions anthropiques que les parties aval (mais restent très fragiles) et qui de ce point de vue constituent des secteurs de référence à préserver.

▸ Thermalisme

Ensemble des moyens médicaux, hospitaliers, sociaux, etc. mis en oeuvre pour l'utilisation thérapeutique des eaux de source.

▸ Thermocline

Zone de transition entre deux masses d'eau de températures différentes et se mélangeant difficilement.

▸ Toxicité

Résultat de l'action plus ou moins néfaste pour un organisme vivant que peuvent exercer des substances chimiques entrant en contact avec celui-ci. On parle de substance toxique lorsque, après pénétration dans l'organisme, par quelque voie que ce soit (à une dose appropriée, en une fois ou en plusieurs fois très rapprochées, ou par petites doses longtemps répétées) elle provoque, dans l'immédiat ou après une phase de latence plus ou moins prolongée, de façon passagère ou durable, des troubles d'une ou plusieurs fonctions de l'organisme pouvant aller jusqu'à leur suppression complète et entraîner la mort (on parle alors de toxicité létale). On distingue la toxicité aiguë (causant la mort ou des désordres physiologiques importants immédiatement ou peu de temps après l'exposition), subaiguë (effets dus à des doses plus faibles, se produisant à court terme, sur des organes cibles, parfois réversibles), ou chroniques (causant des effets irréversibles à long terme par une absorption continue de petites doses de polluants ou des effets cumulatifs).

▸ Toxicité pour la reproduction

Effets nocifs sur les systèmes reproducteurs males et femelles qui peuvent résulter d'une exposition à des agents environnementaux. La toxicité peut s'exprimer comme une altération des organes de reproduction, une altération du système endocrinien ou avoir des conséquences sur l'issue de la gestation. Les manifestations de ces effets peuvent concerner le déclenchement de la puberté, la production et le transport des gamètes, le cycle reproductif, le comportement sexuel, la fertilité, la gestation, la parturition, la lactation, le développement, etc.

▸ Toxicité pour le développement

Effets nocifs portant sur l'individu en phase de développement et pouvant résulter d'une exposition avant la conception de l'un des deux parents, d'une exposition pendant la phase de développement prénatal ou postnatal jusqu'à la phase de maturation sexuelle.

▸ Toxicologie

Science ayant pour objet l'identification et l'étude des substances susceptibles de nuire aux organismes vivants.

▸ Toxiques

Substances pouvant entraîner des troubles graves chez un organisme vivant et éventuellement provoquer la mort (voir pollution toxique).

▸ Traçabilité

Capacité de retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un aliment pour animaux, d'un animal producteur de denrées alimentaires ou d'une substance destinée à être incorporée ou susceptible de l'être dans une denrée alimentaire ou un aliment. La traçabilité est importante pour l'alimentation humaine et animale.

▸ Trait de côte

Ligne qui marque la limite jusqu'à laquelle peuvent parvenir les eaux marines, soit : l'extrémité du jet de rive lors des fortes tempêtes survenant aux plus hautes mers de vives eaux. Elle est définie par le bord de l'eau calme lors des plus hautes mers possibles.

▸ Traitement des boues

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

▸ Traitement des eaux usées

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

▸ Traitement primaire

Traitement des eaux usées (urbaines) par un processus physique et/ou chimique impliquant la décantation des matières en suspension ou tout autre processus permettant de réduire d'au moins 20 % la DBO5 des eaux usées entrantes avant rejet et d'au moins 50 % le total des matières en suspension dans les eaux usées entrantes.

▸ Traitement secondaire

Traitement des eaux usées (urbaines) par un processus impliquant généralement un traitement biologique ainsi qu'une décantation secondaire ou tout autre processus engendrant une réduction de la DBO d'au moins 70 % et de la DCO d'au moins 75 %.

▸ Transparence

Pour un barrage, opération consistant à limiter l'accumulation de sédiments dans la retenue en rétablissant au droit du barrage, le transport solide du cours d'eau en période de crues. Les opérations de ce type sont généralement prévues dans un règlement d'eau ou une consigne d'exploitation approuvée(e) par le préfet. Si ce n'est pas le cas, elles peuvent être introduites dans le règlement d'eau ou la consigne d'exploitation par arrêté préfectoral.

▸ Transport solide

Transport de sédiments (particules, argiles, limons, sables, graviers, ...) dans les cours d'eau pouvant s'effectuer soit par suspension dans l'eau, soit par déplacement sur le fond du lit du fait des forces tractrices liées au courant.

▸ Tresse

Espace de divagation d'un lit mineur d'un cours d'eau comportant plusieurs bras en évolution permanente.

▸ Tronçon

Portion de cours d'eau de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres. Un changement de tronçon peut être défini par la confluence d'un tributaire, des modifications de la morphologie du lit ou de la vallée, ou par des changements de la végétation riveraine, ces différentes variables reflétant des évolutions de l'hydrologie, de la composition chimique de l'eau et du régime des perturbations.

▸ Tsunami

Voir Raz de marée

▸ Tunicier

Animal invertébré marin qui s'entoure, à l'âge adulte, d'une tunique protectrice cellulosique.

▸ Turbidité

Caractère d'une eau trouble, dont la non transparence est due à la présence de particules en suspension.

▸ Typologie

Détermination des traits caractéristiques dans un ensemble de données en vue de distinguer des types, des systèmes, etc.

▸ Unified Modelling Language (UML)

UML est une notation standardisée pour modéliser des données métier.

▸ Unité d'effort de pêche

Opération ou ensemble d'opérations de pêche d'un bateau pour un temps donné (heures de chalutage, nombre de casiers levés par jour, etc.).

▸ Unité de distribution d'eau potable (UDI)

Réseau de distribution dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Une unité de distribution d'eau potable (UDI) est gérée par un seul exploitant, possédée par un même propriétaire et appartient à une même unité administrative.

▸ Unité de référence SAGE

Sous-bassin ou groupement de sous-bassins dont le contour peut être déterminé par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). C'est l'unité de référence pour une délimitation des projets périmètres de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) s'appuyant sur des critères de cohérence hydrographique (bassin versant), écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.

▸ Usage de l'eau

Action d'utilisation de l'eau par l'homme (usages eau potable, industriel, agricole, loisirs, culturel,...).

▸ Usage domestique de l'eau

Prélèvement et rejet destiné exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. Est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 40 m³/j.

▸ Usine d'épuration

Ensemble des équipements de traitement et nettoyage des eaux usées.

▸ Usine de dépollution

Voir Station de traitement des eaux usées

▸ Usine de filtration

Ensemble des équipements de traitement et nettoyage des eaux polluées.

▸ Usine de traitement

Voir Station de traitement des eaux usées

▸ Utilisation de l'eau

Ensemble des services et activités ayant une influence significative sur l'état des eaux. Les services liés à l'utilisation de l'eau sont des utilisations de l'eau caractérisées par l'existence d'ouvrages de prélèvement, de stockage, de traitement ou de rejet. Ils présentent donc d'un capital fixe.

▸ Utilité publique

Intérêt général au nom duquel l'Etat confère un avantage (reconnaissance d'utilité publique) ou impose une sujétion (servitude d'utilité publique, expropriation pour cause d'utilité publique).

▸ Vague

Oscillation périodique du niveau de la mer. La vague se manifeste de façon épisodique, en fonction des inégalités de pression et de la friction du vent que ces différences de pression génèrent. Les vagues (ou clapot), formées par le vent local, sont très aléatoires et, de ce fait, leur action en moyenne sur le rivage est négligeable.

▸ Valeur d'usage

Valeur attribuée à un bien ou un service par un agent en fonction de l'utilité qu'il en retire. La valeur d'usage recouvre deux composantes : la valeur d'usage effectif et la valeur d'option attachée à une utilisation possible ultérieure.

▸ Valeur de non usage

Valeur attribuée à la seule existence d'un bien ou d'un service par un agent qui n'en fera pas usage. La valeur de non usage recouvre deux composantes: la valeur d'existence et la valeur pour autrui.

▸ Valeur économique totale

Somme des valeurs d'usage et des valeurs de non usage d'un bien ou d'un service.

▸ Valeur guide

Valeur souvent plus stricte que la valeur impérative. La valeur guide constitue un objectif que les Etats membres doivent s'efforcer d'atteindre.

▸ Valeur impérative

Valeur fixée par une directive. Les Etats membres ne peuvent retenir une valeur moins stricte que cette valeur mais peuvent en fixer une plus stricte (valeur guide).

▸ Valeur limite d'émission

Valeur numérique (concentration, flux, ...) dont l'application peut être imposée par voie réglementaire. En général, une valeur limite est définie pour une substance, un milieu donné et un usage spécifié (par exemple, la concentration maximale admissible pour l'alimentation en eau potable). La valeur impérative est une valeur limite.

▸ Valeur limite d'exposition à court terme (VLE)

Concentration exprimée en cm^3/m^3 (ppm) et en mg/m^3 , visant à protéger les travailleurs contre des effets aigus ou des effets d'une exposition momentanée estimée préjudiciable à terme (exposition d'une durée au maximum égale à 15 minutes). Ces valeurs sont utilisées en France dans le cadre de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail.

▸ Valeur seuil

Valeur limite au delà de laquelle un phénomène physique, chimique ou biologique peut provoquer un effet donné.

▸ Valeur toxicologique de référence (VTR)

Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique avec effet de seuil, ou seuil de dose) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans effet de seuil).

Les VTR sont établies par des instances internationales (l'Organisation mondiale de la santé, par exemple) ou des structures nationales (le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, etc.).

▸ Valeur tutélaire

Montants que le ministère chargé de l'environnement recommande d'utiliser en routine afin de chiffrer la valeur de services environnementaux non marchands rendus par les milieux aquatiques, au titre des bénéfices de préservation ou de restauration des milieux aquatiques ou des dommages liés à leur dégradation.

▸ Valorisation

Processus qui intervient dans une démarche active pour diffuser l'information, le plus souvent à l'issue d'un traitement de données et d'une mise en forme afin qu'elle soit plus aisément assimilable par des utilisateurs non spécialistes.

▸ Variable de contrôle

Variable servant au contrôle des cours d'eau, largement imposée par la géologie et par le climat : par exemple, le débit liquide, le débit solide, la géométrie de la vallée (pente en particulier), la nature du boisement du bassin versant, les caractéristiques granulométriques et mécaniques des matériaux du lit et des berges, ou la couverture végétale riveraine.

▸ Variable de réponse

Degré de liberté dont dispose le cours d'eau pour accomplir ses fonctions de base, c'est-à-dire transporter le débit liquide et la charge solide. Ce sont les paramètres géométriques (largeur, profondeur, pente du fond, amplitude et longueur des sinuosités), la taille des sédiments transportés, la vitesse du courant.

▸ Variété taxonomique

Métrique constitutive du calcul de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Elle correspond au nombre total de taxons récoltés au cours d'un prélèvement, qu'ils soient représentés par 1 ou n individus.

▸ Végétalisation

Ensemble d'opérations visant à recouvrir un site de végétation, herbacée, arbustive ou arborescente.

▸ Vertébré

Sous-embranchement de C(h)ordés comprenant les animaux les plus évolués, caractérisés par un tube nerveux qui se dilate en un encéphale, une colonne vertébrale (en position dorsale) et un appareil circulatoire comportant un cœur différencié.

▸ Vidange de plan d'eau

Ensemble des opérations consistant à vider un barrage réservoir et plan d'eau pour des motifs divers (entretien, visite d'ouvrage, réglementaire,...). Compte tenu de ces impacts sur les milieux aquatiques, la vidange fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation précédé d'un document d'incidence.

▸ Vives eaux

Voir Marée de vive-eau

▸ Vulnérabilité

Fragilité ou susceptibilité face à un aléa donné ou une pression donnée.

▸ Water Information System for Europe (WISE)

Système d'information européen conçu pour répondre aux besoins de la Commission européenne en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau. Il recueille les données ayant fait l'objet d'un rapportage par les Etats membres, les banarise et les diffuse. Son point d'entrée est www.eea.europa.eu/themes/water.

▸ Webservice

Voir Service web

▸ Zéro de protestation

Refus, par les personnes enquêtées, des scénarios proposés lors des enquêtes pour une évaluation contingente. Certains individus peuvent en effet déclarer un consentement à payer nul (zéros de protestation), alors qu'ils sont favorables à la réalisation du projet proposé. Il est par ailleurs possible de distinguer les « zéros de protestation » des « vrais zéros » au cours de l'enquête. Les « zéros de protestation » sont généralement écartés de l'analyse.

▸ Zone à vocation d'expansion de crues

Zone inondable naturelle ou agricole (non actuellement urbanisée), pouvant être élargie aux crues d'occurrence supérieure à la crue centennale, dans le cadre d'une approche hydrogéomorphologique. Lorsque les enjeux locaux le nécessitent (niveau d'aléa, importance des zones considérées, etc.), des zones inondables qui, à la date d'approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), sont classées « à urbaniser » mais ne sont pas encore très urbanisées, peuvent être considérées, pour leur partie non encore urbanisée, comme étant des zones à vocation d'expansion de crue.

▸ Zone conchylicole

Zone de production ou de pêche de coquillages vivants, regroupant tout lieu de captage, d'élevage et de pêche à pied professionnelle. Les activités de loisir ne sont pas concernées par ce découpage administratif.

▸ Zone côtière

Interface où la terre rencontre la mer, renfermant les environnements côtiers comme les eaux côtières adjacentes. Ses composantes peuvent inclure les deltas, les plaines côtières, les marais, les plages et dunes, les récifs, les forêts de mangrove, les lagons, les fjords et autres caractéristiques côtières.

▸ Zone d'action prioritaire

Zone déterminée par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sur laquelle il convient de réaliser des efforts particuliers de dépollution. Les travaux engagés sur ces zones peuvent bénéficier de taux d'aide bonifiés de la part des Agences de l'Eau pour accélérer la reconquête de la qualité. L'action prioritaire peut porter sur diverses substance : azote, phytosanitaires, etc.

▸ Zone d'alimentation

Zone depuis laquelle l'eau de pluie s'écoule vers un cours d'eau, un plan d'eau ou un réservoir.

▸ Zone d'expansion de crues (ZEC)

Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

✦ Zone de baignade

Zone où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elle soit aménagée ou non, et qui n'a pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public, conformément à la directive 76/160/CEE.

✦ Zone de pêche exclusive

Zone de 12 milles nautiques de large à compter de la ligne de base, dans laquelle les navires du pays riverain sont en principe les seuls à avoir le droit de pêcher.

✦ Zone de production

Zone où ont lieu des activités pratiquées à titre professionnel, de pêche et/ou d'élevage de coquillages juvéniles ou adultes et ayant pour but final la préparation à la vente et à la mise sur le marché pour la consommation humaines (Dir.n°94-340 du 28 avril 1994).

✦ Zone de protection des aires d'alimentation de captages

Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente une ressource en eau actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable ou susceptible de l'être dans le futur, dont la protection représente un enjeu important, et où les modes de gestion du sol sont importants pour atteindre les objectifs de qualité fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

✦ Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone reconnue par les Communautés européennes, par la Directive du 25 avril 1979, comme utile pour la protection des oiseaux. De nombreuses Zones de protection spéciale (ZPS) sont englobées dans des Zones d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) et reprennent les contours des anciennes réserves de chasse maritime.

✦ Zone de reparcage

Zone de salubrité adéquate où sont transférés des coquillages vivants pour y être laissés sous le contrôle du service d'inspection, pendant le temps nécessaire à la réduction des contaminants jusqu'à un niveau acceptable pour la consommation humaine (Arr. du 21 mai 1999).

✦ Zone de répartition des eaux (ZRE)

Zone comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont des zones où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux est constatée par arrêté préfectoral. Pour mémoire ces zones sont situées dans le bassin Adour-Garonne (5 sous-bassins et 6 fractions de sous-bassins), dans le bassin Loire-Bretagne (7 sous-bassins), et dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (2 sous-bassins).

✦ Zone de rétention de crue

Zone de stockage permettant de réguler le débit des crues pour éviter les inondations.

✦ Zone future d'alimentation en eau potable

Zone qui n'est pas encore utilisée pour la production d'eau potable mais qui pourrait l'être dans le futur.

✦ Zone homogène littorale

Unité cohérente de gestion du littoral qui, à l'image des bassins versants des cours d'eau, constitue une échelle géographique de travail optimal pour une approche intégrée de la gestion, de la restauration et de l'exploitation de la frange littorale.

✦ Zone humide (ZH)

Zone où l'eau, douce, salée ou saumâtre, est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Les zones humides sont alimentées par le débit du cours d'eau et/ou par les remontées de nappes phréatiques et sont façonnées par l'alternance de hautes eaux et basses eaux. Il s'agit par exemple des ruisseaux, des tourbières, des étangs, des mares, des berges, des prairies inondables, des prés salés, des vasières, des marais côtiers, des estuaires. Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau (ce sont des écotones). La végétation présente a un caractère hygrophile (qui absorbe l'eau) marqué. Comme tous ces types d'espaces particuliers, il présente une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique) et ont un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux. La convention de Ramsar a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

✦ Zone humide alluviale

Située en fond de vallées des cours d'eau, zone comprenant les habitats fluviaux (îlots, grèves, berges...) et les annexes alluviales (prairies inondables, marais tourbeux, bras morts, ripisylves, forêts alluviales, annexes hydrauliques...) ainsi que les zones humides des têtes de bassins (tourbières notamment). Les zones humides alluviales sont des réservoirs de biodiversité et constituent souvent des habitats de reproduction ou des aires de repos pour de nombreuses espèces animales protégées. Leur capacité stockage, à plus ou moins long terme, prévient des risques d'inondation en diminuant l'intensité des crues et soutient le débit à l'étiage. La plupart d'entre elles participent à la recharge de la nappe phréatique et à l'épuration des eaux. Les zones humides ont une forte valeur

paysagère. Par ces nombreuses fonctions, elles participent à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

▸ Zone hydrographique

Le découpage hydrographique est l'ensemble des quatre partitions hiérarchisées du territoire français réalisées selon des aires hydrographiques croissantes : Région hydrographique (1er ordre), Secteur hydrographique (2ème ordre), Sous-secteur hydrographique (3ème ordre), Zone hydrographique (4ème ordre). Un secteur est découpé suivant un maximum de 10 sous-secteurs, et un sous-secteur est découpé suivant un maximum de 10 zones hydrographiques.

▸ Zone hyporhéique

Ensemble des sédiments saturés en eau, situés au-dessous et à côtés d'un cours d'eau, contenant une certaine quantité d'eau de surface. Si le cours d'eau s'écoule sur un substratum imperméable, il ne développera pas de zone hyporhéique. La zone hyporhéique peut être constituée exclusivement d'eau de surface (cas des rivières perchées au dessus de la nappe alluviale) ou caractérisée par un mélange d'eau de surface et d'eau souterraines (lorsque les échanges avec la nappe existent). Ces différentes configurations se succèdent le long d'une même rivière, les têtes de bassin présente une zones hyporhéique réduite ou absente contrairement à la plaine alluviale. La zone hyporhéique joue un rôle important dans l'auto-épuration du cours d'eau.

▸ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Appellation qui renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. En France, cet inventaire a servi de base à l'inventaire des zones de protection spéciale (ZPS) conformément à la directive européenne 79/409/CEE, dite directive « Oiseaux ».

▸ Zone inondable

Zone où peuvent s'étaler les débordements de crues, dans le lit majeur et qui joue un rôle important dans l'écrêtement des crues. La cartographie de ces zones inondables permet d'avoir une meilleure gestion de l'occupation des sols dans les vallées.

▸ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF)

Zone naturelle présentant un intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) particulier ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du Ministère chargé de l'environnement. Deux types sont ainsi recensés : les zones de type I d'intérêt biologique remarquable, les zones de type II recouvrant les grands ensembles naturels. A ce jour, l'inventaire des ZNIEFF concerne par exemple : les zones humides, cours d'eau, marais, tourbières, landes, etc.

▸ Zone protégée

Zone désignée comme nécessitant une protection spéciale dans le cadre des directives européennes. Un registre est établi à l'échelle d'un bassin hydrographique identifiant diverses zones protégées : zones vulnérables (directive « Nitrates »), zones sensibles (directive « Eaux résiduaires urbaines »), zones désignées au titre des directives « Habitat » et « Oiseaux », zones de baignade, zones conchylicoles, catégories de cours d'eau (directive 78/659/CEE). Le registre des zones protégées a été établi dans l'état des lieux des différents bassins et sera mis à jour régulièrement.

▸ Zone Ramsar

Zone protégée en application de la convention de Ramsar. Ce traité intergouvernemental, signé le 2 février 1971 à Ramsar (Iran) et ratifié par la France en 1986, est relatif aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

▸ Zone remarquable

Milieu à considérer au plus haut degré dans une échelle de hiérarchisation (internationale, nationale, bassin, locale, ...) du fait de sa valeur patrimoniale, écologique, ... La notion de hiérarchisation par le terme « remarquable » introduit des notions de valeur.

▸ Zone sensible

Au sens de la directive sur les eaux résiduaires urbaines 91/271/CE, bassin versant dont des masses d'eau significatives à l'échelle du bassin, sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment de celles qui sont sujet à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par le Ministre chargé de l'environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration.

▸ Zone tampon

Bande de terre entre des zones cultivées et un habitat naturel, aménagée pour limiter les effets de l'agriculture sur cet habitat (par exemple, une zone aménagée sur les rives d'un cours d'eau pour protéger l'habitat riverain et limiter l'apport de terre, d'éléments nutritifs et de pesticides dans les voies d'eau).

▸ Zone vulnérable

Au sens de la directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite directive « Nitrates », zone désignée comme vulnérable compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux. Les zones qui alimentent les eaux sont ainsi définies comme : soit atteintes par la pollution (les eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 milligrammes par litre, ainsi que les eaux des estuaires, les eaux côtières et marines et les eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote), soit

menacées par la pollution (les eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 milligrammes par litre et montre une tendance à la hausse, ainsi que les eaux des estuaires, les eaux côtières et marines et les eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote). Le préfet coordonnateur de bassin après avis du Comité de Bassin arrête la délimitation des zones vulnérables.

▸ ZONES de production conchylicole

Zone classée en quatre niveaux (de A à D) en fonction de la mesure de contamination microbiologique et de la pollution résultat de la présence de composés toxiques ou nocifs d'origine naturelle ou rejetés dans l'environnement, susceptibles d'avoir un effet négatif sur la santé de l'homme ou le goût des coquillages. Le classement de salubrité des zones définies par leurs limites géographiques précises est fixé par arrêté du Préfet du département sur proposition du Directeur départemental des affaires maritimes après avis du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales. En cas de contamination momentanée d'une zone et en fonction de sa nature et de son niveau, le préfet, sur proposition du Directeur des Services vétérinaires, et après avis du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, peut, soit soumettre l'exploitation à des conditions générales plus contraignantes, soit suspendre toutes ou certaines formes d'activité. Ces décisions sont portées immédiatement à la connaissance des services, municipalités ou organisations professionnelles concernées.

▸ Zoobenthos

Ensemble des organismes animaux du benthos.

▸ Zooplancton

Plancton animal. Il se nourrit directement ou indirectement de phytoplancton.